

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024**

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 25 novembre 2024, à 18 H.**

A cette occasion le projet de cuisine centrale vous sera présenté.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Installation de M. Olivier PEYRELONGUE, nouveau Conseiller municipal, à la suite de la démission de Mme Maud DUMONT
- 2 – Installation de Mme Petra ROSAY, nouvelle Conseillère municipale, à la suite de la démission de M. Amilcar MARTILY
- 3 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 14 octobre 2024
- 4 – Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base
- 5 – Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base
- 6 – Décisions municipales – Information du Conseil
- 7 – Délégations et représentations du Conseil Municipal – Modifications
- 8 – Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2023

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée au Patrimoine, à l'Habitat et urbanisme

- 9 – Mobilisation du dispositif financier de Bordeaux Métropole mis en œuvre dans le cadre du plan d'action en faveur de la production de logements

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales

- 10 – Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux – Marché n° 19/30 – Protocole transactionnel n° 3
- 11 – Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour le projet de réparation des façades du château Peixotto
- 12 – Cession avec charges – Résidence Pressensé

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

13 – Annexes mises à jour à la convention globale « culture » entre l'Éducation Nationale et la ville dans le cadre du Plan d'Éducation Artistique et Culturelle, convention – cadre 2023 – 2026

14 – Avenant à la Convention de partenariat Ville de Talence/Opéra National de Bordeaux

15 – Culture scientifique : convention de partenariat avec l'association F-HOU pour une journée de formation sur le thème de l'astronomie pour l'éducation, « Sur les traces du planétaire humain », au Forum des Arts et de la Culture, le 19 décembre 2024

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

16 – Recrutement d'un instructeur des autorisations d'occupation des sols au service urbanisme

17 – Recrutement d'un gestionnaire accident, maladie professionnelle, médecine préventive et référent reclassement au service formation/prévention

18 – Recrutement d'un chargé de communication au sein du service communication

19 – Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde sur la partie prévoyance

20 – Création d'emploi de 7 animateurs au service animations sportives suite à un accroissement temporaire d'activité

21 – Convention de partenariat – Séances de régulation

RAPPORTEUR Mme MADRID, Adjointe déléguée aux Actions innovantes de Ville, à l'Attractivité du territoire, au Suivi du projet « Crespy demain », à la Santé et aide à la parentalité

22 – Convention de partenariat entre le Conseil Départemental de la Gironde, la Ville de Talence et son Centre Communal d'Action Sociale

ADDITIF

MOTION

Impact du projet de loi de finances 2025 sur la ville de Talence

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 25 novembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON (de la question n°1 à la question n° 14), M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG (à compter de la motion), Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. GARRIGUES (de la question n° 1 à la question n° 8), M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

Absents excusés ayant donné délégation : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à Mme CHADEBOST), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. LAROSE (procuration à M. DELGADO), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON pour les questions 1 et 2), Mme LUDLOW (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET à compter de la question n° 9), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), M. ALOY (procuration à M. COLDEFY)

Absente : Mme BONORON (à compter de la question n° 15)

Mme THOMAS-PITOT a été désignée comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Je voudrais vous souhaiter la bienvenue ainsi que celles et ceux qui nous regardent en direct ou qui nous regarderont en différé. Je voudrais vous indiquer que Mme IRIART présentera après, les délibérations n° 1 et 2, l'installation de M. PEYRELONGUE, et Mme ROSAY, un diaporama, ayant pour objet le projet de construction de la nouvelle cuisine centrale en information du Conseil ; que vous trouverez une motion sur la table dont nous discuterons, et que la délibération n° 12 sera présentée avant la délibération numéro 7, en sachant que je vais remplacer M. JESTIN qui est actuellement en réunion au collège, au lycée Victor Louis. Je voudrais rappeler à Mme THOMAS-PITOT, qu'elle est la secrétaire de cette séance, mais elle le savait déjà. Mme la secrétaire, pardon, vous avez la parole.

N° 1 – Installation de M. Olivier PEYRELONGUE, nouveau Conseiller municipal, à la suite de la démission de Mme Maud DUMONT

N° 2 – Installation de Mme Petra ROSAY, nouvelle Conseillère municipale, à la suite de la démission de M. Amilcar MARTILY

M. LE MAIRE : Donc Mme DUMONT, vous savez, enfin vous ne le savez peut-être pas d'ailleurs, a démissionné de son poste en date du 6 novembre 2024, et M. MARTILY, pas beaucoup plus après, le 12 novembre 2024. Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos deux nouveaux collègues. Alors, M. PEYRELONGUE, et Mme ROSAY, c'est l'inverse, puisque c'est dans l'ordre d'apparition, parmi nous, pour nos travaux, pour les quelques mois qu'il nous reste. Je vais peut-être vous laisser la parole à tous les deux, peut-être pour vous présenter, ou vous représenter, même si on ne vous représente pas, ou on ne vous présente plus. Je vous en prie, M. PEYRELONGUE, vous avez la parole.

M. PEYRELONGUE : Merci M. le Maire. Donc, je suis effectivement Olivier PEYRELONGUE, j'ai 52 ans. Né à Talence. J'ai rencontré un certain nombre d'entre vous dans différentes instances, déjà, lorsque j'étais Vice-Président des « Bons Petits Diabes », M. le Sénateur et Mme IRIART, notamment. Et puis, en tant que Président, tantôt à la primaire, à l'élémentaire

et au collègue Henri BRISSON. Voilà. Donc, je suis ravi de rejoindre cette instance. Et voilà. Mon seul regret, c'est que mon ami d'enfance, Arnaud DELLU, ne soit pas parmi nous. Et je souhaitais, voilà, lui, rendre hommage.

M. LE MAIRE : Vous avez tout à fait raison. Merci beaucoup, mon cher collègue. Et bienvenue à vous. Je vous souhaite de très bons travaux avec nous. Et Mme Petra ROSAY.

Mme ROSAY : Oui, bonsoir à tous et toutes. Il y a certains et certaines que je reconnais bien sûr, puisque j'ai siégé parmi vous, il y a déjà quelque temps. Donc j'ai eu un mandat, quelques expériences. Je suis très contente de rejoindre à nouveau cette... ce groupe dans lequel nous allons travailler. Et c'est tout ce que j'ai à dire. Voilà.

M. LE MAIRE : Eh bien, bienvenue à vous également.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Madame Maud DUMONT de son poste de Conseillère Municipale, il convient de pourvoir à son remplacement.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

M. Olivier PEYRELONGUE venant immédiatement après Mme Maud DUMONT sur la liste «Talence En Transition», il est installé comme conseiller municipal. »

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Monsieur Amilcar MARTILY de son poste de Conseiller Municipal, il convient de pourvoir à son remplacement.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Mme Petra ROSAY venant immédiatement après M. Olivier PEYRELONGUE sur la liste «Talence En Transition», elle est installée comme conseillère municipale. »

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

M. LE MAIRE : Je voulais pour la bonne information de notre... Mme GRESLARD-NEDELEC, ne distrayez pas nos collègues s'il vous plaît. Pour la bonne information de tout le monde, puisque j'ai appris par la presse donc, de la démission de son mandat de Conseillère départementale, donc de Mme Maud DUMONT. Vous indiquer que Mme QUÉLIER ici présente, est donc devenue Conseillère départementale, il y a quelques jours, je ne sais pas quels sont les délais de... pour tout cela. J'avais une question, parce que je n'avais pas les éléments. D'abord, je voulais vous souhaiter bon courage, Mme QUÉLIER, puisque j'ai lu dans l'article de Mme Maud DUMONT que c'était un panier de crabes. Donc je voudrais vous souhaiter bon courage pour supporter de voter sans sourciller, ou je ne sais plus exactement

tout ce qui était là-dedans, ou le panier de crabes, dépeint comme tel. J'ai eu l'occasion de discuter avec le Président du département qui n'avait pas tout à fait la même vision que Mme DUMONT, à qui on va souhaiter bonne route pour la suite. Vous demander, parce que ça me paraissait important. C'est juste pour ma curiosité personnelle évidemment... Comme vous étiez sur une liste indépendante et au-dessus des partis, si vous alliez siéger avec une étiquette politique au Conseil départemental.

Mme QUÉLIER : Bonjour à toutes et à tous. Alors je ne suis pas du tout sûre que ce soit le lieu pour parler de ça, mais je vais vous répondre. Je reste sans étiquette. Je ne suis pas au-dessus des partis, comme vous, je ne suis pas au-dessus ni en dessous. Je ne suis pas dans un parti, simplement. Et j'ai rejoint le groupe Écologie et Solidarité, qui est ouvert aux écologistes encartés et non encartés. Qui ont la sensibilité proche de...

M. LE MAIRE : Donc, vous allez siéger dans le groupe des Verts au Département. Très bien.

Mme QUÉLIER : C'est très officiel. Ça a été publié.

M. LE MAIRE : Ah mais je n'en sais rien. Et c'est le lieu, vous savez le Conseil départemental par définition représente aussi une partie de la commune. Le canton, c'est un bout de Bègles et Talence, mais c'est aussi important. Donc, c'était pour être sûr que comme vous étiez indépendante des partis, je ne savais pas si vous aviez rejoint un groupe, puisqu'il y a des élus départementaux sans étiquettes, dans des groupes sans étiquettes, c'est la raison pour laquelle je vous posais cette question-là. Et je pense effectivement que c'est le mieux. Eh bien écoutez, Mme DUMONT, d'abord évidemment, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal on vous félicite pour cette nomination, même si jamais c'est dans des contextes particuliers. J'ai lu avec beaucoup d'attention tout ce que vous écrivez depuis quatre ans dans « Cité Mag » où, en général, vous faites état de grande satisfaction sur la conduite de l'action municipale, avec beaucoup d'articles. En général, vous nous dites exactement tout ce qu'on ne fait pas bien et on en fait des choses pas bien quand je vous lis. Et donc vous souhaitez évidemment de réussir, en tant que Conseillère départementale, à représenter aussi les intérêts du canton de Talence. Je pense que c'est très important. On aura l'occasion d'en discuter, suite à la motion proposée par le groupe d'Isabelle RAMI et le vôtre aussi, même si vous êtes toute seule dans votre groupe. Le fait de pouvoir justement défendre nos intérêts et puis, eh bien comme ça, vous pouvez nous rendre compte de votre activité en tant que Conseillère départementale dans le cadre, évidemment, des collusions qu'il y a avec Talence, même si jamais vous restez indépendante, sur ce point-là. Merci beaucoup et je pense que ça valait le coup d'être clarifié pour beaucoup. La deuxième chose que je voulais voir avec vous, puisque c'était un engagement que j'avais pris, suite à quelques lectures, c'était demander à Isabelle, puisque vous êtes... je ne sais pas si tu as eu la copie de la réponse. Moi, c'était un engagement que j'avais pris devant vous lors du Conseil Municipal du 16 septembre, compte rendu validé le 14 octobre sur la vente que l'on appelle cession avec charges, de la parcelle que l'on appelle « Les anciens bons petits diables » pour le coup, dont on parlait, la parcelle située 1 rue Aldona. Et comme je suis toujours un lecteur attentif, j'ai vu que la tribune du groupe « Talence en transition », sur le mois dernier, justement, parlait du Maire et de la façon dont on avait vendu. Je voulais savoir parce que moi, c'est un engagement que j'avais pris devant les Talençais, si jamais tu voulais, ou si jamais je lisais la réponse apportée par la préfecture, à la saisine de Mme la Sénatrice DE MARCO sur cette vente. Si tu en as eu connaissance.

Mme RAMI : Je n'en ai pas eu connaissance.

M. LE MAIRE : Alors je vais en faire lecture. Parfait. Donc comme ça, je vais vous en faire lecture, puisque c'était l'engagement que j'avais pris.

Mme RAMI : Je me rappelle plus de cet engagement. Alors il faudrait peut-être lire la tribune qu'on avait faite.

M. LE MAIRE : Ah non, ben, je l'ai lu et c'est un engagement, voilà, que j'avais pris. Tu regarderas le procès-verbal. Là-dessus, donc... Mme la Sénatrice... Donc c'est un courrier qui est envoyé par la secrétaire générale de la préfecture. Donc, la saisine avait été faite... Merci... Eh bien justement, par Isabelle RAMI, Maud DUMONT, Monique DE MARCO, c'était une triple saisine, même si l'en-tête était au Sénat. Vous aviez saisi le préfet, M. Étienne GUYOT, en date du 20 septembre, et nous avons eu la réponse de la préfecture le 15 octobre.

« Mme la Sénatrice, par courrier du 20 septembre 2024, vous m'avez saisi, afin qu'un contrôle de la délibération n° 9 du 16 septembre 2024, prise par le Conseil Municipal de la commune de Talence portant aliénation d'un bien immobilier de 1 312 m² sis 1 rue Aldona soit opéré. Vous contestez cette acquisition, au motif que le prix de vente de la commune serait inférieur au prix réel de ce bien. Vous souhaitez que la légalité de cette délibération soit examinée à l'aune d'une nouvelle estimation des domaines qui ne prendrait pas en compte le coût de rénovation pour établir sa valeur. Car le bien a vocation à être détruit. S'agissant de la légalité de la délibération, la commune a, conformément à l'article 2141-1 du CGCT, sollicité l'avis du pôle d'évaluation domaniale, pour déterminer la valeur vénale du bien qu'elle souhaite aliéner. Cet avis était valable lors de la délibération précitée. Cette estimation, réalisée de manière objective et indépendante, par un service placé sous la seule autorité du Directeur Régional des Finances Publiques, est basée sur des éléments concrets, et ne saurait donc être remise en cause. En effet, l'avis des domaines précise en page 4 que le bâtiment est squatté et qu'une procédure d'expulsion est en cours. Il est ajouté que le bâti est dans un état vétuste et nécessite des travaux importants de remise en état. Ce coût de rénovation a d'ailleurs été déduit de la valeur du mètre carré. Au mètre carré ; pardon. Ces éléments expliquent qu'une valeur moindre du bien ait été fixée, en comparaison à un bien en bien meilleur état. L'avis rappelle que le bien est estimé d'après sa consistance actuelle et non en fonction du potentiel de constructibilité du terrain. De plus, je constate que le montant de l'estimation du bien, d'une surface utile de 495 mètres fixé à 594 000 € est assorti d'une marge d'appréciation de 15 %, portant la valeur minimale de cession à la somme de 505 000 €. La commune ayant vendu le bien au prix de 540 000 €, soit 10 % de moins de l'estimation, mais 7 % de plus que la limite basse, le prix de vente se trouve dans la marge de négociation, comme souligné dans la délibération. En tout état de cause, l'évaluation du Pôle d'évaluation domaniale est un document qui ne lie pas la collectivité et n'a pas de valeur scientifique, sachant que de très nombreux facteurs peuvent aboutir à un prix de vente variant de plus ou moins 10 %. Question écrite 1910 – Réponse publiée au JOAN, le 12 février 2013 page 1554. Et enfin, dès lors, la décision municipale transmise n'apparaît pas entachée d'illégalité et n'a fait l'objet d'aucune observation au titre du contrôle de légalité. Je vous prie d'accepter, etc., etc. ».

Il n'y a donc pas, comme spécifié dans nos débats, et je pense que c'est très important de le souligner, une erreur d'estimation, ou tout un tas de choses, que vous avez tous validées. La commune, a vendu exactement et de façon complètement indépendante, le bien sur le prix des domaines, exactement dans la marge de manœuvre qui lui était autorisée. Comme nous faisons, je voudrais d'abord remercier M. le Directeur Général des Services, parce que je rappelle que la décision de vendre est une décision politique, mais ce sont les services qui nous accompagnent et qui nous disent comment faire le droit. Vous me posiez la question :

« *Est-ce qu'on s'en était engagé ?* » Je veux vous lire ma réponse. Mme la Sénatrice, ce que je vais vous demander, c'est qu'une fois que vous aurez la réponse du Préfet, nous serons preneurs de sa lecture publique. C'est ce que nous avons décidé. C'est la raison pour laquelle je vous dis ces éléments-là. Et si jamais le Préfet était venu invalider pour une raison ou pour une autre, la décision, puisque c'est un droit démocratique de saisir le Préfet, eh bien j'en aurais fait une lecture tout autant. Je pense que vu ce que j'ai lu, vu ce que j'ai entendu, et vu ce que ça sous-estimait, notamment dans votre tribune politique qui disait qu'on était... je ne sais plus quelle était la phrase, mais que grosso modo c'était un prix préférentiel pour les promoteurs publics. Il me paraissait intéressant de rappeler que cette vente, dont je regrette le prix bas, comme vous, puisque plus la ville gagne d'argent, mieux on se portera, était parfaitement valable, et que tout autre élément qui viendrait le contredire serait en contradiction avec les propos du Préfet et donc avec la loi. C'est la raison pour laquelle je voulais vous en faire lecture. Je pensais que vous en aviez eu une, puisque vous étiez cosignataire du courrier de saisine auprès du Préfet. Je pensais que vous en aviez obtenu la réponse. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : M. le Maire, chers collègues, une remarque. D'abord, Mme RAMI aurait dû être... aurait dû recevoir cette lettre. Vous l'avez, mais pas elle. Donc je le... Voilà, je veux que ça se sache.

M. LE MAIRE : Je ne gère pas le courrier du Préfet.

M. BIMBOIRE : Je veux que ça se sache. Et en fait, ça confirme, le Préfet confirme effectivement ce que vous aviez dit. Quand nous avons des questions à poser, on les pose et quand il y a des confirmations on les valide.

M. LE MAIRE : Oui, oui. Mais publiquement, comme vous m'avez saisi et que vous avez écrit publiquement, en disant qu'on avait sous-coté le bien et qu'on ne vendait pas au prix, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai. Quand Mme DE MARCO dit : « *il y a une erreur sur l'évaluation du bien* », ce n'est pas vrai. C'est tout ce que je dis. Oui, ça confirme que ce que nous disions était vrai. Tu veux parler Isabelle, je t'en prie.

Mme RAMI : Non, pas forcément parler.

M. LE MAIRE : Ah bien je pensais.

Mme RAMI : C'est toujours un petit peu délicat de réagir et vous le faites souvent, sur des annonces comme ça, en plein Conseil Municipal. Donc OK, on prend note de la réponse du Préfet. Il n'y a pas de soucis là-dessus. C'est toujours intéressant de le questionner, quand on se pose des questions. La question était non négligeable, puisque le titre de la tribune, je vous le rappelle, c'était ce que vous aviez dit, ça doit être dans un compte rendu : « *Je ne suis pas à 500 000 € près* ». Donc, ça questionnait forcément. On a la réponse du Préfet. OK. Dont acte.

M. LE MAIRE : Bah, il me semble que quand on écrit ou on dit des choses qui ne sont pas exactes, évidemment, c'est dont acte. Mais c'est intéressant que le public qui nous lit, ou qui vous lira, dans le cadre de tribune, ou d'autres expressions qui vous sont propres, et c'est là la démocratie, puisse savoir que ce qui est dit n'était pas exact. Je trouve que venir mettre en cause l'évaluation, je ne parle pas de la décision de vendre. La décision de vendre elle est politique. Donc, on décide ou on ne décide pas de le faire. Mais mettre en compte, mettre en cause, pardon, et on ne saisit pas le Préfet, ça fait quatre ans, maintenant un peu plus de quatre ans qu'on travaille ensemble, vous n'avez pas saisi régulièrement le Préfet. Ça veut

dire que vous avez attaché à la décision, que vous aviez un doute certain par rapport à ça. Donc je suis désolé que vous ne l'ayez pas eu, mais... d'abord, c'est indiqué, ce courrier est envoyé à Mme la Sénatrice. Donc j'ai supposé peut-être que vous échangez vos courriers ensemble, puisque vous l'aviez saisi ensemble. Je ne vous prends pas à défaut. La lettre est datée du 15 octobre 2024, ça veut dire qu'à l'heure où je vous parle, ça fait plus de six semaines que le courrier du Préfet est parvenu à Mme la Sénatrice, peut-être pas chez vous, mais je ne gère pas le courrier du Préfet. Et quand, moi je lis « *Il existe une nette disparité entre ces deux évaluations* », là, je vous cite, « *on peut légitimement s'interroger sur le prix avantageux pour un promoteur immobilier alors que la mairie paye plein tarif pour ses propres projets* ». C'est inexact. C'est tout ce que je voulais rappeler. Et donc je pense que c'est important, on peut tout dire, on peut tous s'exprimer, on peut ne pas être d'accord, mais je pense que c'est important de ne pas dire des choses comme ça. En tout cas, je suis ravi que le Préfet ait donné une suite favorable à ça. Alors, je suis peut-être à plus de 500 000 € près désormais. Ça, c'est sûr. Pas en fonctionnement, malheureusement, mais je voulais que... parce que quand on vient mettre en doute, les évaluations, la façon dont c'est fait, je trouve que c'est important que l'on puisse le remettre dans sa juste valeur. En l'occurrence, nous verrons si la vente va jusqu'au bout dans les prix déterminés. Merci, mes chers collègues pour ce débat. Je vais donc vous présenter, ah c'est un débat, nous avons tous parlé. Que ça vous dérange, c'est peut-être une chose. Mais pardon, c'est le préfet. Lui, il n'a pas d'étiquette politique.

Mme RAMI : Excusez-moi, mais la question n'est pas que ça nous dérange. Non, ça ne nous dérange pas. On prend acte de la réponse du Préfet. Vous l'amenez sous une forme qui est un petit peu désagréable, forcément, puisque cela vous embête, qu'on puisse remettre en cause certaines décisions que vous prenez.

M. LE MAIRE : Non.

Mme RAMI : On s'est exprimé en Conseil Municipal. On a saisi le Préfet, parce qu'il y avait un questionnement certain. OK. Vous faites un retour public, OK. Donc...

M. LE MAIRE : Vous m'avez saisi publiquement, ma chère collègue. Et, par ailleurs, je ne suis pas... je ne le fais pas de façon désagréable. Je me suis engagé à faire lecture de la réponse du Préfet. Voilà.

Mme RAMI : Ben oui.

M. LE MAIRE : Mais j'entends qu'il n'y a pas de débat. Si, il y a un débat. C'est ce que je viens d'entendre. Donc, ce n'est pas moi qui parle. Allez ! On passe à la motion.

MOTION :

M. LE MAIRE : Alors, Mme RAMI et Mme QUÉLIER, puisque nous avons reçu un message et on a transmis l'ensemble de nos échanges à M. JOLIOT ici présent, nous ont proposé, il y a une semaine de cela, une motion qui a été, depuis, modifiée, dont je vais vous faire lecture :

« Le jeudi 10 octobre 2024, le gouvernement, par la voix de son Premier ministre Michel Barnier, a présenté le projet de loi de finances pour 2025, face à une prévision du déficit public atteignant 6,1 % du produit intérieur brut en 2024, contre 5,1 initialement annoncés. L'exécutif a décidé unilatéralement de lancer un plan d'économie de 60 milliards d'euros. Cependant, au lieu d'assumer pleinement les conséquences des choix économiques

opérés depuis les années 2000, la solution qui est retenue fait peser massivement les mesures d'économie sur les collectivités locales. Cette approche, injuste et déséquilibrée les privera de 10 milliards d'euros selon les associations d'élus. Une telle ponction constitue un frein au principe constitutionnel de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales, menaçant leur épargne, leur service public et leur capacité à agir au service des citoyens. Les collectivités locales, pourtant, ne sont pas responsables du déficit public. Contraintes par la loi d'emprunter que pour financer leur investissement, elles ne représentent que 8 % de la dette publique nationale. Loin d'aggraver la situation, leurs actions contribuent à réduire les dettes environnementales et sociales de demain. Les accusations portées contre elles dans cette crise économique et budgétaire sont donc infondées et profondément injustes. Cette décision, si elle venait à être confirmée après le débat parlementaire en cours, méconnaît l'engagement, comme la rigueur des collectivités, à qui elle impose de supporter le poids d'une dette qu'elles n'ont pas créé. Pour la ville de Talence, les répercussions de ce projet de loi seraient lourdes avec un impact estimé à au moins 2 millions d'euros dès 2025, des effets pérennes à long terme et un cumul de charges dans les années à venir. Les arbitrages affecteraient directement le quotidien des habitants, fragiliseraient les associations locales et impacteraient les acteurs économiques du territoire. Notre commune, qui accueille sur la Métropole le plus grand nombre d'étudiants, verrait augmenter la file d'attente de 500 d'entre eux qui attendent régulièrement de l'aide de la Banque Alimentaire. De plus, cette décision met en danger les efforts nécessaires en matière de transition écologique, une priorité pourtant essentielle, la réduction de 2 milliards d'euros du Fonds vert et la ponction de 130 millions d'euros sur les agences de l'eau compromettent directement plusieurs projets urbains à Talence et ailleurs. Ces restrictions budgétaires sont en totale contradiction avec les impératifs de justice climatique et de préparation de l'avenir. Depuis plusieurs années, les collectivités ont vu leur autonomie financière s'éroder face à des crises, pandémie, inflation, baisse des dotations, suppression de la taxe d'habitation, fin de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, baisse des droits de mutation à titre onéreux et centralisation des recettes fiscales. À cela, s'ajoute la non-indexation des dotations locales sur l'inflation, privant les collectivités de 1,3 milliard d'euros en 2023 et de 500 millions d'euros supplémentaires en 2024. Cette accumulation fragilise leur capacité d'action, alors que les besoins en services publics locaux n'ont jamais été aussi cruciaux. Face à cette situation, nous réaffirmons notre opposition au projet de loi de finances 2025, élaboré sans concertation et menaçant gravement les budgets des collectivités territoriales, ainsi que leur autonomie financière, notre attachement aux valeurs des services publics locaux, indispensables pour répondre aux besoins des habitants et relever les défis de justice sociale et écologique. Notre exigence d'un dialogue renouvelé est permanent entre l'État et les collectivités territoriales, dans un esprit de concertation et de confiance, permettant une planification sereine et la réalisation de projets ambitieux pour les Talençais. Nous appelons les maires et les élus locaux, les citoyens, à se mobiliser massivement contre ce projet de loi injuste, afin de défendre les intérêts des territoires et leurs populations ».

Donc cette motion a fait l'objet de différents allers-retours, on n'est parfois pas tout à fait d'accord sur les débuts et les fins des choses. Je pense qu'on sera tous d'accord sur le constat, de rappeler que la situation que l'on connaît aujourd'hui est le fruit de très nombreuses années de déficit. Cela fait, je crois, 45 ans que la France n'a pas voté un budget à l'équilibre et que l'année prochaine, si mes souvenirs sont bons, les remboursements des intérêts de la dette, je parle bien des intérêts, friseront les 74 milliards d'euros, c'est-à-dire un tout petit peu moins que le budget de l'Éducation Nationale, je ne parle là que des intérêts de la dette et dans les taux que l'on connaît. Le Congrès des maires a permis d'avoir quelques éléments, en tout cas de pistes de réflexion, de la part du Premier Ministre. Je trouve, pour vous le dire tel que je le pense, assez sain le fait que la discussion parlementaire, même si, pour la première fois de

son histoire, l'Assemblée nationale dans sa diversité, disons-le comme ça, a voté contre le propre budget qu'elle avait elle-même proposé, ce qui est quand même relativement conceptuel. Eh bien, c'est de laisser la place au Sénat. Notre ville a la chance de compter deux sénateurs dans ses rangs. Par ailleurs, sur les collectivités locales, le Sénat est et restera toujours la chambre des territoires, même si, en matière budgétaire, c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot, de manière à ne pas avoir d'éléments, eh bien d'un raccourcissement du débat parlementaire, avant les différents échanges. Ces échanges, aujourd'hui, sont faits de milliers d'amendements. Il est vrai, et comme le dit la motion, c'est que la pente à affronter pour Talence et pour d'autres collectivités, même si on fait partie des 9 collectivités en Gironde à être... et les 5 villes... une des 5 villes à l'heure où je vous parle, évidemment, eh bien est une pente particulièrement importante, puisque c'est autant en une année, que tout ce qui nous avait été pris en 2015. À l'époque, on avait eu souvent l'occasion d'en parler, sous le quinquennat de François Hollande. Mais c'est une année contre quatre. Et par ailleurs, nous sommes en fin de mandat, ce qui n'était pas le cas, du précédent... de la précédente... du précédent retrait des dotations de la part de l'État. On est très inquiets. Les décisions que nous avons prises à l'heure où je parle, c'est de reporter le débat budgétaire, qui n'est pas l'acte le plus commenté. Mais même si c'est un débat important, de manière justement à avoir la vérité du texte qui sortira de l'Assemblée nationale entre le 15 et le 21 décembre, avec vous le savez, à la fin des fins, notamment une très forte probabilité de recours aux 49-3, puisqu'il n'y en aura pas un, mais plusieurs, sur différentes parties de cette loi de finances budgétaires. Et que donc, il ne paraissait pas sain d'avoir un budget basé sur des hypothèses qui pourraient être balayées quelques jours après. Par ailleurs, et c'est quelque chose que j'ai partagé avec le Président du Conseil départemental et avec d'autres personnes, notamment de la Métropole, on peut aussi avoir un effet boule de neige dans l'hypothèse où certaines associations, certaines structures sont cofinancées par le Conseil départemental, régional, la Métropole, les villes, l'Europe, l'État. Et que donc, ces structures aujourd'hui, sportives, culturelles, associatives, eh bien se posent beaucoup de questions sur le financement et leur financement pour l'année prochaine sachant, comme il est rappelé dans cette motion, qu'on sort tous essorés de la crise sanitaire, puis de la crise énergétique, etc., le tout dans un monde qui n'a jamais été aussi dangereux et la guerre aux frontières de l'Europe. Donc, on est inquiets. Je pense que, indépendamment de cette inquiétude, il faut être dans une posture offensive. C'est le sens de différents amendements et de courriers qui ont été envoyés par mes soins auprès des parlementaires, députés et sénateurs de la Gironde, pour, non seulement rappeler que les collectivités locales doivent participer à l'effort de réduction, parce qu'on ne comprendrait pas que tout le monde soit en pleine responsabilité et pas les collectivités locales. Mais pas à ce rythme-là et pas, évidemment, avec cet effet un peu de coups de rabot qui n'aura, à mon avis, que d'autres conséquences que de frapper aveuglément tout le monde sans faire le distinguo. Ça posera malheureusement dans l'état actuel de l'Assemblée nationale dans des conditions impossibles, la question des ressources fiscales des collectivités locales, les différentes suppressions opérées depuis plus de 15 ans et donc depuis les années 2000, pour les critères de Maastricht, ont mis à mal le système sur lequel notre et nos collectivités locales étaient, eh bien fonctionnaient, en rappelant aussi que le lien fondamental entre un citoyen et son consentement à l'impôt, c'est la base de notre démocratie, notre République. Et que donc il faudra avoir un effort, un travail pardon, pas un effort, ça à mon avis ça va demander beaucoup d'efforts pour se reposer la question de « qui doit payer quoi ? », puisque aujourd'hui dans notre ville, comme beaucoup d'autres, une personne sur deux, eh bien, ne paye plus d'impôts locaux, et qu'on peut aujourd'hui avoir la situation d'un propriétaire pas forcément très riche qui paye des impôts locaux et un locataire qui l'est beaucoup plus et qui n'en paye, lui, pas. La question n'est pas de jeter l'opprobre sur qui que ce soit et surtout de ne pas alourdir des prélèvements sociaux sur les Français qui

atteignent des records mondiaux, mais de se reposer la question de ce financement de ses collectivités. En tout cas, ce que j'observe pour conclure, c'est que tous les pays d'Europe qu'ils soient fédéraux ou décentralisés comme nous, parmi ceux qui ont le moins de déficits publics, ce sont ceux qui font le plus confiance aux collectivités locales. Donc, j'y vois moi, justement un motif d'espoir. En tout cas, de remercier les parlementaires ici présents et ceux qui nous représentent, parce qu'on a eu l'occasion y compris pendant le congrès des maires, même si on sentait que les tensions qui règnent à l'Assemblée ne sont pas tout à fait éteintes lorsqu'ils se rencontrent ; ils sont tous conscients du problème. Ils sont aussi tous conscients que face à ces problèmes-là, les solutions populistes seront toujours plus rapides et plus simples à exposer que des vraies réformes d'ampleur. Mais il est certain que la situation des comptes publics de la ville qui est en excellente santé financière, je le dis, pas parce que je le pense, même si je le pense, mais parce que c'est attesté de partout, eh bien va être difficile et que je me pose aussi la question du financement d'autres services. On a un EHPAD particulièrement déficitaire. On a aujourd'hui des services au public qui sont de moins en moins concernés. Et si nous, on baisse les bras, ou si nous, on s'effondre, c'est tout l'édifice qui va être fragilisé. D'où cette motion, plutôt rare, en tout cas, et d'échanges entre nous justement, pluri-partisane, pour indiquer que quelles que soient, nos écuries, nos sensibilités politiques, eh bien, on essaie d'appeler à un vrai travail de fond et de ne pas taper, outre mesure, sur les collectivités locales, au risque, à mon avis de s'en apercevoir dans les semaines à venir, des conséquences qui elles, coûteront bien plus cher que les quelques milliards d'euros d'économie aujourd'hui faits.

Voilà mes chers collègues, ce que je voulais dire, au terme de cette semaine. Mme RAMI, vous avez la parole.

Mme RAMI : Merci. Oui, on a toujours dit qu'on serait une opposition constructive et attentive. On l'a toujours dit. Et je pense qu'on n'a pas dévié de cette ligne-là depuis que nous sommes là, sur ces rangs. Et il nous a semblé très important de vous proposer cette motion, dont on est à l'initiative, en tant qu'opposition responsable aussi, puisque la question se pose sur les activités de la ville de Talence en 2025. Donc effectivement, on attend le ROB. Pour moi, c'est un point important. On attend le ROB. Savoir quels choix vont être faits. C'est vrai qu'il y a des pistes. Donc on est extrêmement vigilants sur les aspects sociaux et environnementaux, le fonctionnement. Ça a des conséquences, effectivement, sur le plan d'investissements ambitieux que vous aviez. D'autant plus que ces restrictions budgétaires vont s'échelonner jusqu'en 2027. Donc on va toucher la deuxième mandature. Ce sont des sujets très importants, très prégnants, auxquels il faut être très attentifs, pour que les citoyens et les citoyennes talençais continuent à avoir le même accompagnement de proximité qu'ils ont actuellement. Peut-être, revoir un petit peu plus, si on peut. Donc on est ravis. Je pense, collectivement, que cette motion passe. Il faut quand même souligner qu'il y a eu un effondrement de la dette sur la dernière année et sur l'année précédente, 2023. Ce qui est le cas, c'est factuel. Donc il faut être extrêmement vigilant, se serrer tous les coudes et être en responsabilité pour faire remonter, enfin baisser la dette et mieux fonctionner au niveau de nos collectivités locales.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris l'effondrement de la dette. De quoi tu parles ?

Mme RAMI : La dette s'est effondrée en 2023. Enfin elle était remontée et elle est...

M. LE MAIRE : Mais de qui ?

Mme RAMI : Voilà ! Il y a eu un gap, un peu brutal...

M. LE MAIRE : De qui ?

Mme RAMI : En 2023.

M. LE MAIRE : La dette de qui ?

Mme RAMI : De l'État français, voilà.

M. LE MAIRE : Ah d'accord OK ! Je pensais que comme tu parlais des collectivités locales, je pensais que c'était la dette des collectivités locales.

Mme RAMI : Effectivement, la méthode est relativement brutale aussi au niveau du gouvernement. Donc ça a été dit, il faut se serrer les coudes. Mais il faut en prendre les responsabilités. Et je répète, le ROB, on l'attend avec impatience pour voir comment Talence va être mangé.

M. LE MAIRE : D'abord, je pense qu'on va peut-être travailler différemment pour ce ROB. François JESTIN aura peut-être l'occasion, alors pas dans le groupe de travail « Finances », mais peut-être d'échanger, parce que ces choix-là, on va les partager. Juste rappeler que le plan de financement et d'investissement n'a rien à voir là-dedans. Aujourd'hui, notre commune, qui avait jusqu'à quelques millions d'euros, même en trésorerie, a livré un certain nombre d'équipements. Mais que le reste des grands équipements pour l'instant n'est pas livré, et qu'on n'est pas en train de parler là, d'investissement, on parle vraiment du fonctionnement, c'est-à-dire quelque chose de relativement simple, qui consiste à dire, il y a des impôts d'un côté. Je voudrais rappeler, je ne l'ai pas dit tout à l'heure que ça fait 9 ans que la ville de Talence n'a pas touché à ses taux municipaux. Elle les avait même baissés en 2019, mais malheureusement ça a été oublié depuis, mais je voudrais quand même le souligner, qu'on a fait avec vous, d'ailleurs, puisque majorité/opposition, je vous le confirme, sont le plus souvent constructives, le choix de protéger le pouvoir d'achat des Talençais, notamment sur les tarifs municipaux, que l'on a équilibrés le plus possible. On a été une des premières communes et moi, je m'en félicite, à avoir une pente qui allait jusqu'à 3 000 pour les QF, permettant d'avoir un vrai gap entre les plus modestes et les plus riches. On a pris en compte jusqu'à 75 % de l'inflation sur les prix des tarifs. On n'a pas bougé certains tarifs, la piscine par exemple, n'a pas changé. On a parlé du stationnement, les tarifs sont inchangés depuis près de 10 ans. Mais là, l'équation qui est posée ne relève pas forcément que des choix d'investissement, même s'il y aura forcément des choix à faire, mais c'est le choix du service public. Mais ce ROB que tu appelles de tes vœux et que je serai très content de vous présenter, vraiment. On est tous un peu pareils. Je discutais avec Véronique FERREIRA, la VP aux Finances à Bordeaux Métropole, qui est en train de refaire tout le travail budgétaire, pour essayer justement de regarder ce qui est décalable, ce que l'on peut faire. Là, on parle vraiment du cœur du réacteur, c'est-à-dire les niveaux de service que l'on a aux Talençais. Ce n'est pas la question d'investir ou d'étaler sur un an, telle ou telle chose. Puisque ça, notre profil d'investissement aujourd'hui, il est particulièrement maîtrisé, puisqu'on était très largement en dessous des 10 ans à la fin du mandat. Simplement là, ça pose les questions qu'on va nous enlever 80 % quasiment de l'épargne brute. Donc, ce que dégage la ville. Donc, à un moment ou un autre, effectivement on aura ça. Mais j'ai demandé à François JESTIN qui le fera, je pense, courant décembre, parce qu'encore une fois, je pense que ça ne sert à rien de parler dans le vide ; de vous proposer un format de travail avec les éléments du ROB pour voir si jamais des choix communs peuvent être faits, pour essayer d'amortir au mieux la crise. Mais comme je le disais, la ville dépend aussi de cofinancements. Qu'advient-il de tout un tas d'appels à projets, de contrats aidés, de différentes choses que l'on a avec la Région, le Département, l'État, l'Europe, qui, eux aussi sont confrontés à cette même réalité-là. Je prends souvent l'exemple de la Maison France Services, qui marche très bien. Au Dôme, l'État y participe à hauteur de 50 %. Si demain, l'État décide de moins participer, on ne va pas

supprimer la Maison France Services. Ça sera pour autant un choix. Il faudra nous-mêmes investir. Et quand je discute avec le directeur du CCAS, eh bien je n'ai pas l'impression que les besoins sociaux soient moins importants. Donc on va... Je nous dis juste qu'on a la chance d'être dans une collectivité qui est plutôt en bonne santé financière, mais que malheureusement, eh bien on a de très forts risques et très rapidement, tu l'as dit, dès 2025. Mme IRIART. Il y a déjà tellement plus d'argent qu'on a enlevé un micro.

Mme IRIART : Je vais m'approcher un peu, parce que de toute façon, tout à l'heure, il faut que je présente quelque chose, donc ça va être compliqué s'il n'y a pas de micro. Oui, alors sans alourdir le débat, moi je vais vous dire que je ne suis pas du tout ravie de cette motion et je ne suis pas ravie de ce que je viens d'entendre, parce que j'ai du mal à comprendre comment on peut à la fois souhaiter réduire la dette, tout en aidant en proximité les Talençais autant qu'avant, voire plus. Alors que justement, on se plaint qu'on veut nous pomper des milliards d'euros. Alors, moi ce que je regrette, c'est que j'ai entendu les propos tenus par M. le Maire et que quand je lis la motion, je ne trouve pas les propos qu'a tenus M. le Maire et je le regrette, parce que je trouve que c'est dommage dans la situation actuelle, et puisqu'on veut être en responsabilité dans les motions et les propos que l'on tient, je trouve dommage qu'on n'essaie pas d'aller vers des pistes de propositions, y compris dans cette motion. Dire qu'on s'oppose, d'abord, ça me paraît ridicule, parce que je ne vois pas comment on peut s'opposer. Nous, ici, à la loi de Finances. Mais indépendamment de ça, moi ce que je trouverais plus intéressant, c'est qu'on fasse des propositions à côté. Parce que quand on écoute, depuis quelques semaines, les uns et les autres, depuis que le Premier ministre a fait des propositions qui certes sont difficiles à avaler, pour tout un chacun, je n'entends que des personnes qui disent « *Oui c'est vrai, c'est difficile, la situation du pays est difficile, mais nous, ce n'est pas possible parce que...* ». Alors les départements, ce n'est pas possible, parce que... les régions ce n'est pas possible, parce que... les métropoles ce n'est pas possible, parce que... Les grandes villes, ce n'est pas possible, parce que... Mais quand même il faut réduire la dette, il faut être solidaires, il faut que les Français fassent des efforts, il faut que la France ne soit pas en faillite. Eh bien là, pour moi, ça me paraît être la quadrature du cercle. Voilà ! C'est la raison pour laquelle je ne suis pas ravie. Je ne suis pas ravie que cette motion existe, bien sûr, mais ça, malheureusement nous n'y pouvons rien. Mais je ne suis pas ravie surtout, qu'on se contente de faire des constats qui, certes, sont réels et alors je suis particulièrement attachée, en plus, aux attendus de cette motion, et notamment sur la libre administration des collectivités et leur autonomie financière. Je me suis battue pendant des décennies pour ça, ce n'est pas aujourd'hui que ça va changer. En revanche, je trouve qu'on devrait proposer quelque chose de positif, quoi. Dire comment on va, les uns et les autres... comment on va se serrer les coudes, les uns et les autres ? Qui va faire les efforts ? Comment ? Dans quelles conditions ? etc. Là, non. Là, on s'oppose. On est attachés au service public, on enfonce des portes ouvertes. Enfin, bon, voilà. Je n'ai pas envie de m'opposer au PLF. Je suis désolée, je m'abstiendrai sur cette motion.

M. LE MAIRE : Merci. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Oui. Alors, il y a un historique à cette motion, puisque, je ne vous le cache pas, vous avez été plus rapide que nous, parce que nous étions en train de réfléchir à un texte pour essayer de le faire... Non, mais ce n'est pas un reproche. Parce qu'il a été plus facile peut-être, de faire la motion avec une certaine agressivité par rapport au gouvernement. Et c'est pour ça que l'on a souhaité aussi apporter des modifications pour lesquelles je crois, on a trouvé un accord. Ceci étant dit, par rapport à ce que tu viens de dire, Dominique, ce n'est pas... moi qui suis dans la majorité présidentielle, la motion, ce n'est pas forcément une opposition par rapport au gouvernement, c'est une opposition par rapport à une décision qui

vient d'être prise. Et après, on peut savoir pourquoi on a pris cette décision, le gouvernement a pris cette décision. C'est là qu'il y a un peu une différence entre votre première formulation de ça, et nous. Quand on lisait la première formulation, on avait l'impression que tout était responsable du gouvernement. Or, il faut avoir l'honnêteté de faire la part des choses. Moi, je vous invite à méditer cette pensée de Raymond BARRE. Il a eu deux pensées qu'il faut méditer. L'une, c'est que les problèmes des Français, c'est qu'ils veulent travailler moins et gagner plus. Et, Raymond BARRE ajoutait : « *C'est possible. Mais il faut emprunter pour faire la différence. Et on ne peut pas emprunter trop longtemps* ». Nous, ça fait plus de 40 ans, 45 ans qu'on emprunte, avec tous les gouvernements, depuis pratiquement François MITTERRAND, lisez le livre de M. HOLLANDE, le livre de Michel ROCARD. Le déclassement de la France a commencé en 1982. C'est là que ça a commencé. Et après, on a vécu qu'à crédit jusqu'à... Ce qui est vrai aussi dans ce que vous dites, c'est que la dernière année, le Président MACRON a eu le pompon. Parce qu'en une année, on a pratiquement trouvé un milliard deux de déficit en plus, sur les trois milliards deux. Et d'ailleurs, ce qui serait intéressant, c'est de voir ce que la commission d'enquête de l'Assemblée nationale va amener comme conclusion. Parce que, pourquoi n'y a-t-il pas eu de budget rectificatif, ce qui aurait été la logique. On peut se faire une petite idée, mais il faut attendre la conclusion de cette commission d'enquête. Donc, on a vécu tout ça, et voilà le résultat. Et donc, moi, je comprends que le pauvre Premier ministre que j'aime bien, face à cette situation, il est obligé de prendre des décisions. Il y a le sacrifice de l'État, il demande des sacrifices aux collectivités. Je pense qu'il pourrait y en avoir plus du côté de l'État en économies, mais ce n'est pas en 15 jours, il a eu 15 jours pour faire un budget. 15 jours. Donc c'est extrêmement délicat. Alors, pour l'avenir, la suite, il y a une lueur d'espoir. Si la commission mixte paritaire, sénateurs, députés se mettait d'accord, à ce moment-là, elle devient conclusive et elle doit être votée par les deux assemblées en termes identiques. Mais j'ai peur que ce ne soit pas le cas. Donc, voilà, il faut avoir le courage de reconnaître qu'on paye 40 ans de déficit, une année particulière, je le répète, avec une dissolution qui ne donne aucune majorité pour gérer le pays. Donc je comprends que le gouvernement cherche à trouver des économies, mais nous sommes dans notre rôle aussi, en disant : « *Nous ne sommes pas responsables, nous, collectivités de ces...* » Voilà. Donc voilà. Il y a donc une discussion à avoir. Mais, alors la motion, c'est pour ça que moi, je suis d'accord pour la voter, parce qu'on a enlevé certains éléments qui étaient trop précis par rapport à la responsabilité.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE. Après je vous propose qu'on...

M. BIMBOIRE : Je m'étais engagé auprès de mon groupe, en tant qu'élu communiste, de ne pas polémiquer, mais avec ce que je viens d'entendre, alors merci Dominique, parce que, indirectement, elle a dit quand même certaines vérités. Cher M. le Sénateur, regardez le nombre d'années où la France a été gouvernée par la gauche et par la droite, et vous verrez que c'est quand il y avait la droite, que les déficits se sont très légèrement accentués. Alors moi, je ne veux pas polémiquer, mais je vous rappelle, Messieurs, quand même, et Mesdames, que le Nouveau Front Populaire a fait des propositions en matière de financement et de rentrées d'argent. Ce sont vos élus qui ont voté contre. Et c'est reparti au Sénat, où, je vous rassure, le Sénat c'est plutôt LR, et on verra le résultat. Et puis effectivement, il y aura peut-être un 49.3, ou tout simplement, peut-être que le gouvernement va tomber.

M. CAZABONNE : Alors juste un mot par rapport à LR à l'Assemblée nationale...

M. BIMBOIRE : Attendez, je termine, excusez-moi, et je valide effectivement consensuellement cette motion, qui appelle quand même sur le fond, à ce qu'on soit tous ensemble, mais à cause de qui ?

M. LE MAIRE : Je voudrais juste, M. BIMBOIRE, vous inviter... alors, on est vraiment, j'ai toujours... on a parlé de constructif tout à l'heure, il ne faut pas qu'on devienne le Palais Bourbon. Je veux dire, c'est parce que si on doit partir sur ce que fait le NFP, y compris actuellement, et autres, je pense que ça ne fait pas avancer le débat. Et après, je voudrais répondre à ce qu'a dit Dominique, parce que, il me semble...

M. BIMBOIRE : Monsieur le Maire a parlé des élus, des parlementaires, ce sont les vôtres, pas les nôtres.

M. LE MAIRE : Alors d'abord, M. BIMBOIRE, je vais vraiment vous le dire tel que je le pense. Je pense qu'on a des parlementaires. Moi, je n'ai aucun parlementaire qui m'appartient. Même quand j'ai un député pour lequel je peux avoir des différences, je pense que dans ces moments-là, c'est important d'avoir des éléments transpartisans. En tout cas, je pense beaucoup plus simple pour des députés de remettre la faute sur le Sénat en disant « *ce n'est pas notre problème* », plutôt que de prendre des vraies responsabilités. Voilà ce que je pense. En tout cas, ça ne fera pas avancer les finances de Talence. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : Je vais rectifier une erreur, parce que, dans les propos, on l'entend souvent, la télévision, au Sénat, les Républicains sont majoritaires, non. Ils sont majoritaires avec le groupe centriste. Et pour votre plaisir, je vous signale que le groupe centriste a déposé une proposition de loi pour taxer les bénéfiques exceptionnels des sociétés de manière ponctuelle. Chaque année, voire s'il y a des bénéfiques exceptionnels.

M. LE MAIRE : M. JOLIOT, je t'en prie, tu as la parole.

M. JOLIOT : Bonsoir M. le Maire, chers collègues.

M. LE MAIRE : Bonsoir.

M. JOLIOT : Moi, je ne veux pas sombrer dans le psychodrame autour d'une motion. Ce n'est jamais qu'une motion. Je rappelle qu'il y a déjà des décennies, on parlait déjà de la spoliation par l'État, des collectivités locales. Je suis même retombé sur des vieux tracts de 1976, qui furent, je crois, M. le Sénateur, la première année où vous fûtes candidat à Talence dans une élection, à titre personnel. Et j'ai retrouvé des tracts pour une cantonale partielle qui disait exactement la même chose qu'aujourd'hui : « *L'État nous spolie, l'État ne nous donne pas ce qu'il nous doit, l'État veut réduire nos moyens et nous ne pourrions pas faire ce que nous voulons* ». Bon ! Par contre, effectivement, il y a des crises plus fortes, plus importantes que d'autres. Je crois qu'on est dans une crise, mais qui est aussi une crise politique, effectivement. Il y a deux aspects. L'aspect financier, économique, l'aspect politique. Ici on ne résoudra ni l'un ni l'autre. Par contre, effectivement, on peut essayer peut-être de tomber d'accord sur un acte symbolique, mais qui ne restera jamais qu'un acte symbolique. Rien de plus. Ce n'est pas ici qu'on empêchera le budget d'être voté. Je crois que de toute façon, on a aucune certitude, ça a été dit que ça aille jusqu'au bout de son processus. Donc effectivement, le fait que les collectivités, à un moment donné, adressent à l'État un message un peu unanime sur le fait de rectifier les choses et de recentrer un peu sur le fait que, quand on délègue des responsabilités, il faut aussi que l'argent suive, parce que ça fait des décennies que l'État, effectivement, la fameuse décentralisation... on décentralise surtout les problèmes, mais l'argent ne suit pas toujours. Bon : On en est toujours là. On peut faire autant de motions qu'on voudra, ça ne changera rien. Moi, personnellement, je n'aurais peut-être pas écrit comme ça, j'en aurais peut-être mis plus. Enfin, je n'ai pas de contradictions avec ce qui est écrit et je voterai pour cette motion.

M. LE MAIRE : Pour conclure et pour répondre à ça. Je pense que c'est important dans un Conseil Municipal, mes premières années d'élection, tu étais Maire, Alain, à l'époque, c'était le début des lois. Je ne sais plus combien... François Hollande avait appelé ça, le pacte de stabilité, je crois. Non, ça, c'était après. Mais voilà... sur lequel l'État nous a ponctionné de l'ordre de 3 millions d'euros de fonctionnement. Et je rappellerai toujours que les dotations des collectivités ne sont pas un cadeau. Les dotations faites aux collectivités sont le prix à payer pour que les collectivités assument, au nom de l'État, des compétences qu'il pourrait lui-même faire. C'est le cas de l'état civil ou de beaucoup d'autres choses. Moi, ce que j'ai remarqué, ça va un peu aller dans le sens de Dominique qui a dû forcément m'écouter. Je l'espère, en tout cas. C'est que j'ai trouvé très responsable la position de l'Association des Maires de France, là aussi, une association transpartisane, qui, d'abord, a dit qu'elle voulait faire des économies, et par ailleurs, qui a fait des propositions. Et je vais te les citer, mais ce n'est pas Talence qui va faire des propositions d'économies. Ça ne me paraît pas grand-chose sur les 60 milliards à trouver, en tout cas. La première, c'est le fait de dire qu'il fallait ouvrir dès le début de l'année 2025, une fois ce budget difficile voté, le fait d'ouvrir une espèce de grande conférence du financement des collectivités locales. On ne peut pas parler éternellement du millefeuille administratif et ne pas se poser la question de : une compétence, une collectivité ; même la commune, qui a la clause générale de compétence. La deuxième chose, c'est de se poser la question de qui doit contribuer au fonctionnement d'une collectivité. Aujourd'hui, une personne sur deux, et des entreprises, parce qu'on n'en parle pas. Les entreprises, aujourd'hui, quand on décide d'ouvrir une zone économique à Talence, ça rapportera zéro à la ville. Zéro. Voilà, ça rapportera un peu à la Métropole, donc un peu à la ville, mais zéro. On sait qu'il y a des milliards d'euros de gisements d'économie. Mais par contre, il faudra résoudre une problématique vieille de quelques années maintenant, même je crois que la télé était encore en noir et blanc. La première, ce sont les normes. Sur les deux dernières années qui viennent de s'écouler, on a rajouté près de 2 milliards d'euros de normes supplémentaires aux collectivités locales. Il y a actuellement devant le Conseil d'évaluation des normes, 10 milliards d'euros de coûts supplémentaires pour les collectivités, si les lois votées sont adoptées en l'état. Donc chaque année, on parle de réforme des normes et personne, parce que derrière une norme, il y a toujours quelqu'un qui va vous expliquer, qu'il faut aller regarder, un peu comme les impôts, l'autre norme. Simplement aujourd'hui, moi, là où je vais être optimiste, c'est le fait de dire que l'état financier de notre pays, qui est le fruit de 45 ans de déficit, qu'on le veuille ou non, chaque année, un déficit. Et vous savez, en plus, les 74 milliards d'euros que l'on aura l'année prochaine, ce n'est pas ce qui s'est passé sur quelques dernières semaines ou derniers mois. Ça fait 45 ans que ça dure. La deuxième chose, c'est de laisser plus de place à l'achat public. Il n'est pas normal que quand une collectivité achète, ça lui coûte 30 ou 40 % plus cher, que quand c'est un privé. On a des exigences, mais moi ce que je constate, c'est que, par exemple, le coût de construction, je regardais le prix d'une école. Jusqu'en 2014, c'était à peu près 4 millions d'euros un groupe scolaire neuf. Aujourd'hui, on ne sait pas sortir un projet en dessous de 10 millions d'euros. Il y a bien quelque chose qui s'est passé là-dedans. Et donc, la capacité que l'on a, à pouvoir avoir des marchés publics, Alain tu en as très souvent parlé, sur lesquels on pourrait laisser la possibilité aux maires, de façon encadrée, de pouvoir négocier les prix de ce que l'on achète, et de pouvoir dire quand c'est trop cher, « *c'est trop cher* », et je négocie. Ce que fait n'importe quel particulier. Enfin, et c'est là aussi où on doit... c'est de laisser le pouvoir de décision au plus près de celui qui décide, en l'occurrence dans une mairie, l'Assemblée délibérante. Dans notre pays, on a toujours et systématiquement l'envie de tout écrire dans la loi. Tout doit être régenté, tout doit être calculé. En sachant que quand on regarde la situation de Talence, ce n'est pas celle de Bègles, ce n'est pas celle de Pessac, ce n'est pas celle de Gradignan, et pourtant on est à quelques encablures les unes des autres. De la même façon que ce projet

de loi de finances, qui dit, c'est toutes les collectivités au-dessus de 40 millions d'euros. Il y a des collectivités qui font moins de 40 millions d'euros qui sont plus riches que Talence. Parce que Talence, elle paye la DSU, notamment la Dotation de Solidarité Urbaine, parce qu'elle a des QPV. Donc ces économies elles sont possibles, elles ne sont pas faciles à réaliser, mais c'est la position de l'Association des Maires de France, qui, indépendamment d'avoir reçu le Premier ministre dans une logique constructive, et ça, c'était très important, parce qu'on respecte la fonction, c'était le fait de se mettre en proposition. Par contre, il faudra qu'on écoute les élus locaux, parce que ça fait 40 ans qu'on ne les écoute plus. Certains ayant... il y a des mauvais élus locaux, il y a des mauvais gestionnaires, comme partout. Et dans ces cas il faut laisser aux citoyens et aux citoyennes le choix de changer tous les six ans leur exécutif, si ça ne leur convient pas. Mais par contre, éviter que l'Etat se mêle de tout, tout le temps, et vienne alourdir la charge. Elles sont là les économies. Je le pense vraiment. Donc tout n'est pas là-dedans, mais je peux t'assurer que c'est le sens du propos.

Je vais vous proposer de voter. Donc il y a une abstention, c'est ça ? Très bien.

Vous le trouverez dans mes interventions. Et je trouve sain, pour le coup, que nos parlementaires, justement qui sont là pour faire la loi, aujourd'hui on les interpelle pour leur essayer justement, ce que l'on a trop reproché au gouvernement passé, justement de s'asseoir sur la démocratie parlementaire. On a là l'occasion de revenir à un fonctionnement normal.

M. CAZABONNE : Les parlementaires font la loi, mais il ne faut pas qu'ils en fassent trop.

M. LE MAIRE : Ça, c'est vrai.

M. CAZABONNE : Parce que le problème aussi de la France, c'est un problème une loi, un accident une loi, il faut vite une loi. Nous avons actuellement près de 9 000 lois et 520 000 arrêtés, décrets, circulaires. Et nul n'est censé ignorer la loi. Et tout ça entraîne la lourdeur.

M. LE MAIRE : Sans jamais aucune évaluation d'ailleurs.

M. CAZABONNE : Ah, si je voulais... dernière chose, je l'ai cité pendant mon intervention au Sénat, toujours, par rapport aux normes. La dernière que j'ai pu voir, exceptionnelle, c'est la Direction de l'Armement, la DGA, qui est venue nous présenter le nouveau matériel français pour les années à venir. Eh bien, il y a une norme imposée par l'administration, qui veut que lorsqu'un char de combat recule, il a l'obligation d'avoir une lampe qui s'allume derrière et un sifflement. Alors, imaginez le char en plein combat dans la pénombre, il recule. C'est comme les bennes à ordures. Il recule, il doit avoir ainsi un lumineux et un son. Ah ! L'adversaire est content, il va le voir tout de suite. Mais qui a inventé ça ? C'est une norme... française.

M. LE MAIRE : Un fabricant de radars de recul. Allez, on passe aux délibérations 4 et 5, puisque la délibération est adoptée. Merci beaucoup. La motion.

MOTION

Monsieur le Maire expose :

« Le jeudi 10 octobre 2024, le Gouvernement, par la voix de son Premier ministre Michel Barnier, a présenté le projet de loi de finances pour 2025. Face à une prévision de déficit public atteignant 6,1 % du Produit Intérieur Brut en 2024, contre 5,1 % initialement annoncé, l'exécutif a décidé unilatéralement de lancer un plan d'économies de 60 milliards d'euros.

Cependant, au lieu d'assumer pleinement les conséquences des choix économiques opérés depuis les années 2000, la solution qui est retenue fait peser massivement les mesures d'économies sur les collectivités locales. Cette approche injuste et déséquilibrée les privera de 10 milliards d'euros, selon les associations d'élus. Une telle ponction constitue un frein au principe constitutionnel de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales, menaçant leur épargne, leurs services publics et leur capacité à agir au service des citoyens.

Les collectivités locales, pourtant, ne sont pas responsables du déficit public. Contraintes par la loi à n'emprunter que pour financer leurs investissements elles ne représentent que 8 % de la dette publique nationale. Loin d'aggraver la situation, leurs actions contribuent à réduire les dettes environnementales et sociales de demain. Les accusations portées contre elles dans cette crise économique et budgétaire sont donc infondées et profondément injustes.

Cette décision, si elle venait à être confirmée après le débat parlementaire en cours, méconnaît l'engagement comme la rigueur des collectivités, à qui elle impose de supporter le poids d'une dette qu'elles n'ont pas créée.

Pour la ville de Talence, les répercussions de ce projet de loi seraient lourdes, avec un impact estimé à au moins 2 millions d'euros dès 2025, des effets pérennes à long terme et un cumul de charges dans les années à venir.

Les arbitrages affecteraient directement le quotidien des habitants, fragiliseraient les associations locales et impacteraient les acteurs économiques du territoire.

Notre commune, qui accueille sur la métropole le plus grand nombre d'étudiants verrait augmenter la file d'attente des 500 d'entre eux qui attendent régulièrement de l'aide dans une banque alimentaire.

De plus, cette décision met en danger les efforts nécessaires en matière de transition écologique, une priorité pourtant essentielle. La réduction de 2 milliards d'euros du - Fonds Vert, et la ponction de 130 millions sur les Agences de l'Eau compromettent directement plusieurs projets urbains à Talence et ailleurs. Ces restrictions budgétaires sont en totale contradiction avec les impératifs de justice climatique et de préparation de l'avenir.

Depuis plusieurs années, les collectivités ont vu leur autonomie financière s'éroder face à des crises : pandémie, inflation, baisse des dotations, suppression de la taxe d'habitation, fin de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux et centralisation des recettes fiscales. À cela s'ajoute la non-indexation des dotations locales sur l'inflation, privant les collectivités de 1,3 milliard d'euros en 2023 et de 500 millions supplémentaires en 2024. Cette accumulation fragilise leur capacité d'action, alors même que les besoins en services publics locaux n'ont jamais été aussi cruciaux.

Face à cette situation, nous réaffirmons :

- Notre opposition au projet de loi de finances 2025, élaboré sans concertation et menaçant gravement les budgets des collectivités territoriales ainsi que leur autonomie financière ;
- Notre attachement aux valeurs des services publics locaux, indispensables pour répondre aux besoins des habitants et relever les défis de justice sociale et écologique ;
- Notre exigence d'un dialogue renouvelé et permanent entre l'État et les collectivités territoriales, dans un esprit de concertation et de confiance permettant une planification sereine et la réalisation de projets ambitieux pour les Talençais.

Nous appelons les maires et élu(e)s locaux, les citoyens à se mobiliser massivement contre ce projet de loi injuste, afin de défendre les intérêts des territoires et leurs populations. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR

1 ABSTENTION (Mme IRIART – Talence, ensemble)

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 4 – Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base

N° 5 – Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base

M. LE MAIRE : Juste pour vous dire que rien n'est changé à l'exception des deux titulaires, puisque... suite à la démission de nos deux précédents collègues. Y a-t-il des questions là-dessus ?

Mme RAMI : Non, nous, ça sera un NPPV.

M. LE MAIRE : NPPV pour qui ? Pour Talence en transition ?

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Très bien. Pour toi aussi ? Mme QUÉLIER. Mme QUÉLIER ? Mme QUÉLIER...

Mme QUÉLIER : Oui, NPPV également, pardon.

M. LE MAIRE : Merci. Pour les deux délibérations ? Très bien. Merci beaucoup, la délibération est adoptée. Pardon, on n'a pas adopté la délibération n° 3. Excusez-moi.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Suite aux démissions de Madame Maud DUMONT et de Monsieur Amilcar MARTILY, Monsieur Olivier PEYRELONGUE et Madame Petra ROSAY deviennent conseillers municipaux. Il nous faut donc mettre à jour le tableau des indemnités.

Considérant que pour une commune de 42 119 habitants (population de la Ville de Talence au début de ce mandat), le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant également que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation, est fixé, au maximum, à 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant que l'enveloppe maximale autorisée est égale à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027) pour le Maire et à 33 % du même indice multiplié par le nombre d'adjoints (16).

Je vous propose ainsi de fixer, à compter du 25/11/2024, conformément aux articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, les taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme il suit :

			Indemnité de fonction de base	
			%	Montant
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
SALLET	Jeanne	2ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
JESTIN	Francois	3ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €
RONDEAU	Sophie	4ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
BESNARD	Vincent	5ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CASTAGNERA	Daniele	6ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
GIRON	Charley	7ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CHADEBOST	Jacqueline	8ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
ERCHOUK	Salem	9ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
THOMAS-PITOT	Laetitia	10ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
FARGUES	Frederic	11ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
MADRID	Isabel	12ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
COLDEFY	Mathieu	13ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CHABBAT	Chantal	14ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
JOYON	Mathieu	15ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BONNIN	Jean Jacques	16ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
JEAN	Gerald	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	3,15%	129,48 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
BONORON	Simone	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
TOTAL			606,80%	24 942,64 €

Les majorations pouvant être votées au titre de la dotation de solidarité urbaine et de commune siège des bureaux centralisateurs du canton prévues à l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales feront l'objet d'une délibération distincte présentée au cours de cette même séance du conseil municipal.

Ces indemnités de fonctions subiront par ailleurs les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC,
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT
Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture 26/11/2024

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Après avoir déterminé le montant de l'indemnité de base allouée aux membres du conseil municipal, il appartient désormais au conseil de se prononcer sur les majorations pouvant être appliquées. En effet, au titre des dispositions de l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales, la ville de Talence entre dans plusieurs cas d'ouverture de majoration de l'indemnité de base :

- En tant que commune bénéficiaire de la DSU, et pour une population de la strate de celle de Talence, l'indemnité de base peut être majorée dans la limite de :
 - o 22,22 % pour les indemnités du Maire
 - o 33,33 % pour les indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués

- En tant que commune siège des bureaux centralisateurs de canton, la majoration est fixée à 15 % maximum de l'indemnité de base.

Ces indemnités étant cumulables, il est proposé d'appliquer les majorations indiquées aux indemnités de base votées précédemment.

Ceci étant exposé, il est vous demandé, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante, en majorant l'indemnité de base du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués à compter du 25/11/2024 comme indiqué ci-dessus (et conformément au tableau ci-dessous).

			Indemnité de fonction de base		Majoration DSU	Majoration chef lieu de canton	Indemnité totale
			%	Montant			
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €	822,10 €	554,92 €	5 076,49 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
SALLET	Jeanne	2ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
JESTIN	Francois	3ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
RONDEAU	Sophie	4ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
BESNARD	Vincent	5ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CASTAGNERA	Daniele	6ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
GIRON	Charley	7ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CHADEBOST	Jacqueline	8ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
ERCHOUK	Salem	9ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
THOMAS-PITOT	Laetitia	10ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
FARGUES	Frederic	11ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
MADRID	Isabel	12ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
COLDEFY	Mathieu	13ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CHABBAT	Chantal	14ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
JOYON	Mathieu	15ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BONNIN	Jean Jacques	16ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
JEAN	Gerald	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	3,15%	129,48 €	43,16 €	19,42 €	192,06 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €	43,16 €	19,42 €	192,06 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €			0,00 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €			0,00 €
BONORON	Simone	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
TOTAL			606,80%	24 942,64 €	7 403,05 €	3 516,34 €	35 862,03 €

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. »

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! – Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 3 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 14 octobre 2024

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il appelle des commentaires ? Je n'en vois pas, il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme ROSAY : Nous venons donc d'arriver dans cette illustre assemblée, nous n'y étions pas la dernière fois. Et donc à ce titre-là, nous devons nous abstenir, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Vous auriez pu la regarder en différé. Donc vous vous abstenez tous les deux très bien. Sinon, la délibération est adoptée, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 14 octobre 2024. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

41 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS (M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 6 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Mme RAMI : Oui. Alors, c'est la n° 53 sur la réhabilitation à l'extension du Château des Arts. Donc, si je lis bien ce qu'il y a écrit, c'est qu'il y a eu une étude géotechnique qui a mis... alors, excusez-moi, sans les lunettes, ça sera mieux. Donc, il y a une nappe d'eau souterraine qui empêche un certain nombre d'éléments. Donc, il n'y aura pas de suppression... Moi, la question que je me pose, c'est par rapport aux stationnements. La question du stationnement souterrain est abandonnée et vous mettez qu'il y aura une extension du parc de stationnement aérien. Donc, je voudrais vous poser la question de là-dessus et ça me vient en même de temps, puisqu'il y a la présentation de la cuisine centrale, je ne me rappelle pas que vous nous ayez transféré les présentations que vous avez faites sur Peixotto, Forum. Je ne pense pas qu'on les ait eues.

M. LE MAIRE : Les présentations, les PowerPoint du Conseil.

Mme RAMI : Oui. À vérifier, ça ne me dit rien.

M. LE MAIRE : On va vérifier.

Mme RAMI : Parce qu'il me semble que Peixotto... quand j'ai voulu retrouver, pas Peixotto, excusez-moi, le Château des Arts, quand j'ai voulu reregarder ce qu'on avait vu, le nombre de places de stationnement, je ne l'avais plus cette information.

M. LE MAIRE : OK.

Mme RAMI : Donc, voilà si les services pouvaient nous les faire passer...

M. LE MAIRE : On va regarder ça, oui, bien sûr. Pas de problème.

Mme RAMI : Et les questions sur le stationnement, qu'est-ce qu'il va se passer ?

Mme FABRE-TABOURIN : Alors, en effet... comment expliquer ça ? Pour élaborer le programme, on a évidemment, comme d'habitude fait faire des sondages, et on avait évidemment apprécié le fait qu'on avait une nappe, plus ou moins repéré l'implantation de

cette nappe. Or il se trouve que cette année, cette nappe déborde de tous les côtés. Comme partout à Talence. Je rappelle que le programme prévoyait une nappe de stationnement sur l'ensemble de l'immeuble nouvellement créé à l'arrière du château, pour une cinquantaine de places, si ma mémoire est bonne ; en plus des places en parkings aériens. Aujourd'hui, la plus-value telle qu'envisagée en phase APD, pas encore complètement validée par la ville, c'était un surcoût de plus d'un million d'euros. Donc on a demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de travailler sur une autre option qui permette de limiter ce surcoût. Aujourd'hui, l'équipe de maîtrise d'œuvre est en train de finaliser ce travail, ce qu'on a appelé APD2, puisque quand on nous a annoncé ce surcoût et l'obligation d'avoir un béton particulièrement important, etc. on a évidemment cherché une piste d'économie qui permette de répondre aux besoins de stationnement de la salle. Aujourd'hui, on en est là. Ils ont commencé à dessiner un APD qu'on vous présentera bien sûr, et qu'on doit maintenant valider, qui permet de proposer une soixantaine de places en surface, hors EBC, etc. On est aujourd'hui en train de regarder ce plan. Et en fait, ce qu'on vous fait valider, c'est le fait d'avoir fait faire cette étude supplémentaire, pour ne pas immédiatement dire « *Bonjour, le budget du Château des Arts, c'est plus un million, parce qu'il y a de l'eau* ». Ce qui était le plus simple et ce qui évitait de passer un avenant comme celui-là. Ce qu'on n'a pas souhaité. On a souhaité pouvoir étudier la deuxième option, qu'on va vous présenter bien sûr. Et on a refusé pour le moment, c'est pour ça qu'on est un peu entre-deux. On a commandé cette mission et on ne souhaite pas, en tout cas, moi je ne souhaite pas et M. le Maire a confirmé cette volonté, engager la ville au-delà de cet APD, tant qu'on n'aura pas l'ensemble des éléments chiffrés, de façon à ce qu'on soit très précis dans les éléments budgétaires. Mais la piste qu'on a ouverte, c'est de pouvoir modifier l'emplacement du stationnement. Voilà.

M. LE MAIRE : La vie classique des projets.

Mme RAMI : J'enchaîne, oui, parce que j'ai vu qu'il y avait aussi quand même, alors c'est la 64 et la 65 des souscriptions accords-cadres pour détection et géolocalisation des réseaux et des missions d'études géothermiques, ça veut dire qu'il y a des études à faire par rapport à ce que vient de dire Frédérique, que les nappes débordent. Donc il y a un sous-sol qui est peut-être un petit peu... Enfin, il y a des études à mener par rapport au sous-sol.

Mme FABRE-TABOURIN : Toujours. En fait, quand on prépare le programme, on fait faire des études géothermiques avec des points abstraits. On voit à peu près où est-ce qu'on veut construire l'immeuble. Et une fois qu'on a véritablement le plan de l'immeuble, on doit compléter ces études. Donc, il y a des études de premier niveau qui disent « *Bon, eh bien là, il y a une nappe* ». Ça, on le savait. On sait qu'il y a des nappes à peu près partout à Talence. On sait qu'on a l'argile aussi à Talence qui complexifie beaucoup le fait de construire en sous-sol. Et quand les projets sont précisés, on sait où est-ce qu'on pose nos fondations très précisément, on doit compléter l'ensemble de ces études. Ce que vous verrez sur tous les projets quand il s'agit de construction.

M. LE MAIRE : Là on parle vraiment d'accord-cadre, ce que vous avez, ce sont des marchés classiques. Mais comme on le rappelle souvent, quand on fait une étude, on ne sait pas où l'architecte va faire exactement son emplacement. Donc par définition...

Mme FABRE-TABOURIN : On avait fait des études... On a fait l'étude n° 1. Et maintenant, on commande les études précises, géo pro, G2 pro, voilà, pour arriver au niveau pro du projet, mais vous verrez ça sur l'ensemble des bâtiments un peu importants. Et se pose véritablement la réflexion... enfin, en tout cas, moi, c'est la mienne, de la pertinence de construire des parkings souterrains. Un, alors, on a évidemment eu l'année dernière, une année absolument exceptionnelle et je crois que Sophie pourra compléter de façon beaucoup

plus complète que moi. On a ce problème à peu près partout, et tous les opérateurs qu'on voit qui sont en train de vouloir sortir des projets à Talence ont le même problème. Aujourd'hui, on a un sol qui est gorgé d'eau, des nappes qui débordent et des nappes qui bougent. Donc, qui nous complexifient beaucoup les projets. D'où cet avenant, parce que nous n'avons pas souhaité entériner un surcoût sans étudier une deuxième piste.

M. LE MAIRE : D'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer à la présentation, comme on en a l'habitude, même si elle ne présente pas un caractère obligatoire, par Mme IRIART, des nouvelles cuisines centrales.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 25/09/24	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 25/09/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 11 ^{ème} Division, n° 3 d'une superficie totale de 0,36 m ² soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 673,00 € (soit 448,33 € pour la Ville et 228,67 € pour le CCAS).	M. MIRGHANINEJAD AZAR – Talence (33)
N° 2 26/09/24	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » au 27 allée des Petits Rois à Talence afin de répondre au souhait du bénéficiaire de disposer d'un bureau plus spacieux pour l'accueil d'un salarié. L'avenant prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE NEA ACADEMIE – Talence (33)
N° 3 30/09/24	Passation d'un contrat de cession pour les représentations tout public du spectacle « AKA » programmé le 23/10/2024 et mise à disposition de la salle polyvalente et du matériel son et lumière du Dôme dès le 22/10/2024. Montant des prestations : 2 077,80 € TTC	COMPAGNIE LE BRUIT DU SILENCE – Bordeaux (33)
N° 4 30/09/24	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une exposition intitulée « 600° » du 3 au 20/10/2024 au Gamma. Le prêt de cette exposition est consenti à titre gracieux.	COLLECTIF LES ASSOCIES DE L'ASSOCIATION LA MECANIQUE GENERALE – Bordeaux (33)
N° 5 02/10/24	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition intitulée « Eaux vives, torrents et cascades de montagne » du 8 au 26/10/2024 au Forum des Arts et de la Culture dans le cadre de la Fête de la Science.	M. ILBERT – Talence (33)

	Montant des prestations : 250,00 € TTC	
N° 6 02/10/24	Signature d'une convention pour l'organisation d'ateliers de découverte et exploration des différentes techniques de teintures végétales les samedis 12/10, 30/11, 14/12 2024 et 18/01/2025 au Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION CHROMALAB – Talence (33)
N° 7 02/10/24	Passation d'un marché ayant pour objet l'accès à une solution de gestion en ligne de toutes les données des 10 radars pédagogiques mobiles solaires pour une durée allant de la date de notification au 26/09/2027. Montant de la dépense : 4 800,00 € TTC	SAS ELAN CITE – Orvault (44)
N° 8 02/10/24	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux vacants dans l'immeuble à usage d'habitation situé 17/19 rue Francis de Pressensé, dont la Ville est propriétaire, pour une durée de 6 mois renouvelable afin de limiter tout risque d'occupation illicite pendant la procédure de vente.	VPS RESIDENTS TEMPORAIRES – Paris (75)
N° 9 02/10/24	Signature d'une convention pour l'organisation de spectacles au sein du Forum des Arts et de la Culture.	ENTREPRISE GUIGNOL GUERIN – Bordeaux (33)
N° 10 03/10/24	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salons du Château de Thouars) à compter du 10/10/2024 au 30/06/2025 afin d'y organiser des improvisations théâtrales.	ASSOCIATION R & D – Talence (33)
N° 11 03/10/24	Passation d'une convention ainsi que tous les avenants subséquents pour la mise à disposition de créneaux et lignes d'eau du Stade Nautique Henri Deschamps pour la saison sportive 2024/2025 et suivantes.	CREPS – Talence (33)
N° 12 03/10/24	Passation d'un nouveau marché pour la location de deux jeux extérieurs destinés à l'école maternelle Albert Camus pour une durée de deux ans à compter de sa date de notification, renouvelable par tacite reconduction une fois un an. Montant des dépenses : - Location annuelle de 2 jeux : 4 200,00 € TTC - Prestations de dépose des jeux : 2 700,00 € TTC	SAS RECREATION – Serris (77)
N° 13 04/10/24	Passation d'une convention ainsi que tous les avenants subséquents pour la mise à disposition de deux lignes d'eau pendant 1 heure pour l'entraînement des sapeurs-pompiers.	SDIS DE LA GIRONDE – Villenave d'Ornon (33)
N° 14 04/10/24	Organisation et animation d'ateliers ludiques, collaboratifs, visuels et accessibles pour un public adulte et jeune de septembre à	ASSOCIATION LA FRESQUE DE LA BIODIVERSITE (M. Jonathan VISENTIN) –

	décembre 2024 à la Médiathèque Castagnéra afin de sensibiliser aux enjeux et pressions autour de la biodiversité. Cette animation se fera à titre gracieux.	Lyon (69)
N° 15 07/10/24	Passation d'une convention en vue de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux : grand préfabriqué de Thouars du 17/10/2024 au 26/12/2024 et salle des Eclaireurs du 02/01/2025 au 26/06/2025 afin d'y organiser des activités sportives.	ASSOCIATION LE COLLECTIF DES PARENTS – Talence (33)
N° 16 07/10/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre du Thé dansant pour les fêtes du Nouvel An organisé par l'Espace Seniors qui aura lieu le 07/01/2025 à la salle François Mauriac. Montant de la prestation : 580,00 € TTC	ASSOCIATION GROUPE MUSICAL JEAN-LOUIS VINCENT – Romagne (33)
N° 17 07/10/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'animations musicales des après-midi récréatifs de l'Espace Seniors des 09/02 et 12/10/2025. Montant des prestations : 460,00 € TTC	ASSOCIATION JPF – Villenave d'Ornon (33)
N° 18 07/10/24	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'animations musicales des après-midi récréatifs de l'Espace Seniors les 06/04 et 30/11/2025. Montant des prestations : 460,00 € TTC	M. Thomas COTE – Talence (33)
N° 19 07/10/24	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « A plein tubes » le 04/03/2025 à la salle du Solarium de Gradignan dans le cadre de la journée des seniors. Montant des prestations : 7 068,00 € TTC	Y'A DE LA JOIE PRODUCTION SAS – Pau (64)
N° 20 07/10/24	Sollicitation par la Ville de la mise à disposition à titre gracieux de la salle du Solarium de Gradignan les 03 et 04/03/2025 pour la journée des seniors et les 06 et 07/05/2025 pour le gala des seniors.	MAIRIE DE GRADIGNAN – Gradignan (33)
N° 21 08/10/24	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 23 210,53 € du 20 au 22/11/2024 dans le cadre de la programmation du spectacle « Like a prayer – Drag Show » du 21/11/2024 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 22 08/10/24	Suite à une négociation fructueuse, attribution du marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables relatif à la construction d'une cuisine centrale, faisant suite au concours restreint sur esquisse pour un forfait provisoire de rémunération de 630 941, 30 € HT soit 757 129,56 € TTC, compte	GROUPEMENT : SARL BPA ARCHITECTURE (architecte mandataire) – Montpellier (34)

	tenu d'une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage de 4 608 775,00 € HT, soit 5 530 530 € TTC (valeur en juillet 2023).	<p>SAS ESNARD SANZ ARCHITECTES ASSOCIES – (architectes associés) – Villenave d'Ornon (33)</p> <p>SARL QLAADF (paysagiste) – Bordeaux (33)</p> <p>SARL INGECOR (ingénierie cuisine de collectivités) – Montpellier (34)</p> <p>SARL BUREAU D'ETUDES VIVIEN (études techniques : thermiques, fluides, énergétique, performances environnementales) – Mérignac (33)</p> <p>TERRELL SAS (études techniques : structures) – Boulogne-Billancourt (92)</p> <p>SARL ASSOCIE UNIQUE BONNET VRD (études techniques VRD) – Bordeaux (33)</p> <p>EURL PRAXO (ergonomie) – Ivry sur Seine (94)</p> <p>SARL CABINET FAURE (économie de la construction OPC) – Bordeaux (33)</p>
N° 23 08/10/24	Passation d'une convention en vue de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) du 17/10/2024 au 26/06/2025 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION LE CENTRE ANIMATION JEUNESSE – Talence (33)
N° 24 08/10/24	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une exposition intitulée « Les scouts et guides de Talence fêtent leurs 100 ans ! » du 05 au 23/11/2024 au Forum des Arts et de la Culture. Le prêt de l'exposition est consenti à titre gracieux.	M. PLOUX – Talence (33)
N° 25 09/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 23/09/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 4 ^{ème} rang, n° 14 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. MAESTRO – Mérignac (33)
N° 26 09/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 26/11/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal	M. LORTO – Bordeaux (33)

	située 3 ^{ème} Division, 7 ^{ème} rang, n° 11 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	
N° 27 09/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 01/12/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme BRUN – Talence (33)
N° 28 10/10/24	Passation d'une convention en vue de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle du périscolaire de l'école élémentaire Gambetta) du 15/10/2024 au 31/12/2024 inclus afin d'y organiser des répétitions musicales tous les mardis de 20 h 30 à 22 h 45.	ASSOCIATION LES AMIS DE GAMBETT' – Talence (33)
N° 29 10/10/24	Organisation de deux ateliers d'écriture pour adultes et jeunes à partir de 13 ans les 19/10/2024 et 07/12/2024 à la médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ». Montant des prestations : 340,00 € TTC	Mme Nadia BOURGEOIS – Saint Médard en Jalles (33)
N° 30 10/10/24	Organisation de deux ateliers d'arts plastiques pour les enfants de 7 à 12 ans et leurs parents le 23/10/2024 à la Médiathèque de Thouars et le 30/11/2024 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ». Montant des prestations : 320,00 € TTC	ASSOCIATION BRUN DE CIEL – Bordeaux (33)
N° 31 10/10/24	Organisation d'un Café mortel le 09/11/2024 tout public et jeunes à partir de 16 ans, temps d'échange et d'écoute sur le sujet sensible et familial de la mort et du deuil. La prestation sera assurée à titre gracieux.	SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF SYPRES – Talence (33)
N° 32 10/10/24	Organisation d'une lecture théâtralisée tout public, à partir de 4 ans, intitulée « L'Automne » le 09/11/2024 à la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 450,00 € TTC	COMPAGNIE LA MARGE ROUSSE – Bordeaux (33)
N° 33 11/10/24	Passation d'un avenant à la convention en date du 26/07/2024 pour la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart au lieu de la salle La Baraque) du 23/10/2024 au 25/06/2025 afin d'y organiser des cours de répétitions de chant.	ASSOCIATION ENSEMBLE VOCLA CANTARANE – Talence (33)
N° 34 14/10/24	Signature d'une convention de prêt à titre gracieux de matériel d'éclairage pour une valeur de 19 174,74 € du 15 au 16/10/2024 dans le cadre de la cérémonie de remise officielle des instruments	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) –

	de musique aux élèves de la classe CHAM du 15/10/2024 au Château Margaut.	Bègles (33)
N° 35 14/10/24	Signature d'un contrat de prestation artistique pour l'intervention de Simon ASSELIN, membre du corps de ballet, auprès des élèves de l'école de danse, dans le cadre du projet « Le robot et le danseur » qui s'est tenu le 16/10/2024 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 840,00 € TTC	OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)
N° 36 14/10/24	Passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de location-entretien de vêtements professionnels et de linge pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027. Montant maximum annuel : 30 000,00 € TTC	SA MAJ ELIS – Gradignan (33)
N° 37 15/10/24	Passation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réparation des parties extérieures des châteaux Peixotto-Margaut et de leurs dépendances, afin de fixer contractuellement le coût total des marchés de travaux, à l'issue de la consultation des entreprises de travaux, que l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter : - Montant du marché 23/20-1 – Echafaudages – Maçonneries – Sculptures – VRD : 1 930 394,61 € TTC - Montant du marché 23/20-2 – Couvertures – Zingueries : 189 734,39 € TTC - Montant du marché 23/20-3 – Menuiseries extérieures : 583 098,55 € TTC - Montant du marché 23/20-4 – Serrurerie : 83 995,97 € TTC - Montant du marché 23/20-5 – Peinture : 132 528,00 € TTC - Montant du marché 23/20-6 : Electricité – courants forts : 38 973,32 € TTC Soit un coût total des marchés de travaux de 2 465 604,04 € HT, soit 2 958 724,84 € TTC	GROUPEMENT SAS W-ARCHITECTURES (architecte mandataire solidaire – restauration du patrimoine historique – économie de la construction) – Bordeaux (33) SARL BUREAU D'ETUDES VIVIEN (études techniques : thermiques, électricité courant fort / faible – performances environnementales) – Mérignac (33) SARL IDBATIMENT (études techniques : structures) – Canéjan (33) SOCIETE SCENEVOLUTION (scénographie) – Montreuil (93)
N° 38 15/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 14/10/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 4 ^{ème} rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. ROQUES – Pessac (33)
N° 39 15/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 11/09/2022, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 13 ^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de	Mme CAZALIS – Bordeaux (33)

	1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	
N° 40 15/10/24	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 05/09/2024, soit une case située au columbarium, emplacement n° 160, pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	M. MIRGHANINEJAD AZAR – Talence (33)
N° 41 16/10/24	Passation d'une convention pour l'organisation d'une conférence intitulée « Les nuages interstellaires : berceaux de la vie sur Terre ? » par Nathalie BROUILLET, astronome, le 29/10/2024 et mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture.	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Pessac (33)
N° 42 17/10/24	Décision d'ester en justice et de se constituer partie civile au nom de la ville de Talence afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages subis du fait des infractions commises par M. Robert VAUD dans le cadre de la procédure en cours menée par le Tribunal Correctionnel de Bordeaux et désignation d'un cabinet d'avocats afin de défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire.	SCP D'AVOCATS LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 43 17/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 17/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 15 ^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. COUTEAU – Carbon Blanc (33)
N° 44 17/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 20 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme DUCAUD – Paris (75)
N° 45 17/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 10/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 1 ^{er} rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme LEGLISE – Bordeaux (33)
N° 46 18/10/24	Passation d'une convention de partenariat artistique pour l'organisation d'ateliers-rencontres avec 3 classes de collège de la ville afin de sensibiliser les élèves à l'univers du théâtre de marionnettes. Montant des prestations : 360,00 € TTC	ASSOCIATION ARTIFIS – Boivre-la-Vallée (86)
N° 47 21/10/24	Passation d'une convention de partenariat artistique pour l'organisation d'ateliers-rencontres avec 6 classes élémentaires de la ville afin d'immerger les élèves dans l'univers de la danse.	COMPAGNIE REVOLUTION – Bordeaux (33)

	Montant des prestations : 3 349,63 € TTC	
N° 48 21/10/24	<p>A la suite de l'admission des études d'avant-projet définitif remises dans le cadre des prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux d'aménagement du parc du Grand Peixotto/Margaut, fixation définitive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du coût prévisionnel des travaux concernés à 2 702 860,00 € HT, soit 3 243 432,00 € TTC - du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 354 387,55 € HT, soit 425 265,06 € TTC comprenant la passation de commande : <ul style="list-style-type: none"> - des études de projet - de l'assistance à la passation des marchés de travaux - de l'examen de la conformité des études d'exécution au projet et du visa de celles qui ont été faites par les opérateurs économiques chargés des travaux - de la direction de l'exécution des marchés de travaux - de l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier - de l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement - d'une mission complémentaire : production de perspective ou insertion paysagère, missions de maîtrise d'œuvre, au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23 pour un montant de rémunération de 227 657,73 € HT, soit 273 189,28 € TTC. 	<p>ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)</p> <p>et</p> <p>SAS LAND'ACT (urbaniste paysagiste) – Levallois-Perret (92)</p>
N° 49 21/10/24	<p>Acceptation de la médiation proposée par le Tribunal Administratif de Bordeaux dans le cadre de la requête en annulation déposée par Mme VILLETORTE et M. ROGER visant notamment à obtenir l'annulation du permis de démolir n° 033 522 24 Z 008 en date du 31/05/2024 délivré par la commune à Bordeaux Métropole. La défense des intérêts de la Ville au cours de cette médiation est confiée à M. Dominique MERLIN.</p>	
N° 50 22/10/24	<p>Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 359-2024 du 09/10/2024 relative au renouvellement d'une concession (parcelle de terrain du cimetière communal située 14^{ème} Division, 8^{ème} rang, n° 10) afin de corriger une erreur matérielle portant sur l'adresse du concessionnaire.</p>	<p>Mme BRUN – Carbon Blanc (33)</p>
N° 51 22/10/24	<p>Animation et mise à disposition de jeux dans le cadre d'une soirée jeux organisée à la Médiathèque Castagnéra le 15/11/2024.</p> <p>Montant de la prestation : 330,00 € TTC</p>	<p>SOCIETE LUDUM SAS – Talence (33)</p>
N° 52 22/10/24	<p>Animation par deux médiateurs et mise à disposition de jeux dans le cadre d'une soirée jeux organisée à la Médiathèque Castagnéra le 15/11/2024.</p> <p>Montant de la prestation : 100,00 € TTC</p>	<p>ASSOCIATION LUDILOISIRS – Talence (33)</p>
N° 53		<p>GROUPEMENT CONJOINT</p>

22/10/24	<p>Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 23-12 relatif à la réhabilitation et à l'extension du Château des Arts en vue de la création d'un établissement d'enseignement artistique à la suite de la constatation, au stade de l'avant-projet définitif (APD) et à l'issue des études du géotechnicien G2, d'une évolution défavorable de la nappe d'eau souterraine dont le niveau maximal pourrait aller jusqu'au rez-de-jardin du futur bâtiment.</p> <p>Considérant les pistes d'optimisation recherchées par le maître d'œuvre sur demande du maître d'ouvrage pour cette opération, il s'avère donc nécessaire d'apporter les modifications suivantes sur les documents d'études concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la compression du niveau du rez-de-jardin - la suppression du stationnement sous-sol - le réaménagement des locaux techniques sous-sol et l'intégration techniques des modifications réseaux associés - l'extension du parc de stationnement aérien. <p>Montant initial du marché n° 23/12 : 1 671 000,00 € TTC Montant avenant n° 1 : 83 796,00 € TTC Nouveau montant du marché n° 23/12 : 1 754 796,00 € TTC</p>	<p>SARL ATELIER CAMBIUM (architecte mandataire) – Bordeaux (33)</p> <p>NDA NICLAS DUNNEBACKE (architecte restauration du patrimoine historique) – Paris (75)</p> <p>BASSINET TURQUIN PAYSAGE (paysagiste concepteur) – Paris (75)</p> <p>AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction) – Mérignac (33)</p> <p>CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33)</p> <p>AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales) – Nantes (44)</p> <p>ATELIER BILTO ORTEGA / Philippe GUIRAUD (signalétique) – Bordeaux (33)</p> <p>AIA MANAGEMENT (OPC) – Mérignac (33)</p>
N° 54 23/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 19/08/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme GUYOMAR – Lorient (56)
N° 55 23/10/24	Délivrance d'une concession pour 30 ans à compter du 07/10/2024, soit une case située au columbarium, emplacement n° 161 pour la somme de 1 078,00 € (soit 718,67 € pour la Ville et 359,33 € pour le CCAS).	Mme BOREL – Talence (33)
N°56 23/10/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 31/10/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme JAMBON – Talence (33)

N° 57 23/10/24	<p>Organisation d'une lecture musicale dansée tout public, à partir de 8 ans, « En corps Pinocchio » d'après l'œuvre de Carlo Collodi le 29/11/2024 à la Médiathèque de Thouars.</p> <p>Montant de la prestation : 800,00 € TTC</p>	COLLECTIF BLOP (interjection) – Floirac (33)
N° 58 25/10/24	<p>Passation d'un avenant à la convention initiale de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » afin de répondre au souhait du bénéficiaire de disposer d'un bureau plus spacieux pour accueillir un salarié.</p> <p>L'avenant prendra effet à compter de sa signature.</p>	SOCIETE PERIKLAIS – Talence (33)
N° 59 28/10/24	<p>Signatures de conventions de tutorat pédagogique pour l'accueil à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de trois étudiantes en tant qu'observatrices dans les classes de flûte traversière et violon pour l'année scolaire 2024/2025.</p>	POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE ET DANSE (PESMD) – Bordeaux (33)
N° 60 28/10/24	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 10/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8^{ème} Division, 7^{ème} rang, n° 12 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).</p>	M. LIST – Gradignan (33)
N° 61 28/10/24	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3^{ème} Division, 9^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).</p>	Mme MULLIER – Talence (33)
N° 62 29/10/24	<p>Organisation et animation d'un Café Langues, tout public à partir de 14 ans, le 16/11/2024 à la Médiathèque Castagnéra (prestations réalisées à titre gracieux moyennant une adhésion annuelle déjà réglée par la Ville en début d'année 2024).</p>	ASSOCIATION MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX- AQUITAINE (MEBA) – Bordeaux (33)
N° 63 29/10/24	<p>Organisation d'une conférence sur l'histoire du Domaine du Carré et du Haut-Carré, pour un public adulte, le 19/11/2024 dans la salle d'animations de la Médiathèque Castagnéra.</p> <p>La conférence est proposée à titre gracieux.</p>	ASSOCIATION MEMOIRE ET PATRIMOINE DE TALENCE – Talence (33)
N° 64 29/10/24	<p>Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la détection et géolocalisation des réseaux pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, jusqu'au 31/12/2026.</p> <p>Montant de la dépense maximum annuelle : 600 000,00 € TTC</p>	SAS ADRE RESEAUX – Mérignac (33)
N° 65 29/10/24	<p>Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux missions d'études géotechniques pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis</p>	SAS GEOTEC – Quetigny les Dijon (21)

	renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028. Montant de la dépense maximum annuelle : 600 000,00 € TTC	
N° 66 29/10/24	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la lutte contre les organismes pouvant causer des nuisances (services de désinfection, de désinsectisation, de dératisation, de lutte contre l'accès et la nidification des pigeons et de traitement xylophage et des champignons lignivores sur les bâtiments communaux) pour une durée ferme allant de la date de notification jusqu'au 31/12/2024, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027. Montant de la dépense maximum annuelle : 120 000,00 € TTC	SAS SARP – Mérignac (33)
N° 67 31/10/24	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux et réservation de lignes d'eau au Stade Nautique Henri Deschamps ainsi que tous les avenants subséquents pour la saison sportive 2024/2025 et suivante.	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Bordeaux (33)
N° 68 04/11/24	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « Mémoire des objets oubliés » qui se déroulera du 26/11/2024 au 04/01/2025 au Forum des Arts et de la Culture. Montant des prestations : 250,00 € TTC	Mme Françoise GOALARD (dite ZAZÉ) – Talence (33)
N° 69 04/11/24	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Like a Prayer – Drag Show » le 21/11/2024 et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que du matériel son et lumière du Dôme. Montant des prestations : 2 789,80 € TTC	COMPAGNIE DES PETITES SECOUSSES – Talence (33)
N° 70 05/11/24	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 3 053,15 €, du 18/12/2024 au 07/01/2025 dans le cadre de la programmation du spectacle « L'Envol perdu » le 20/12/2024 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 26/11/2024

Présentation cuisine centrale

Mme IRIART : Oui. Alors, M. le Maire, mes chers collègues, je pense qu'après le débat sur la motion, la présentation de la cuisine centrale risque d'être un peu fade et sans saveur, ce qui est ennuyeux pour une cuisine qui ambitionne quand même d'avoir une production pour les rationnaires de la cuisine, la plus goûteuse possible. Alors, ça fait quatre fois que le sujet de la construction d'une nouvelle cuisine centrale est abordé. Et depuis la dernière fois, qui

remonte à septembre 2023, soit un peu plus d'un an, nous restons dans l'épure du projet qui vous a été présenté alors dans tous les aspects du programme. Suivante, s'il te plaît. Voilà. OK. Alors, cette diapositive pose le contexte. On ne peut pas agrandir, ça me paraît... vous voyez ou pas ? Désolée. Cette diapositive pose le contexte. Donc un audit a été réalisé en 2022, celui-ci a confirmé l'inadéquation de notre outil actuel. Les différentes options analysées nous ont orientés vers une construction neuve sur une parcelle appartenant déjà à la ville. Donc, ça résout la question de l'achat d'un terrain qui ne nous aurait pas appartenu. C'est la parcelle BK21. Donc vous voyez la flèche rouge qui vous montre la parcelle en question qui est identifiée sur la diapositive entre Dôme et piscine. Et pour mémoire, notamment pour les collègues qui n'étaient pas encore là, c'est l'ancienne maison du directeur de la piscine qui a servi à l'ADEM pendant de longues années. Qui sert en fait de base pour la construction de parcelles, qui est retenue pour la construction de la nouvelle cuisine centrale. Suivante. Donc là, alors vous lisez sûrement encore moins. Donc cette diapositive présente l'équipe retenue par le jury de concours. Sa désignation s'est faite sans difficulté. Un large assentiment s'est dégagé autour de sa proposition. Si j'ai bien compris l'échange de tout à l'heure, il y aura une diffusion du document.

M. LE MAIRE : Oui, on vous enverra le document par mail.

Mme IRIART : Voilà. Vous pourrez lire de manière précise ce qui est sur les diapositives. Donc suivante. Cette planche reprend le calendrier présenté en septembre 2023. À ce jour, il est en tout point respecté. Je trouve que ça mérite d'être souligné quand même, puisque l'équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie en septembre dernier, et elle remettra l'avant-projet sommaire le mois prochain. Donc on est absolument dans le respect du calendrier qui a été présenté il y a un peu plus d'un an. Donc la suivante. Donc là, on ne distingue vraiment rien. Vous voyez sur le côté gauche de l'image, juste avant les arbres qui, en fait, représentent l'EBC. La parcelle... merci d'avoir... voilà, de définir la parcelle qui est délimitée par des pointillés rouges. Donc, vous voyez l'implantation, en fait, de la future cuisine. On distingue... En théorie, on distingue nettement l'alignement du projet sur l'entrée de la piscine. Je pense que quand même, ça, vous arrivez à le voir. La préservation du cèdre qui était aussi un élément sur lequel nous avons insisté lors de la présentation précédente, et le respect de l'EBC, qui a d'emblée été posé comme intangible. On voit aussi que les flux logistiques se situent à l'arrière du bâtiment, voilà. Merci pour l'accompagnement. Et le chemin piétonnier à l'avant du bâtiment est matérialisé. Tu peux... Voilà ! Exactement, sous cette rangée d'arbres qui reste à créer. Donc diapo suivante. Donc là, vous avez un schéma qui permet de voir le fonctionnement du bâtiment dans son environnement, avec la voie logistique qui passe à l'arrière de la piscine. Donc en fait, les flux sont bien identifiés et seront totalement séparés des flux piétonniers. Le chemin piétonnier boisé qui, donc, est à l'avant et le contexte bioclimatique dans lequel s'inscrit le bâtiment. Celui-ci est déterminant pour la définition du volet bioclimatique du projet. Donc ce sont les... Voilà exactement ! Merci Sophie. Voilà c'est... Donc la suivante... Donc ces plans en coupe permettent de visualiser l'intégration du bâtiment dans son environnement, notamment boisé. Le périmètre de l'opération est matérialisé par les pointillés rouges, donc qui sont cette fois-ci verticaux. Tu peux avec ta souris... Ah non plus à gauche, un peu plus à gauche et tout à fait à droite, juste devant le camion à droite. Voilà. Sur le volet bioclimatique, la transparence permet d'entrevoir l'EBC. En même temps, une bande végétale en façade permet de dissimuler le bâtiment et de jouer avec le bois situé derrière, afin de l'intégrer au mieux dans l'environnement naturel et urbain. Donc la suivante. Ah oui ! Alors là si tu n'aides pas avec ta souris, même moi j'avais du mal. Voilà. Alors une partie importante des toitures est végétalisée. Est-ce que tu peux montrer ? Voilà. C'est tout ça. Toute cette partie la plus... finalement la plus longue, des toitures de la cuisine qui est végétalisée. La démarche de végétalisation du site s'accompagne d'ailleurs

d'une sélection minutieuse d'espèces floristiques locales. L'orientation Est-Ouest du bâtiment et la création d'une strate végétale sur sa façade Est contribuent à une meilleure gestion des ressources énergétiques et à l'atténuation des effets d'îlots de chaleur. Et donc enfin, la dernière diapo qui vous permet, voilà... d'avoir une vision un peu d'une ambiance générale de ce bâtiment. Donc en résumé, c'est un projet dans lequel les flux piétons, véhicules légers, véhicules lourds sont bien distincts les uns des autres. Le volet énergétique, outre le recours à des matériaux à forte performance énergétique, comporte des panneaux photovoltaïques, disposés en toiture, ainsi que la récupération des eaux de pluie, et le volet bioclimatique, occupe une place de choix. Donc au final, ce projet doit nous permettre de répondre aux objectifs qui sont les nôtres depuis l'origine, à savoir, créer un bâtiment neuf à la qualité durable et soutenable, sobre dans sa construction, son exploitation et sa maintenance, à l'organisation fluide et fonctionnelle, pour servir des repas toujours plus qualitatifs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette qualité de présentation. C'est un très beau projet. Il est dans les calendriers. On va donc maintenant espérer qu'il reste dans les budgets. Ça, c'est important. Je vous rappelle, on est autour de 8 millions d'euros à peu près, pour ce budget, TTC, tout compris, sur lequel nous espérons encore des cofinancements, y compris de la part de l'État, puisque l'État avait notamment aidé la construction neuve des cuisines de Villenave-d'Ornon. Voilà ! Un très beau projet dans lequel... qui, architecturalement... va bien s'intégrer entre des objets vraiment pour le coup très différents, entre la piscine, le Dôme, la maison des Solidarités, et qui conserve en plus le fameux cèdre. Donc, l'architecte, on lui avait demandé de le conserver, le fameux cèdre, là, que l'on voit sur la gauche de l'image, enfin, pas tout à fait à gauche, le deuxième en partant de la gauche, qui sera conservé. Voilà. Il n'y a pas d'éléments, mais je vous en prie, Mme RAMI.

Mme RAMI : Juste une question. Je ne me rappelle plus comment va être le chauffage, la gestion du chaud et du froid sur ce bâtiment. Et est-ce qu'il est prévu de raccorder au réseau de chaleur sur Bordeaux Métropole ? Il y avait la question de la cuisine. Question.

Mme IRIART : Alors, à ma connaissance, pas de raccordement au réseau de chaleur parce que c'est un fonctionnement tout électrique en fait.

M. LE MAIRE : La question s'était posée et ce n'était pas intéressant de raccorder un bâtiment de cette technicité-là au réseau de chaleur.

Mme IRIART : C'est la raison pour laquelle on a... alors je ne sais plus sur quelle image ça se voit, attendez, j'essaie de... voilà sur la diapo, qui doit être la diapo 4. Voilà ! Là, on voit bien les panneaux photovoltaïques qui sont positionnés, alors qui ne suffiront pas à la totalité de la consommation de la cuisine, mais qui en revanche, doivent contribuer à une autoconsommation du bâtiment.

M. LE MAIRE : Je suis quasiment persuadé qu'au niveau du programme, on avait posé cette question-là, parce que le RCU passe là. Alors sachant que, avec un peu de chance, la cuisine sera livrée que le RCU ne passera toujours pas là, puisque je ne sais pas quand le RCU va arriver et le programmiste qui nous aidait, nous avait indiqué que ce bâtiment-là, techniquement, n'était pas intéressant à raccorder du fait du fonctionnement particulier de la cuisine. Mais Dominique pourra vous donner des éléments complémentaires par rapport à ça. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE : J'ai juste une remarque par rapport au problème de l'énergie et des panneaux solaires. Pourquoi je dis ça ? Parce qu'on a eu une présentation la semaine

dernière à la commission « Énergie » au Sénat par EDF, des problèmes énergétiques. Et EDF, maintenant a un gros problème, depuis la marche... mise en service des centrales nucléaires, notamment le dernier EPR qu'au moment où les éoliennes et les panneaux photovoltaïques donnent à fond, ils ont des difficultés pour injecter cette énergie dans l'énergie déjà saturée des centrales nucléaires. On a exporté, je crois, 92 ou 93 mégawatts l'an dernier et il y a quelques mois vers l'Allemagne parce que comme il n'y avait pas un souffle d'air, toutes leurs éoliennes ne tournaient pas. Mais à part cette exception, ils ont de plus en plus de mal d'intégrer... puisque l'énergie, vous le savez, elle ne se stocke pas. C'est pour ça qu'on a mené à une réflexion importante. C'est... Non, mais pour nous c'est bien parce qu'on payera moins, mais notre électricité qu'on va fabriquer, EDF ne pourra peut-être pas l'intégrer dans son réseau. Ce qu'il faudrait... Ce qui serait intéressant à voir dans le futur, c'est peut-être savoir si avec toute cette énergie, on ne peut pas enfin développer un carburant nouveau à base d'hydrogène. Parce que vous voyez, les éoliennes qu'on va faire au nord de la Gironne là, le projet qu'ils prévoient, ce n'est pas forcément d'amener de l'électricité, puisqu'il y a des difficultés, c'est de fabriquer l'hydrogène au pied des éoliennes, parce que l'hydrogène se stocke et se transporte. Il va falloir qu'on s'oriente vers ça, sinon on fabrique l'énergie qui, malheureusement, n'est pas utilisée à 100 %.

M. LE MAIRE : Et je rappelle que la piscine, elle sera équipée d'une chaudière biomasse à compter de la rentrée prochaine.

M. CAZABONNE : Oui, j'oublie aussi une chose importante, le Maire de Pau, qui est un homme bien, a développé l'énergie... je crois au stade du sous-sol, la géothermie de proximité. C'est-à-dire que c'est juste à 3-4 mètres de la surface, qu'il trouve une énergie qui doit exister partout, il disait, alors qui n'est pas énorme en termes de degrés, mais qui lui permet de climatiser ou de chauffer des bâtiments, sans aller chercher la géothermie profonde.

Mme IRIART : Si je peux me permettre, M. le Maire, juste je voudrais ajouter qu'il ne faut pas oublier, sur ce bâtiment, qu'il produit de la chaleur et de l'humidité et que donc le traitement est particulier.

M. LE MAIRE : Pour conclure, en remerciant vraiment Dominique. D'abord je voudrais saluer la qualité de notre service de restauration municipale, qui fait un travail exceptionnel. Je le dis, dans des locaux difficiles et qui n'étaient pas prévus pour le nombre d'enfants, même si le nombre d'enfants et on le regrette de plus en plus, eh bien, diminue. Donc ils ont vraiment été exemplaires pour nous accompagner. Et ils font beaucoup de choses aujourd'hui pour le bien manger des enfants. C'est l'occasion de les saluer. Et puis, puisqu'on parlait beaucoup d'énergie, de vous rappeler qu'à compter de l'année prochaine, 100 % de l'énergie de Talence sera verte, d'origine verte. Et qu'on sera donc avec une énergie totalement décarbonée. Merci beaucoup ma chère collègue, pour cette présentation.

N° 12 – Cession avec charges – Résidence Pressensé

M. LE MAIRE : Oui, alors... Non, je vous ai dit qu'on passait la 12 puisque dans la 12, il y a des gens qui représentent. Et donc c'est pour ça qu'il faut passer la 12 avant la 7. Eh bien, nous avons décidé, vous le savez, d'un commun accord, ça n'avait pas posé de problèmes, la vente du bien, vous savez, de Pressensé. Nous avons fait une procédure de mise en concurrence et une analyse des offres. Nous en avons reçu quatre ou cinq, je ne sais plus exactement. Nous sommes passés avec le groupe de contacts dans lequel siègent la majorité et l'opposition et des représentants également des habitants, je regarde Chantal. Voilà. Et, au

fur et à mesure du temps, les différents lauréats qui répondaient au cahier des charges se sont désistés, notamment pour des raisons économiques. Et donc, eh bien, nous n'avons plus de candidats capables de soumettre une offre. C'est la raison pour laquelle nous allons relancer donc une procédure exactement similaire à la précédente. Vous dire que le cahier des charges est très légèrement modifié, afin de tenir compte du retour d'expérience de la précédente consultation. En fait, les activités possibles, au niveau du rez-de-chaussée, ont été élargies, notamment pour des professions de service, comme des professions médicales, par exemple, que ne permettait pas le précédent cahier des charges. On enlève, en revanche tout ce qui est restauration. La part majoritaire de logements seniors a été définie puisque ça avait été des questions qui nous avaient été posées, de 60 %. Et donc l'offre de prix est ferme et ne comprend pas d'options possibles pour assigner une meilleure analyse, puisqu'on avait eu plusieurs offres. Donc après validation par vos soins je l'espère ce soir, on procédera donc à une nouvelle procédure avec pour une remise des offres mi-février et un choix du lauréat en mai 2025. Mais on peut le craindre, avec des niveaux de prix qui ne seront plus ceux que nous avons eus, de toute façon des prix qui n'avaient pas de cohérence, puisque finalement ils n'ont pas été confirmés. Remercier l'ensemble des services notamment qui nous accompagnent juridiquement pour cette procédure-là, qui représente à peu de choses presque ce qu'on a fait sur Aldona, même si le projet est un petit peu différent. Donc voilà. Donc on refait tout ça en espérant que cette fois-ci, ça soit conclusif. Tous les habitants ont été évidemment informés de cette décision et tout le monde a demandé la reconduite du contenu du cahier des charges, tel que nous l'avions décidé. Et donc, on repart à zéro. Enfin pas tout à fait à zéro. Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, eh bien nous n'allons pas remettre sur le tapis le débat que nous avons déjà eu à ce sujet-là. Au niveau des votes, on reprend ce qu'on avait déjà voté la dernière fois. Donc il y a deux expressions différentes...

M. LE MAIRE : D'accord.

Mme RAMI : Sur cette délibération-là. Donc au titre de Monique DE MARCO et de moi, ça sera une abstention.

M. LE MAIRE : D'accord.

Mme RAMI : Alors, je vais parler aussi au nom de Pétra et d'Olivier. Il y a abstention également et de David.

M. LE MAIRE : Donc, 5 abstentions, si je compte bien.

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Très bien. Et donc, Mme GRESLARD-NEDELEC pour, ainsi que M. BARDIN, puisque de toute façon, tu votes pour lui. Parfait. Mme QUÉLIER.

Mme RAMI : Ah non, c'est une abstention ou NPPV. Non ? Non, c'était NPPV, pardon, excusez-moi.

M. LE MAIRE : Est-ce que cette NPPV s'applique pour l'ensemble des autres membres du groupe Talence en transition ? Eh bien oui, mais je dois vous le demander, ma chère collègue. Donc toujours pour, pour Denise et Christian BARDIN. Mme QUÉLIER ?

Mme QUÉLIER : NPPV également.

M. LE MAIRE : Très bien. Et le reste des élus vote pour. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, Monsieur le Maire expose :

« En décembre 2022, nous avons décidé de la mise en vente du bien communal situé au 17/19 rue Francis de Pressensé. Après une procédure de mise en concurrence et une analyse des offres reçues par une commission composée d'élus et de membres du Conseil Participatif de Quartier 1, le groupement représenté par la société Kaufman & Broad Gironde a été désigné lauréat de la procédure. Cette désignation a fait l'objet d'une approbation en conseil municipal le 3 juillet 2023.

Après la signature de la promesse de vente intervenu en janvier 2024, la société Kaufman & Broad Gironde a indiqué ne plus être en mesure de réaliser l'opération.

La commission d'examen des offres a été réunie en suivant afin de l'informer de la situation. Les opérateurs classés en deuxième et troisième position à l'issue de la procédure ont été contactés successivement afin de connaître leur position sur le maintien de leurs offres initiales. Ces derniers n'ont pas donné de suite favorable aux demandes de la Ville.

Dès lors, le bâtiment n'ayant plus d'utilité pour elle, la ville se voit contrainte de recommencer une nouvelle procédure de cession sur la base d'un cahier des charges quasiment similaire au précédent.

L'objectif de la consultation est toujours de trouver un opérateur capable de rénover le bâtiment existant afin d'améliorer ses performances énergétiques tout en proposant une solution résidentielle fondée sur le principe d'un habitat partagé à destination majoritairement de seniors dont les ressources sont comprises entre 24 000 € et 42 000 € net annuel. L'opérateur devra également proposer d'installer un service à destination des habitants en rez-de-chaussée.

L'approbation du cahier des charges permettra de procéder aux mesures de publicité nécessaires au lancement de la consultation.

Les critères de sélection des offres seront les suivants :

- 50% pour la qualité du projet dans ses différentes composantes
- 50% pour le prix proposé

L'examen des offres sera assuré par une commission qui avait déjà travaillé sur les premières offres et dont la nouvelle composition sera arrêtée par la délibération qui suit.

Je vous propose donc :

- D'approuver le cahier des charges de consultation des opérateurs ci-joint concernant l'opération de cession avec charge de la résidence Pressensé,
- De m'autoriser à lancer la consultation par publication dans des revues spécialisées et sur la plateforme dématérialisée des marchés publics d'Aquitaine,
- De charger la commission d'examen des offres relatives au projet de cession avec charges d'analyser les offres reçues. »

ADOPTE PAR 36 VOIX POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
Mme RAMI, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition /
M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 7 – Délégations et représentations du Conseil Municipal – Modifications

M. LE MAIRE : Je vais donc vous demander, si jamais vous êtes d'accord pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret, comme le prévoit l'article 2121-21, du CGCT. Vous en êtes tous d'accord, mais je dois vous le demander. Je vais donc vous demander, liste par liste, puisque ce sont notamment les remplacements de Mme DUMONT et de M. MARTILY pour :

L'association de jumelage TALENCE – ALCALA DE HENARES ?

Mme RAMI : Alors ce sera M. PEYRELONGUE.

M. LE MAIRE : Pour la Mission locale des Graves, en Assemblée Générale ?

Mme RAMI : Ce sera Mme ROSAY.

M. LE MAIRE : Pour le Conseil d'Administration ?

Mme RAMI : Mme ROSAY.

M. LE MAIRE : Pour Talence Innovation Sud Développement ?

Mme RAMI : M. PEYRELONGUE.

M. LE MAIRE : Pour la bourse Innovation Talence Université.

Mme RAMI : Euh... laissez-moi arriver. C'est Pétra, Pétra ROSAY.

M. LE MAIRE : Pour la bourse Marc LABOURDETTE.

Mme RAMI : Vous allez trop vite, attendez.

M. LE MAIRE : Pour la bourse Marc LABOURDETTE ?

Mme RAMI : Olivier PEYRELONGUE.

M. LE MAIRE : Très bien. Pardon. La Commission Communale d'Accessibilité.

Mme RAMI : M. PEYRELONGUE.

M. LE MAIRE : La Commission d'analyse des offres pour la Résidence Pressensé.

Mme RAMI : M. PEYRELONGUE.

M. LE MAIRE : La commission d'examen des contrats de concession ?

Mme RAMI : Mme ROSAY.

M. LE MAIRE : La commission d'urbanisme ?

Mme RAMI : M. PEYRELONGUE.

M. LE MAIRE : Le lycée d'État Alfred Kastler ?

Mme RAMI : M. PEYRELONGUE.

M. LE MAIRE : Le PEDT ?

Mme RAMI : M. PEYRELONGUE.

M. LE MAIRE : Le Conseil Médical ?

Mme RAMI : Mme ROSAY.

M. LE MAIRE : Et le groupe de travail « Participation Citoyenne » ?

Mme RAMI : Mme ROSAY.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des NPPV ? Vous ne participez pas au vote, Mme BONORON, très bien. Le reste de la délibération est adopté. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Pour faire suite aux démissions de Mme Maud DUMONT et M. Amilcar MARTILY, Conseillers Municipaux, il convient de procéder à leur remplacement au sein des organismes et instances dans lesquels ils siégeaient, à savoir :

- Association de jumelage Talence Alcala de Henares, Mission Locale des Graves (Assemblée Générale et Conseil d'Administration), Talence Innovation Sud Développement, Bourse Innovation Talence-Université (jury d'attribution), Bourse Marc Labourdette (jury d'attribution), Commission d'examen des contrats de concession, Conseil Médical s'agissant du remplacement de Mme Maud DUMONT.

- Commission Communale d'Accessibilité, Commission d'analyse des offres pour l'appel à projet « Résidence Pressensé », Commission d'urbanisme (suppléant), Lycée technique d'état Alfred Kastler (titulaire), Projet Educatif Territorial (Comité de pilotage), Groupe de travail Participation Citoyenne en vue du remplacement de M. Amilcar MARTILY.

Je vous propose donc de modifier en ce sens la liste des désignations et représentations du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs, commissions municipales et groupes de travail et ce, sans procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... »)

ASSOCIATIONS

Culture

- ASSOCIATION DE JUMELAGE TALENCE ALCALA DE HENARES

- Mme Isabel MADRID
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Jean-François LAROSE
- M. Olivier PEYRELONGUE
- M. David BIMBOIRE

- TALENCE EVENEMENTS

- Mme Jeanne SALLET
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Danièle CASTAGNERA
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabelle RAMI

Social / Economie

- ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY

- ASSOCIATION DE SECTEUR POUR L'AIDE A L'INSERTION SOCIALE (Conseil d'administration)

- Mme Josiane DESGUERS

- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)

Elus

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

Personnalités qualifiées

- Mme Isabelle BROUAT
- Mme Marlène PARIS
- M. Jean-Paul GOUGET
- Mme Rachel BARBON
- M. Philippe GUILLEM

- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE

- M. François JESTIN Titulaire
- M. Charley GIRON Suppléant

- CENTRE SOCIAL DE BAGATELLE

- Mme Isabel MADRID Conseil d'Administration
- Mme Isabel MADRID Conseil de Maison

- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE

- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID

- FRANCE MEDIATION

- M. Salem ERCHOUK

- MISSION LOCALE DES GRAVES

Assemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Petra ROSAY

Conseil d'Administration

- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Petra ROSAY

Secrétariat permanent

- M. Charley GIRON

- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Charley GIRON
- M. Mathieu COLDEFY

- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)

Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Stéphane DELGADO
- M. Olivier PEYRELONGUE

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

Enfance / Jeunesse

- ASSOCIATION LES BONS PETITS DIABLES

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- CENTRE ANIMATION JEUNESSE

- M. Alain CAZABONNE
- M. Jean-François LAROSE

- ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPETE URBAINE (A.V.P.U.)

- M. Jean-Jacques BONNIN

- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA

- Mme Jenny LUDLOW

Sport

- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Alain CAZABONNE
- M. Frédéric FARGUES

- ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

- M. Frédéric FARGUES

- ECOLE TALENCAISE DES SPORTS MOTORISES – ETSM (Conseil d'Administration)

- M. Frédéric FARGUES Titulaire
- M. Dorian ALOY Suppléant

- UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS

UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT	M. Jean-Jacques BONNIN Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BASKET	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BOXE	M. Salem ERCHOUK Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS	M. Alain CAZABONNE Titulaire M. Frédéric FARGUES Suppléant
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	M. Dorian ALOY Titulaire
FC TALENCE (anciennement Union sportive Talence Football)	M. Frédéric FARGUES Titulaire

UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	M. Christian PENE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE JUDO	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE KARATE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE	M. Frédéric FARGUES Titulaire Mme Monique DE MARCO Suppléante
UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE	M. François JESTIN Titulaire
ASSOCIATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talence Escalade Vertige)	M. Mathieu JOYON Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE YOGA	M Dorian ALOY Titulaire

BOURSES

- PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI

- M. Stéphane DELGADO

- BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Petra ROSAY

- BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)

- M le Maire
- M Mathieu COLDEFY
- Mme Isabel MADRID
- Mme Jenny LUDLOW
- M. Olivier PEYRELONGUE

- BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Simone BONORON
- Mme Josiane DESGUERS
- Mme Monique DE MARCO

- T'AS DE L'IDEE

- M. Charley GIRON
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. Dorian ALOY
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Xavier JOLIOT

COMMISSIONS

- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE BORDEAUX METROPOLE

- M. Jean-Jacques BONNIN

- COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (Arrêté préfectoral du 14/06/2019)

- Projets architecturaux et travaux sur immeubles
- Protection des objets mobiliers et travaux,
- Délégation permanente de la section Projets architecturaux et travaux sur immeubles

- M. Guillaume HANOTIN Suppléant

- COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Charley GIRON
- Mme Isabel MADRID
- M. Olivier PEYRELONGUE

- COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES POUR L'APPEL A PROJET « RESIDENCE PRESSENE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Olivier PEYRELONGUE
- 2 représentants des Conseils Participatifs de Quartier

- COMMISSION D'EXAMEN DES CONTRATS DE CONCESSION

Titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- M. Guillaume HANOTIN
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Petra ROSAY

Suppléants :

- Mme Jeanne SALLET
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Christine QUELIER

- COMMISSION D'URBANISME

Titulaires :

- Mme Noëlle LARTIGUES
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

Suppléants :

- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- Mme Hélène MICOINE
- M. Jean-Jacques BONNIN

- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Monique DE MARCO
- M. Christian BARDIN

- M. Vincent BESNARD
- M. Charley GIRON
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Christian PENE
- Mme Danièle CASTAGNERA
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- M. Olivier PEYRELONGUE

ENSEIGNEMENT / EDUCATION

- COLLEGE HENRI BRISSON

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- Mme Chantal CHABBAT Suppléante

- CONSEIL DE VIE DE CAMPUS DE TALENCE

- M. Jean-François LAROSE

- CREPS DE TALENCE (Conseil d'Administration)

- M. Frédéric FARGUES

- ENSAM (Conseil d'Administration)

- Mme Isabel MADRID Suppléante

- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN COGNITIQUE

- M. Stéphane DELGADO Titulaire
- Mme Isabel MADRID Suppléante

- LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- M. Stéphane DELGADO Titulaire

- M. Gérald JEAN Suppléant
- M. Jean-Jacques BONNIN Suppléant

- LYCEE TECHNIQUE D'ETAT ALFRED KASTLER

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN Titulaire
- M. Olivier PEYRELONGUE Titulaire

- Mme Noëlle LARTIGUES Suppléante
- Mme Jacqueline CHADEBOST Suppléante
- M. Christian BARDIN Suppléant

- COLLEGE VICTOR LOUIS

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC Titulaire
- M. Salem ERCHOUK Suppléant

- Mme Monique DE MARCO Titulaire
- Mme Isabelle RAMI Suppléante

- LYCEE VICTOR LOUIS

- M. Jean-François LAROSE Titulaire

- M. Xavier JOLIOT Suppléant

- ECOLE NOTRE-DAME SEVIGNE

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- ELUS DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES

ECOLES	ELUS
Maternelle J. JAURES	Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
Maternelle GAMBETTA	Mme Chantal CHABBAT
Elémentaire GAMBETTA	Mme Mathieu COLDEFY
Maternelle A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Elémentaire A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Maternelle JOLIOT-CURIE	Mme Dominique IRIART
Elémentaire JOLIOT-CURIE	Mme Jenny LUDLOW
Maternelle G. LASSERRE	Mme Jacqueline CHADEBOST
Elémentaire G. LASSERRE	Mme Jacqueline CHADEBOST
Primaire P. LAPIE	Mme Jeanne SALLET
Primaire M. RAVEL	M. Stéphane DELGADO
Maternelle SAINT-EXUPERY	Mme Danièle CASTAGNERA
Elémentaire SAINT-EXUPERY	M. Guillaume GARRIGUES
Maternelle J. MICHELET	M. Salem ERCHOUK
Elémentaire J. MICHELET	M. Jean-Jacques BONNIN
Maternelle P. PICASSO	M. Christian PENE

- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Comité de pilotage)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- M. Frédéric FARGUES
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Olivier PEYRELONGUE
- Mme Christine QUELIER

- PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE

- Mme Jeanne SALLET

INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS
--

- ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)

- M. Vincent BESNARD

- COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

- Mme Chantal CHABBAT

- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Collège 1

Président : M. Emmanuel SALLABERRY

- M. Alain CAZABONNE
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu JOYON
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

Collège 2 : Services de l'Etat dont les représentants sont désignés par Monsieur le Préfet

Collège 3 : Personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Maire ultérieurement (association de commerçants, clubs de prévention, associations d'insertion, dirigeants des établissements scolaires)

- CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

- M. Alain CAZABONNE

- CONSEIL MEDICAL (anciennement COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES)

- | | |
|-----------------------------|-----------|
| - Mme Brigitte SERRANO-UZAC | Titulaire |
| - M. Mathieu COLDEFY | Suppléant |
| - M. David BIMBOIRE | Suppléant |

- Mme Laetitia THOMAS-PITOT Titulaire
- M. Gérard JEAN Suppléant
- Mme Petra ROSAY Suppléante

- CONFERENCE INTERCOMMUNALE - DISPOSITIF CARTE JEUNE

- M. Jean-François LAROSE
- Mme Isabelle RAMI Suppléant

- FOND SOLIDARITE LOGEMENT

- Mme Isabel MADRID

- GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION

- Mme Isabel MADRID

- JARDIN BOTANIQUE

Comité directeur

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Christine QUELIER

Comité de pilotage

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
- Un membre de la cellule coordination projet

- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERES

Conseil d'Administration

- M. Emmanuel SALLABERRY Président
- Mme Isabel MADRID
- Mme Monique DE MARCO

Conseil d'Etablissement

- Mme Chantal CHABBAT

Personnalités qualifiées

- M. Henri LEPERS
- M. Jean KOMOROWSKI

- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)

- Mme Sophie RONDEAU

- RESEAU NATURE (Correspondants)

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Isabelle BALLIGAND

- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Dominique IRIART
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Xavier JOLIOT

- Mme Sophie RONDEAU Interlocuteur pour les CEE

- SYNDICAT BENEVOLE DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL COMPLEMENTAIRE DE TALENCE-THOUARS

- M. François JESTIN

GROUPES DE TRAVAIL

- GROUPE DE TRAVAIL CAHIER DES CHARGES DE CESSION AMENAGEMENT SITE 1 RUE ALDONA

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Christian PENE
- M. Christian BARDIN
- un membre Conseil Participatif de quartier 5
- un membre Conseil Participatif de quartier 5

- GROUPE DE TRAVAIL DEPLACEMENTS

- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Stéphane DELGADO
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabel MADRID
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Christian BARDIN
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

- GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE

- Mme Isabel BALLIGAND
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme FABRE-TABOURIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN

- GROUPE DE TRAVAIL FINANCES

- M. Charley GIRON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- M. Bernard CONTE

- GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE

Elus du Conseil Municipal :

- Mme Sophie RONDEAU
- M. François JESTIN
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Mathieu JOYON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Petra ROSAY
- Mme Christine QUELIER

Habitants :

- 1 ancien lauréat du budget participatif
- 1 adhérent d'un jardin partagé
- 1 membre de chacun des 6 conseils participatifs de quartier

- GROUPE DE TRAVAIL SANTE

- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- M. Charley GIRON
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- Mme Isabelle RAMI
- M. Christian BARDIN

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON)

Reçu en Préfecture le 09/01/2025

N° 8 – Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2023

M. LE MAIRE : Eh bien je vais demander, comme chaque année, aux Conseillers métropolitains, par ordre alphabétique, de nous préciser leur rapport d'activité, donc au titre de l'année 2023, en commençant, donc, par Mme Simone BONORON.

Mme BONORON : Merci. Je vais être très brève. Je dirais tout simplement que ma participation est à plusieurs niveaux. Je participe à tous les Conseils de Métropole. Donc je crois que je suis présente à tous. Ensuite, je participe à trois commissions. La plus importante pour moi, c'est la commission de « Développement économique et emploi – Enseignement supérieur et recherche ». Je participe également à la commission « Ressources Humaines et Administration », à différentes commissions paritaires et j'ai... je participe aussi pratiquement à tous les conseils de discipline, ce qui n'est pas une position très agréable. Alors, en ce qui concerne... dans le cadre de la commission « Développement économique et emploi enseignement supérieur », je dois dire que j'interviens lorsque c'est nécessaire, compte tenu évidemment de mon passé, de ce que je fais, et des relations personnelles universitaires que j'ai en dehors de la mairie. À titre d'exemple, je vais être très brève. Lors de la dernière commission, qui a eu lieu le 18 novembre, je suis intervenue, c'est un exemple, en ce qui concernait la subvention de fonctionnement de Tarmac, la future cité des savoirs aéronautiques et spatiaux qui sera implantée au cœur de la zone aéroportuaire, Bordeaux Aéroparc. Mon intervention a été pour demander où on en était clairement du projet, des financements et, surtout, du calendrier approprié. Je dois dire que nous avons eu les réponses souhaitées. En ce qui concerne la commission « Ressources Humaines – Administration », j'avoue que ma participation est toujours guidée par l'écoute et la compréhension. Et le tout est toujours orienté vers l'amélioration, la couverture et le bien-être des agents de la collectivité en général. En ce qui concerne le conseil de discipline, là, c'est beaucoup plus délicat. Ces conseils sont assez difficiles, car il faut être objectif, très attentif, défendre avec honnêteté et en tenant compte des effets subséquents du jugement émis sur l'agent concerné. Il faut également, et ça, c'est un peu difficile, trouver en toute âme et conscience, un équilibre avec la position de l'administration. Chaque fois, se pose plus ou moins un problème humain, quant au devenir de l'agent et aux conséquences que cela peut avoir, tant sur le plan sanitaire, que sur le plan personnel et sur le plan familial. Bon. Voilà très brièvement, résumée ma position.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. M. Alain CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Je vais être encore plus bref, parce qu'il n'y a aucun changement par rapport à l'année dernière. Dire que je suis présent à tous les Conseils métropolitains, dans leur préparation bien sûr, la commission des Finances qui a un bon président. Bon président. Aussi, avec l'aide de François JESTIN qui a toujours des pré-rapports intéressants par rapport aux votes en commission des Finances. Présent dans les établissements, notamment Victor Louis, où je suis délégué. Pour le reste, c'est la commission qui pourrait y avoir mercredi ou le jeudi, le cumul des mandats, mais qui est une bonne chose, puisque vous voyez, tout le monde a voulu revenir sur le non-cumul du mandat national-local. Parce qu'on a vu arriver des députés qui n'y connaissent rien, parce qu'ils n'avaient jamais été élus locaux. Après, c'est de savoir à quel niveau. Une ville de 45 000 habitants, parlementaire et maire d'une ville, je crois que ce n'est pas possible. Président de la Métropole, maire de Bordeaux et parlementaire, ce n'est pas possible. Par contre, il y a des villes, 7 000 habitants ou 8 000 habitants où on pourrait envisager ça. Ce qui donnerait quand même des parlementaires, après, qui connaissent le terrain.

M. LE MAIRE : Merci, M. le Sénateur. Mme HELBIG.

Mme HELBIG : Bonsoir, je vais être rapide aussi. Juste vous dire que j'ai été absente à deux Conseils métropolitains pour des raisons professionnelles d'urgence dans mes écoles. Enfin dans les écoles, dont j'ai la charge. Après, je participe toujours à deux commissions. Je suis sur la commission Logement et donc j'interviens régulièrement en Conseil métropolitain sur ces questions et sur la commission RH aussi. Voilà. Donc, c'est dans ce cadre-ci que j'interviens sur un dossier que je porte aussi à Talence sur l'égalité hommes-femmes, dont nous allons avoir bientôt les présentations de rapport. Sur la dynamique, nous sommes aujourd'hui en intergroupes avec Métropole commune(s) et Renouveau Bordeaux Métropole. Donc nous avons des convergences sur nos prises de paroles et sur les thématiques abordées au Conseil de Bordeaux Métropole.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Mme HELBIG. M. GARRIGUES. G – H. D'ailleurs, pardon, j'ai interverti. J'aurais dû faire Guillaume et après Fabienne. Puisque G va avant H. Pardon Guillaume, à toi.

M. GARRIGUES : Ce n'est pas grave. Je vais vous présenter très rapidement... Alors, j'ai choisi cette année de vous parler d'un sujet que je suis plus particulièrement, celui du projet de « SCoT bioclimatique » sur lequel nous travaillons depuis l'année 2022. Souvenez-vous, l'an dernier, je vous avais parlé de l'eau potable et de la régie de l'eau. Cette année, on va parler plutôt aménagement du territoire et ce projet important de refonte, de révision de ce SCoT. Je vous ai mis à titre informatif les instances dans lesquelles je suis membre, que je ne vais pas détailler ce soir. Je vais surtout me focaliser sur le SYSDAU, qui est affiché en bas, donc qui est un établissement public, un syndicat mixte. D'abord, je vais vous... rapidement vous dire ce qu'est un SCoT, puisque ça me semble important de démarrer par cela. Un SCoT, c'est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de l'aire urbaine, au-delà de Bordeaux Métropole, définit les grandes orientations de développement du territoire. Et vous le voyez, le SCoT il est au milieu. Il doit être compatible avec plusieurs documents, notamment le SRADDET et puis tous les documents que vous voyez ici, et, bien sûr, conforme à la loi, on va voir, notamment à la Loi ZAN. Et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal que vous voyez juste en dessous, lui, doit être compatible avec le SCoT. C'est un rapport de compatibilité qui n'a pas la même intensité, le même poids juridique, qu'un rapport de conformité, par exemple. Donc ce SCoT, quand il sera voté, on va modifier ce SCoT, on va... Je ne sais pas si c'est une modification ou une révision, tout va dépendre, on n'en est pas encore à ce stade-là. Il y a des divergences d'interprétation juridique, mais on va voter un nouveau D2O en décembre prochain, qui va impliquer une modification du Plan Local d'Urbanisme. Sur le territoire du SYSDAU, vous le voyez, le SYSDAU, c'est un... C'est donc notre SCoT. Il regroupe plusieurs intercommunalités, Bordeaux Métropole, Médoc Estuaire, Jalle Eau Bourde, Montesquieu, Le Créonnais, les Coteaux bordelais et les Rives de La Laurence, ainsi que Les Portes de l'Entre-deux-Mers. C'est l'un des SCoT de la Gironde. Et on en a plusieurs, celui du Bassin d'Arcachon, celui du Médoc, des Lacs Médocains, la Pointe du Médoc, vous en avez le plan juste au-dessus. Je fais très vite, je sais que le temps est compté. Alors, je vais vous présenter rapidement la démarche du SCoT Bioclimatique. Le SYSDAU se lance dans un projet de SCoT Bioclimatique. Ce qui différencie ce SCoT des autres documents... des anciens... enfin de l'ancien SCoT, c'est la prise en compte des défis énergétiques, climatiques, la valorisation de la biodiversité de l'eau, on va le voir après. On a vraiment de nouvelles thématiques qui émergent et qui, vous allez le voir, ont un poids beaucoup plus important dans ce document essentiel, que dans notre précédent SCoT. Pour ma part, je suis membre du SCoT et je copréside l'une des commissions du SCoT, donc la commission « Eau », qui s'intitule : « L'eau comme ressource et l'eau comme risque ». Je

copréside cette commission avec Lionel FAYE, le maire de Quinsac, puisque chaque commission du SCoT est coprésidée par un élu de Bordeaux Métropole et un élu des intercommunalités, des communautés de communes et communautés d'agglomérations du SCoT. Donc, vous le verrez, j'ai beaucoup parlé de la question de l'eau, puisque c'est le sujet sur lequel j'ai le plus travaillé au sein de ce SCoT. Alors, je voulais quand même vous préciser aussi ce qu'est la loi ZAN, on en parle beaucoup, Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050. Mais on a des sénateurs ici, donc ils seront encore plus à même que moi d'en parler. C'est une loi qui a été votée le 20 juillet 2023, et dont l'article 4 dispose qu'on a un objectif d'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050. Qu'est-ce que l'artificialisation ? C'est la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement, pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale. Donc il faut bien différencier l'artificialisation de l'imperméabilisation. Ce qui est artificialisé n'est pas forcément imperméabilisé. Un jardin, par exemple, n'est pas forcément imperméabilisé. Mais lorsqu'on coupe des arbres pour faire un jardin, on est sur une forme aussi d'artificialisation. Alors l'artificialisation nette des sols, ce qui est inscrit dans la loi, c'est le sol entre l'artificialisation et la renaturation. Si on artificialise une parcelle et qu'on renature une autre parcelle, on va faire... on va cumuler, on va retrancher à ce qu'on artificialise, ce qu'on a renaturé. Et c'est ça qui va me donner le niveau de l'artificialisation nette des sols. Alors, l'enjeu principal de cette loi, c'est de faire baisser la consommation foncière de moitié, chaque décennie. Donc l'idée, c'est qu'entre 2021 et 2031, on consomme... on artificialise deux fois moins de fonciers qu'entre 2011 et 2021. Vous voyez ici les objectifs. Donc, pour l'ensemble du SCoT, on a à peu près artificialisé 3 000 hectares sur la précédente décennie. Et l'objectif, c'est de descendre à un peu moins de 1 500 hectares sur la décennie en cours. Pour Bordeaux Métropole, pour ce qui nous concerne, l'objectif est de passer de 1 165 hectares artificialisés à 583 hectares entre 2021 et 2031. Vous le voyez, on a déjà artificialisé 207,4 hectares entre 2021 et 2023. Donc seulement sur trois ans. Donc seulement sur trois ans, on a déjà artificialisé près de 40 % de l'objectif. Donc on est déjà... on a déjà trop artificialisé par rapport à la trajectoire que l'on doit suivre. Alors, pourquoi réduire l'artificialisation ? Surtout, quels sont les moyens pour y parvenir ? Mais l'objectif, c'est d'augmenter le nombre minimal de logements par hectare. Vous voyez, sur la gauche, une maison isolée, c'est moins de 15 logements par hectare, et ça va jusqu'à l'hyper centre de Bordeaux où là, on est plutôt sur 300 logements par hectare. Donc, bien sûr, il ne s'agit pas de transformer tous les territoires du SCoT en habitat collectif, mais moi, ce que j'ai porté, c'était de se fixer un minimum de 35 logements par hectare minimum artificialisé sur le territoire du SCoT. On sera certainement un petit peu en dessous dans ce qui sera arbitré. 35 logements, on démarre plutôt autour des maisons mitoyennes, de manière à réduire. L'objectif, c'est vraiment de protéger nos forêts, de réduire l'artificialisation des zones humides. Et ça, ça implique nécessairement de faire plus de logements sur la même parcelle, mais pas exclusivement de faire du logement collectif. On peut tout à fait avoir des logements individuels, des maisons, qui répondent à cet objectif. Sur l'artificialisation, ce que j'ai plaidé aussi, c'est d'artificialiser en priorité les espaces situés près des stations de transport en commun, stations de bus express, de tram, de car express et aussi les futures gares RER. Et aussi, de ne pas lancer de nouvelles zones d'activité sans réseau de transports en commun. Moi, il me semble essentiel, en tant qu'élu aux mobilités et aux transports à Talence, que de manière globale, la stratégie d'aménagement, elle se fasse sur les espaces desservis, pour éviter ce qui s'est... ce qui a pu se produire, des zones d'activité isolées de tous transports en commun, qui génèrent énormément de déplacements en voiture et donc de congestion routière. Il faut absolument éviter cela. Donc c'est un sujet que j'ai porté au sein du SCoT. L'eau comme ressource ensuite, j'ai aussi porté, j'ai aussi demandé que... que l'on conditionne les droits à construire sur les différents PLU, en fonction de la disponibilité de la ressource en eau, de conditionner l'urbanisation à la disponibilité en

eau. Vous le voyez, on a une pression forte sur nos nappes. Vous le voyez en rouge, sur notre commune, notamment, on a un risque potentiel de dénoyage, y compris sur le sud de l'agglomération. C'est-à-dire une pression trop forte sur une nappe phréatique. Alors certes, les nappes superficielles sortent, on les voit effectivement dans les sols, mais les nappes profondes, elles sont fragiles et vous le voyez sur le graphique qui est à droite, on est au-dessus du volume maximum prélevable qui est fixé par le préfet. L'eau comme risque aussi, et j'avance rapidement. Ce que j'ai demandé, ce que j'ai plaidé aussi, c'est qu'on gèle l'urbanisation dans les secteurs vraiment en zones inondables. Ça, on est d'accord, tous ensemble, au sein du SCoT. Mais on est moins d'accord sur ce qu'est une zone inondable et ce qui ne l'est pas. Moi, je me suis appuyé dans mes propositions sur le rapport du GIEC, qui prévoit une hausse du niveau de la mer de 75 centimètres d'ici 2100 et de 1,10 mètre d'ici 2150. Le scénario intermédiaire, on se dirige plutôt vers les scénarios plus pessimistes, avec une hausse plus importante. Avec aussi une proposition de geler la constructibilité dans les cuvettes qui sont très exposées aux inondations. A priori, c'est une proposition... on ne serait pas aussi ambitieux que cela. Et la proposition serait plutôt d'aller sur un scénario à plus 20 centimètres par rapport à la surcote de la tempête de 1999. Donc, je trouve cela un petit peu décevant et inquiétant, au regard des risques, puisque dans toutes ces zones colorées que vous voyez là, on est au niveau de la mer et donc on a des risques de submersion dans les prochaines décennies. Favoriser l'infiltration de l'eau pour réduire les inondations. Ce que j'ai plaidé aussi, c'est d'avoir des objectifs chiffrés pour favoriser l'infiltration, désimperméabiliser, permettre la rétention d'eau à la parcelle, arrêter d'envoyer de l'eau pluviale dans les stations d'épuration, ce qui est inutile. Et puis aussi de favoriser l'infiltration autour des projets de voirie. On a tout un tas de revêtements qui sont compatibles avec cela. Et puis, enfin, une proposition de restriction de l'urbanisme dans les zones les plus exposées au bruit et à la pollution. Vous le voyez ici, là on est sur les secteurs qui sont exposés, qui sont au-delà de la valeur limite en dioxyde d'azote. On a plusieurs... Heureusement, on n'est pas une agglomération très touchée, mais quand même on a des secteurs où dépassent les seuils fixés par les directives européennes. Donc j'ai demandé aussi qu'on réduise les possibilités d'urbanisme dans ces secteurs. Là, vous avez la pollution, mais il y a aussi la question du bruit, qui est aussi importante. Puis, dernier point, qui me semblait très important : Est-ce qu'il faut un SCoT plus prescriptif ou non ? C'est le principal débat aujourd'hui au sein du SYSDAU. Est-ce qu'il faut un SCoT plus prescriptif ou est-ce qu'il faut simplement inciter ? Ça impliquerait de choisir des formulations qui soient susceptibles d'être opposables, juridiquement. Donc ça engage, et ça implique que le PLU soit forcément compatible, et donc, ça nécessite plus de contraintes pour les plans locaux d'urbanisme. Aujourd'hui, ce qui est retenu, ce sont plutôt des termes dans le document qui nous est proposé, plutôt des termes du type encourager, faire émerger, développer, qui sont, en fait, sans valeur juridique contraignante et qui font que les PLU ne seront pas forcément contraints d'appliquer ce que nous mettrons dans le SCoT. La loi ZAN et le SRADDET, par contre, nous imposent des prescriptions sur le nombre de logements par hectare, mais pas sur tous les autres éléments. Moi, ce que j'ai plaidé, c'était un SCoT plus prescriptif. Sur tous les éléments que je vous ai évoqués avant, ce que j'ai plaidé, ce que je continuerai à faire, c'est d'utiliser des formulations qui engagent juridiquement et qui sont susceptibles d'être opposables juridiquement. Le calendrier, et c'est la dernière slide, on votera le nouveau SCoT, enfin le nouveau D2O, le projet d'aménagement stratégique, le 17 décembre prochain. Donc, une nouvelle version doit nous être soumise, et ensuite, il sera mis en enquête publique. Donc, voilà, le calendrier, j'en profite pour remercier toute l'équipe du SYSDAU, et notamment la directrice Sylvia LABÈQUE, et toute l'équipe qui nous aident dans la construction de ce document. Je suis disponible pour toutes les questions, si besoin.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Guillaume. Isabelle RAMI.

Mme RAMI : Merci Guillaume pour cette présentation. Alors, j'avoue que la présentation en slide je n'avais pas compris qu'on pouvait le faire. Je trouve que c'est beaucoup plus pédagogique que lire. Donc je pense que la prochaine fois, je vous proposerai un « ppt ». C'est un peu plus sympa pour tout le monde. Je pense. Vous dire, chères collègues et chers collègues, que l'année 2023 à la Métropole a été jalonnée de plusieurs actions qui ont mené à conduire la transition, avec la mise en œuvre de feuilles de route structurantes, on parle du plan déchets, du plan climat, de la résilience alimentaire, des milieux aquatiques et des inondations. Guillaume en a parlé. Également en 2023, au 1^{er} janvier 2023, c'est la mise en place effective de la régie de l'eau, avec sur... la mise en place aussi d'un plan « fuites ». Donc, il y a beaucoup d'actions qui ont été menées, et je vous invite à aller voir le rapport d'activité de la régie de l'eau. Je trouve qu'il a un très bon rapport d'activité 2023. Alors, sans tout détailler, je voudrais vous faire part aussi de grands travaux de 2023 au niveau de la Métropole, qui incluent l'ensemble des Vice-Présidents et des délégués. Donc c'est l'inscription de la Métropole comme un acteur majeur de l'ESS avec Bordeaux, ville haute de la 7^e édition de l'ESS ; la signature de la convention partenariale avec le CRESS et les chambres consulaires de Gironde ; la labellisation du projet ICOS par le secrétariat d'État à l'ESS ; et le soutien également à 6 plans locaux pour l'insertion et l'emploi. On a également favorisé la relance des logements sociaux, avec le déblocage d'un fonds de soutien de 20 millions d'euros et l'augmentation du plafond VEFA, vendus en état final d'achèvement. On a également permis l'accessibilité à se loger avec le développement du BRS qui est le Bail Réel Solidaire. Avec un soutien aussi aux ménages précaires avec un fond de 8 millions d'euros. À noter également, le troisième ETI qui s'est implanté à Bègles et deux aires de passage qui se sont posées à Floirac et à Mérignac. Donc je tenais quand même à souligner l'engagement de ces maires sur ces sujets-là. On a eu aussi le déploiement d'une offre de transport assez importante avec l'entrée en vigueur de la DSP, le lancement des quatre lignes de BEX, le bus express, donc les circulaires des boulevards, la circulaire intrarocade, la gare Saint-Jean – Artigues et la presqu'île Campus et le techno-bus Extra-Rocade. Il y a eu la livraison du tram de l'extension du Tram A jusqu'à l'aéroport. L'ouverture de pôles multimodaux, en lien avec le RER métropolitain, donc le PEM Sainte-Germaine – Le Bouscat, et également à Cauderan. À noter aussi, après la tarification solidaire, 2023 a vu l'ouverture d'un billet unique TBM et train, et la gratuité des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite. Ça veut dire que la gratuité des transports en commun, elle touche 80 % des personnes qui bénéficient de la tarification solidaire. Il y a eu... alors, je ne vais pas tout vous détailler. Mais en éléments impactants, il y a eu le lancement du programme « Métropole à vivre » avec des cycles de conférences pour penser l'avenir et la mise en... et il y a eu également la mise en place du groupe de travail « Espaces publics à vivre » auquel j'ai pu participer et dont on a fait un séminaire de clôture il y a quelques semaines. Donc un sujet très intéressant sur les espaces publics, vraiment. Ce qui touche ma délégation, donc le troisième plan vélo et le premier plan marche, ça a été une année d'avancement assez importante, puisque pour la marche, ça a été la première année d'utilisation du fonds « désencombrement trottoir ». Donc en 2023, il y a eu 5,1 millions d'euros qui ont été affectés à 46 projets. Donc Talence en a bénéficié sur la rue Frédéric Sévène. Ça a été aussi une année de compréhension et d'appropriation par les différents pôles territoriaux de comprendre comment ça fonctionnait. Donc on a un petit peu modifié. On a fait 2024 et 2025 en même temps, pour permettre d'étaler les projets. Donc sur ces deux années, c'est 11,3 millions d'euros qui ont été affectés à 83 projets. Donc ça veut dire quand même que ce fonds est bien utilisé. Il est bien complémentaire au niveau du FIC et au niveau des PAB aussi. Il y a eu aussi la Commission Intercommunale d'Accessibilité, la CIA, qui permet d'associer les personnes en situation de handicap aux différentes politiques de transport, de la voirie et des espaces publics, et l'aménagement des bâtiments publics. Donc, la partie... enfin, les

personnes à mobilité réduite ont été bien intégrées sur l'année 2023 dans nos différentes politiques de mobilité. Il y a eu aussi l'identification de projets pilotes qui concernent l'écomobilité scolaire. Donc il y a trois projets qui ont été identifiés en 2023 sur la ville de Pessac, le Bouscat et Lormont. Et les travaux se sont déroulés en 2024. Alors pour le vélo, on a eu la livraison de plus de 7 kilomètres de REV, le Réseau Express Vélo, tout en continuant simultanément à faire des travaux sur les autres lignes, pour pouvoir livrer. Et il y aura des inaugurations en 2025. Oui, en 2025, il y aura une inauguration de 25 kilomètres. Voilà. Il y a aussi des lancements de concertation publique, Cenon et Lormont pour le REV4. Des comités de ligne pour les branches 5, 11 et 4 du REV, avec des concertations qui ont été menées en 2024. Il y a eu plus de 1 600 kilomètres d'aménagement pour les vélos. Je parle bandes de pistes cyclables, d'aires piétonnes, de couloirs bus/vélos, de voies vertes, de doubles sens cyclables, de zones 30, et de zones de rencontres. Donc c'est beaucoup d'aménagements qui permettent de déployer pas mal d'aménagements cyclables. Il y a un travail qui a été fait aussi sur les offres de stationnement parce qu'on ne peut pas développer le vélo sans développer l'offre de stationnement sécurisé. Donc il y a 3 000, un peu plus de 3 500 offres de stationnement qui ont été déployées en 2023. À noter l'ouverture de la 5e Maison du Vélo à Bruges, qui est menée par le Garage Moderne. Et puis, au niveau de la DSP, il y a eu les trois offres TBM, le vélo. Il y a eu un démarrage du groupe de travail « Carrefours dangereux » pour identifier les points noirs sur les croisements métropolitains et apporter de la sécurité et rendre lisibles les aménagements cyclables. En fait, je voulais faire un focus sur le point que je trouve quand même assez satisfaisant, il s'agit du free floating. 2023, c'est l'année pleine du free floating sur 23 communes concernées. Donc je suis toujours désolée que Talence n'y soit pas. Il y a un gros manque sur les cartographies, c'est un petit peu dommage. Vous savez que l'AMI va être renouvelée en 2025. Je sais que vous allez voir les services à la fin de la semaine, là. Donc c'était l'occasion de vous amener quelques éléments pour faire mûrir votre décision. Et je l'espère, intégrer le dispositif rapidement, parce que sans aller à la conclusion, c'est quand même un service qui fonctionne très bien. On a quand même régulé le nombre d'opérateurs. On a déployé un nombre d'objets. Alors quand je dis objet, c'est le langage qui parle des vélos, des trottinettes et des scooters sur Bordeaux. Bien évidemment, il y a eu un gros usage sur Bordeaux. La première couronne, c'est un usage non négligeable, notamment sur les villes de Mérignac, Cenon, Bègles, le Bouscat. C'est un petit peu plus complexe sur la deuxième couronne, mais on a ce qu'il faut. Les... Alors on parle de free floating, mais c'est du semi floating, puisque les objets doivent retourner dans des poches de stationnement. Donc ça veut dire qu'on n'a plus de conflits sur l'espace public et les objets reviennent, en moyenne, à 95 % sur les places de stationnement. Donc ça veut dire qu'on a eu un gros travail à la Métropole pour bien positionner les poches de stationnement et on a travaillé de concert avec les opérateurs, pour bien agir au niveau des pénalités et des exclusions. Ça a été, même cette année, ça a été encore le cas et ils ont joué le jeu et on voit que ça marche. Souligner également qu'après, alors je vais même vous dire après deux ans d'activité, c'est la trottinette qui fonctionne le mieux. Mais c'est un relais important lorsque l'offre de transport en commun s'arrête. Ça permet aux jeunes de rejoindre leur domicile, quand le tram ne fonctionne plus ou quand les bus ne fonctionnent plus. C'est un moyen et ça a été... on peut le quantifier et on a eu des retours d'expression. C'est un moyen sécuritaire pour les femmes, de rentrer. Que ce soit un Pony double place, on peut rentrer à deux, on n'est pas tout seul ; ou que ça soit une trottinette pour rentrer chez soi, les femmes se sentent beaucoup plus en sécurité. Donc c'est... Enfin, moi je suis tout à fait satisfaite du déploiement, du free floating, du semi floating sur la Métropole, ça fonctionne. Et je vous engage vraiment à reposer votre réflexion, d'autant plus que vous avez des endroits sans prendre des places de stationnement véhicules légers. Vous avez déployé beaucoup d'arceaux vélos, en amont des passages... des passages piétons. Je prends ma rue, les

arceaux vélos ne sont pas occupés à 100 % par des vélos. Vous avez la capacité et la possibilité, avec une vraie volonté politique, de faire venir le free floating et d'aider les étudiants et les jeunes, et de fournir aux Talençais, un service dont ils sont carencés pour le moment. Voilà. Après, j'ai d'autres... je travaille dans d'autres instances dont le SYSDAU. Donc merci Guillaume d'avoir fait cette représentation, parce que c'est vrai que le SCoT bioclimatique et le ZAN, ce sont des choses qui sont assez complexes, mais qui sont extrêmement importantes. Vous dire aussi qu'il y a forcément... on travaille avec beaucoup de partenaires, que ce soit le Département, le Club des Villes, les Territoires cyclables et marchables, Vélo Cité, l'AFUB... Tout ça pour déployer un ensemble de services qui tournent autour des modes actifs, que ça soit le savoir rouler à vélo, que ça soit connecté avec les territoires périphériques. Enfin il y a beaucoup de choses qui se passent. Donc, je m'arrêterai là. Ah oui, j'ai oublié de vous parler quand même de la première station, la première... Équipement, excusez-moi, les Metstations, le stationnement vélo sécurisé, qui a été déployé par METPARK. Il faut quand même le signaler, parce qu'il y a sur la Métropole, une première Metstation et il y en aura d'autres. Donc, ça permet de stationner son véhicule, son vélo, de façon sécurisée. Voilà, merci beaucoup de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues, pour ces présentations complémentaires. Il me revient de terminer, donc, je serai moi, pour ma part, très court. J'ai participé à l'ensemble des Conseils Métropolitains. Je suis toujours l'heureux président de la Commission Finances et Contrôles qui se passe très bien dans un esprit tout à fait constructif et rapide. Je voulais souligner à quel point, vis-à-vis de Bordeaux Métropole, ont été adoptées à un certain nombre de grandes décisions, ou mises en œuvre d'un certain nombre de grandes décisions structurantes pour la Métropole. Et au-delà, je voulais avoir une pensée, parce qu'on est sur 2023. C'était la dernière année complète du mandat d'Alain ANZIANI, qui a mené depuis 3 ans cette Métropole, et qui était donc jusqu'à fin 2023, le président de Bordeaux Métropole, malgré vous le savez, des conditions de santé très dégradées. Je voulais souligner avec beaucoup de satisfaction le début des travaux de la LGV, qui a commencé en 2023, puisque nous avons eu des votes fracturants, on le dira comme ça, sur la LGV, mais qui ont un impact majeur, notamment pour la circulation des trains du quotidien et notamment la réouverture de la gare de la Médoquine dont les travaux ont commencé, mais ça sera pour l'année prochaine. Et je voulais enfin... J'ai entendu beaucoup de choses. Je pense qu'il va falloir que la Métropole, et puis je pense que les conditions budgétaires, dont on a beaucoup parlé, vont le nécessiter, qu'on se recentre plus que jamais, sur les compétences premières de la Métropole. Beaucoup de groupes de travail, beaucoup de choses ont été ouvertes. Il faudra qu'on fasse un choix, parce qu'il n'est pas question de dire ce qui est plus important que l'autre. Mais dans un contexte où la Métropole va perdre 60 millions d'euros, l'année prochaine de fonctionnement, par essence, on ne pourra pas continuer l'ensemble des politiques. Comme disait tout à l'heure Dominique, c'est beaucoup plus facile à dire, que commencer à dire quelle politique on abandonne. Mais je pense que la Métropole, en tout cas, moi c'est ce que je plaide, la présentation que tu as faite, Guillaume, notamment parle de ses compétences d'aménagement du territoire, à travers tout un tas de choses, la ressource en eau, mais les transports en commun, je pense qu'il faut que la Métropole puisse continuer à se centrer là-dessus. Non pas que les politiques extérieures soient moins intéressantes, mais que, par essence, il faudra qu'on fasse des choix. Je voulais enfin terminer sur deux points importants : De rappeler que l'ensemble des Conseillers de Métropole Commune(s) ont, pour la première fois, d'ailleurs, voté contre le budget de Bordeaux Métropole, eu égard notamment à des alertes qui ont été données sur notamment les coûts de fonctionnement et un certain nombre de questions que l'on a eues. Donc c'était un point important de divergence, non pas en disant « *on est de l'opposition, donc on vote contre* », mais en essayant de l'explicitier. J'ai eu l'honneur de présenter ces éléments-là. Et puis enfin, saluer, puisque c'était à lui qu'on le doit,

et ça a été reconfirmé depuis par Christine BOST, la sage décision d'Alain ANZIANI, de faire revenir dans le pouvoir exécutif de la Métropole, les maires qui en avaient été indûment écartés, puisque élus par le suffrage universel indirect, et donc le fait que, un certain nombre de mes confrères maires, à deux exceptions, parce que c'était leur choix, ont enfin fait leur retour autour du bureau, avec chacune des délégations. Pour ce qui me concerne, vous le savez, c'est l'étude du métro qui compte tenu des moyens financiers a dû prendre quelques années de retard supplémentaires, mais je trouve très intéressant. Et ça sera toujours ça. D'abord, je ne comprendrai jamais, celles et ceux qui, à longueur d'année, nous expliquent qu'il faut étudier, qu'il ne faut fermer aucune porte et qui là, la ferme sans même l'avoir étudiée. Et par ailleurs, ça me permet de poser la question, à mon sens non résolue encore sur la Métropole : Comment transporter 300 000 voyageurs par jour, supplémentaires, dans 10 à 15 ans, avec un réseau qui a réalisé beaucoup de belles performances, mais qui, dans 10 à 15 ans, aura 10 à 15 ans de plus, qui, sur certaines de ses parties, pas loin... pas du tout toutes, eh bien montre de vrais signes d'essoufflement aujourd'hui. On a besoin, à travers l'étude d'un métro, même si peut-être ce métro ne se fera pas pour telle ou telle raison, de se projeter, parce que je crois que la décroissance ou la démobilité forcée n'existera pas, et qu'on a le devoir, et je pense qu'on le partagera tous, de transporter nos concitoyens dans des conditions dignes de ce nom. Et je crois vraiment... et c'est la raison pour laquelle je crois qu'il faut que l'on mette le paquet sur les transports, quels qu'ils soient. Que l'on puisse mettre le paquet sur des éléments aujourd'hui qui pourrissent la vie des métropolitains, qui sont aujourd'hui de plus en plus mécontents de leurs réseaux, à juste titre pour partie, même si jamais ils fonctionnent plutôt bien. Donc, la sage décision d'Alain ANZIANI, à l'époque, de nous ramener, puisque dans une intercommunalité, qu'on le veuille ou non, même quand on partage le pouvoir d'un point de vue politique ou des alliances, il faudra toujours des maires pour partager la décision. Et, en tout cas, de redire ma totale opposition à l'élection au suffrage universel direct des Conseils Métropolitains qui déconnecterait encore plus les EPCI de leurs exécutifs locaux.

Merci à vous et merci à mes 5 collègues précédents, d'avoir participé et on passe à la délibération n° 9.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« En application des dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Le texte prévoit également la communication de ce document par le Maire au Conseil municipal en séance publique, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de Bordeaux Métropole et du compte administratif 2023 joints à la présente et entend les Conseillers métropolitains.»

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 9 – Mobilisation du dispositif financier de Bordeaux Métropole mis en œuvre dans le cadre du plan d'action en faveur de la production de logements

Mme FABRE-TABOURIN : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, une délibération qui vise à autoriser la commune à solliciter le dispositif mentionné dans l'axe 1 du plan visant à

accompagner les communes volontaires à produire du logement, a minima dans le respect annuel du programme local d'habitat. Un dispositif qui suppose que les communes soient volontaires, ce que la ville de Talence a exprimé. Qui s'illustre par une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 1 500 € par logement autorisé dans les permis de construire délivrés à compter du 1^{er} juillet 2024 et jusqu'à la fin de l'année 2025. Donc cette délibération vise à nous autoriser, à autoriser M. le Maire à signer cette démarche d'accompagnement de la Métropole.

M. LE MAIRE : Au travers de cette délibération, je veux rappeler notre plus totale inquiétude sur l'état de marchés de la construction de logements à Talence et ailleurs. Je rappelle qu'il y a toujours 45 000 demandes de logements sociaux en attente sur la Métropole. Je rappelle que construire dans la Métropole, ça permet d'éviter l'urbanisation excessive des territoires aujourd'hui forestiers que l'on trouve. Je ne sais pas si ce plan suffira. À mon avis, non, mais ce n'est pas sa faute. Mais sur le fait que l'on a devant nous une grave crise économique puisque... quand le bâtiment va, tout va. Là, en l'occurrence, le bâtiment ne va pas du tout. Et j'en suis très inquiet. Y a-t-il des questions des remarques sur cette délibération ?
Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Juste pour dire que je m'abstiendrai. Moi, j'aimerais qu'on ait un vrai débat en fait, sur la politique du logement à Talence. Parce que voilà, vous pouvez faire des constats, il y a besoin de logements, etc. Mais quels logements ? Avec quelle philosophie derrière ? Je pense qu'aujourd'hui, il faut qu'on repense la politique du logement dans les métropoles et peut-être... voilà, avoir un vrai débat ici sur ce sujet. Je noterai d'ailleurs que dans le questionnaire qui a été passé sur « Talence 2040 », ça m'a un peu amusée, parce que les répondants ont répondu massivement à la question : « *En matière d'habitat en zone urbaine, il faudrait produire davantage de logements* » ; ils ont répondu majoritairement « *non* ».

M. LE MAIRE : Eh bien quand on a un logement on n'a pas la difficulté. Et je rappelle toujours que... Moi, j'ai... On ne m'a toujours pas expliqué où est ce qu'il fallait qu'on loge les personnes qui ont besoin d'un logement social. Mais si c'est ailleurs, la question...

Mme QUÉLIER : Mais pas du tout, on ne parle pas... enfin, là, je ne parle pas de logement social.

Mme FABRE-TABOURIN : Moi, en l'occurrence, je parlais de logement social.

M. LE MAIRE : La délibération, Mme QUÉLIER, c'est logement social.

Mme QUÉLIER : Soit on a un vrai débat sur la philosophie, la politique du logement à Talence. Si ce sont ces arguments-là, ça ne m'intéresse pas en fait parce que finalement...

M. LE MAIRE : Mais Mme QUÉLIER, est-ce que vous gagez qu'on ait... qu'on puisse avoir un débat et ne pas être d'accord avec vous, parfois ? J'entends votre...

Mme QUÉLIER : Mais il faut avoir le temps du débat.

M. LE MAIRE : Alors, si jamais vous me permettez, par contre, de finir une phrase sans être interrompu, ça m'arrangerait. Vraiment, je voudrais... Oui, juste, on se respecte depuis tout à l'heure. La politique du logement, je le rappelle, est quelque chose qui est régulièrement exposée. On a eu ces débats. Le débat que l'on a eu sur l'acceptation ou pas, d'ailleurs, du PLU métropolitain est l'exemple type de ce que la ville de Talence souhaite en matière de politique de logement. Tout est indiqué dedans. Tout. Il n'y a pas de... Et ce document-là, par ailleurs, est un document puisque c'est une compétence métropolitaine, où tout est indiqué,

zone par zone et qui revient finalement sur la politique de logement qui a toujours été celle-là, c'est-à-dire assumer une densification le long des axes de transport, là où cette densité existe déjà et là où les moyens de transport permettront d'éviter le déplacement pendulaire et la préservation des quartiers pavillonnaires ou les quartiers d'échoppes, avec les territoires Ville de pierre. Vous avez... je veux bien qu'on ait tous les débats que vous souhaitez et avec grand plaisir, mais on a eu ce débat au niveau du PLU. Après, peut-être que les gens ne sont pas forcément d'accord. Vous savez, j'observe, Mme la Conseillère départementale, que, en général, toutes les oppositions reprochent à leurs maires des choses, indépendamment que ça construit trop, qu'il ne faudrait pas construire là. Je veux juste partager avec vous que j'observerai avec beaucoup d'attention tout ce qui nous a été remonté. Je rappellerai toujours que, derrière un logement, social ou non, il y a des personnes qui vivent dedans. Et si jamais aujourd'hui, il y a tout un tas d'outils qui nous imposent la densification, la loi ZAN, elle est faite pour ça, notamment pour monter ; puisqu'on sait très bien qu'il vaut mieux 2R plus... 1R plus 8 que 2R+4, ça permet de sauvegarder des éléments. Je n'ai pas de souci avec ça. En tout cas, les règles du jeu, elles sont clairement exposées. Peut-être qu'elles ne vous conviennent pas, et c'est parfaitement votre droit. Mais tout a été exposé dans le cadre du PLU que l'on a voté il y a quelques mois de ça, et pour lequel, j'avais exprimé moi, mon désaccord sur certaines dispositions de ce PLU, notamment certains zonages, puisque par exemple, je porte qu'il faut une vraie politique du logement et de transformation de notre campus. Il faut que demain, on ait un domaine universitaire beaucoup plus pluriactivité que l'on a aujourd'hui. Et c'est tout le travail que l'on a avec les services de l'université de Bordeaux, par exemple, pour les accompagner dans leurs projets qui vont voir le jour dans les prochaines années.

Mme FABRE-TABOURIN : Oui, Mme la Conseillère départementale, au-delà de ça, en effet, comme M. le maire, l'a rappelé, ce débat nous l'avons eu dans le cadre des propositions que la ville de Talence a émises en termes de production de logements. Je rappelle, en effet, la densification le long des grands axes de transports en commun. Je rappelle, la production de logements sociaux, des trois logements créés, ce qui était une proposition talençaise. L'ensemble de ces propositions et l'ensemble de ce travail sur la politique, ou tout du moins la volonté de production de logements sur notre territoire, on l'a exposée, on l'a débattue, on l'a concertée. Donc aujourd'hui, la Métropole nous propose un accompagnement dans la production de logements sociaux sur notre territoire, nous nous inscrivons dans cette démarche, évidemment, en espérant pouvoir atteindre les objectifs fixés. Donc l'idée, c'est bien d'accompagner, y compris, et on a été dans la dernière modification du PLU, en abaissant les seuils de production de logement social, très volontaires. Donc le débat, il est derrière nous. À l'occasion de la prochaine modification, révision du PLU, on pourra le réinterroger. Mais là-dessus, pour le coup, la ville de Talence a été très claire. Mais je vois que ma réponse ne vous intéresse pas. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Et les deux excellents documents que sont le pacte PLUME et le pacte PLUME « Eau » qui, indépendamment des prescriptions d'urbanisme, donnent, c'est un travail co-concerté avec des professionnels aussi, parce que je pense qu'il faut qu'on s'appuie, notamment sur les architectes et d'autres, pour nous aider à réfléchir sur les prescriptions en matière de logements, à Talence. Je vais vous proposer de voter. Qui s'abstient ? Qui votre contre ? Mme RAMI, je vous en prie.

Mme RAMI : Je voulais quand même compléter avec ce qu'a dit Christine, parce que je vous l'avais déjà dit lors du budget ou du ROB, parler de la politique du logement. Alors, c'est vraiment un chapeau très large, mais on le sait tous. Talence est la ville la plus dense de la Métropole. C'est Bordeaux maintenant ?

M. LE MAIRE : Non, c'est Bordeaux maintenant.

Mme RAMI : Mais bon, Talence a été... Voilà, Talence a été quand même... Talence a quand même eu la première ville. Bravo ! Donc... Donc, mais ça veut dire quand même qu'il y a une réflexion sur la construction. Alors il y a des prescriptions via le PLU, OK. Très bien. Après, je pense que ce qu'il est intéressant d'avoir comme visibilité, c'est par année, combien de logements ? Ou... Alors, moi... moi sincèrement je ne le vois pas. Quel est le positionnement par rapport à l'Airbnb ? Si on regarde l'INSEE, on se rend compte qu'il y a de plus en plus de logements secondaires sur Talence aussi, avec une population qui augmente. Donc toutes ces questions-là, le logement, c'est vraiment le chapeau. Je pense qu'il faut qu'on puisse arriver là-dedans. Vous utilisez des outils Métropole, OK. Mais c'est avoir une vision un petit peu plus...

M. LE MAIRE : Alors, juste, ma chère collègue, vous qui aimez le travail en commission. Un, ce sont des débats qui ont lieu en commission d'urbanisme, où tous les exposés, les pourcentages, sont analysés, justement. Donc vous avez un certain nombre de représentants qui sont faits. Donc vous aurez ces points-là. Et par ailleurs... dans le cadre de la Loi ZAN que vous avez applaudie, heureusement qu'on était une ville dense. Parce que je vous rappelle que les villes justement qui ont des densités faibles ont eu des points qui... justement, vont être particulièrement pénalisés. Nonobstant, en plus, les problématiques de comptabilité que l'on a avec certains équipements chez certains de nos collègues, puisque certains équipements ne sont pas comptés. Enfin, sont comptés dans la partie artificialisation. Je prends l'exemple de la prison de Gradignan, par exemple, qui compte, alors que c'est un équipement qui n'est pas décidé tout à fait par le Maire et qui n'est pas tout à fait... même si jamais d'un point de vue physique, c'est artificialisé. Donc, tous ces débats-là, ils existent et il n'y a aucun souci à le refaire. Moi, je veux partager avec vous que tout n'est pas parfait, loin de là. Mais je trouve que ce n'est qu'un élément, je trouve qui... par rapport à ce que ça a pu être, ne présente pas de débats outre mesure exaspéré par les gens. Par contre, évidemment, dès qu'il se passe quelque chose, quelque part, forcément les voisins aujourd'hui viennent nous voir pour nous dire, on ne veut pas que ça construise là. Mais ça, c'est malheureusement partout pareil. Voilà. Donc, c'est la raison pour laquelle la règle du jeu elle est claire. Elle est donnée et j'ai sincèrement l'impression qu'elle est plutôt acceptée. J'en veux une preuve. Vous nous demandez très souvent des outils d'évaluations. C'est le nombre de recours contre les permis de construire délivrés par la ville. Il est quasiment nul. Ça veut dire que ce qui est fait dans les outils, eh bien est validé par le juge administratif. Et j'en veux pour preuve, le dernier exemple en date, qui est monté jusqu'au Conseil d'État, qui était une résidence, vous le savez à côté du... du côté du Haut Carré, sur lequel le Conseil d'État a considéré que la ville de Talence avait raison. Moi, je pense aussi que ce qui est important de rappeler, c'est que l'urbanisme, c'est un droit. À un moment, on peut avoir toutes les politiques que l'on veut. On a le droit ou pas de construire. Et celui qui juge le droit, ce n'est pas le maire. C'est celui qui le fait, un petit peu quand même. Mais c'est potentiellement le tribunal administratif ou le Conseil d'État, le cas échéant. Et, en l'occurrence, on a assez peu de recours, parce qu'on pratique beaucoup, je crois, l'urbanisme concerté. Voilà. Et négocié. Maintenant, si jamais la position de départ, c'est, « on ne veut pas de changement », là, par définition, c'est toujours un peu plus compliqué. Et de vous rappeler un élément sur la partie végétalisation, on aura livré quand même quasiment 15 hectares d'espaces verts publics supplémentaires en moins de 6 ans. Donc ce qui veut dire qu'on peut urbaniser, tout en végétalisant les quartiers.

Mme FABRE-TABOURIN : En maintenant, plus de 25 % d'offres de logements sociaux sur notre territoire. On est à 26 et quelques sur le territoire de Talence, malgré l'ensemble des divisions qu'on peut observer. Donc, pour le moment, on est quand même clair dans notre

politique du logement. Et le débat, c'est l'élaboration du PLU.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme FABRE-TABOURIN : Parce qu'on s'inscrit dans un PLU. Je veux bien qu'on ait un débat talenço-talençais. Mais soit, on dit qu'on a un règlement pour l'ensemble de la Métropole, soit on considère... parce que moi, ça me va bien. Si demain, on doit faire un règlement talenço-talençais, c'est le PLUME, c'est le débat qu'on a porté, qu'on a porté avec l'ensemble des citoyens. Enfin, ce débat, il est derrière nous. Il a eu lieu. Donc, là, aujourd'hui, on salue l'initiative, une proposition de la Métropole dans laquelle on souhaite s'inscrire, parce qu'on est très inquiets sur la production de logements sur notre territoire. On salue le fait de pouvoir accompagner la création de logements avec les équipements qui seront nécessaires pour les accompagner. Voilà ! Pardon, il y a des moments pour le débat, enfin, en tout cas, pas à l'occasion de cette délibération.

M. LE MAIRE : En tout cas, le prochain débat aura lieu sur le prochain mandat, puisque quand on voit une simple révision ou modification, le temps que ça prend aujourd'hui, le prochain acte fondateur... Et de rappeler à M. le Sénateur...

Mme FABRE-TABOURIN : C'est deux ans de travail.

M. LE MAIRE :... la proposition de loi qu'on devait porter sur le fait de considérer que les logements créés par le CROUS doivent rentrer dans le quota de logements sociaux, puisque je vous rappelle qu'aujourd'hui, quand on fait un logement CROUS, ce qui, accessoirement le « S » veut dire social, ça ne compte pas dans le logement social. Pire encore, ça vient dans le dénominateur, c'est-à-dire que quand on fait des logements pour le CROUS, on diminue son pourcentage de logement social. La ministre s'était engagée à revenir vers nous avec une proposition de loi. Voilà. Là aussi, on aurait besoin de simplification, parce qu'on a besoin du logement, notamment social, pour les étudiants. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Merci, M. le Maire. Je m'abstiens, puisque vous me le demandez, sur ce texte. D'abord, parce que je considère que c'est un texte qui ne prend pas assez en compte un certain nombre de réalités. Après, je suis d'accord avec ce qu'a dit Frédérique sur le fait de ne pas rester... en rester à une vision talenço-talençaise. Évidemment, il faut à un moment donné prendre un peu de hauteur. C'est évident.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. JOLIOT : Mais justement, dans cette prise de hauteur, moi j'aimerais que, au niveau de la Métropole, il y ait aussi une capacité, peut-être, à avoir un vrai grand débat général, pour aussi fixer des seuils, des limites. Parce que, ce qui est au niveau de Talence, peut aussi ressembler à Hong Kong, au bout du bout et puis, on peut avoir de 250 000 habitants. Ça n'arrivera pas, a priori, mais si à un moment donné on ne fixe pas une limite, qu'est-ce qui pourrait l'empêcher dans l'absolu ? Donc, moi, je pense que, effectivement ce grand débat, il faut l'avoir, et il faut l'avoir aussi avec l'idée, à un moment donné, peut-être, dans un sens ou dans l'autre, mais de fixer aussi les choses. Parce qu'une fois qu'elles sont fixées, à la fois ça indique des contraintes, des pistes à suivre, mais aussi des limites. Et moi je compte aussi qu'à un moment donné, s'exprime une limite concernant notre commune, parce que je sais que c'est l'une des plus petites de la Métropole. C'est quoi... la quatrième plus petite, quelque chose comme ça. Bon ! Et la deuxième plus dense. Donc vous voyez qu'il y a quand même, qu'on le veuille ou pas, un hiatus entre les deux, ça, on n'y peut rien. C'est l'histoire de l'urbanisme, l'histoire de notre ville. Mais cette histoire, puisque à un moment donné, on a une

petite prise sur elle, puisqu'on a des décisions à prendre, il faut aussi l'accompagner dans un sens qui rectifie ce que, peut-être, l'histoire a produit, pas forcément, tout le temps pour le meilleur. D'ailleurs, si on parle du meilleur pour le pire, moi je suis d'accord dans le fait que le logement doit toujours s'accompagner d'une politique des transports ambitieuse, efficace, ce n'est pas forcément tout le temps le cas. C'est vrai que c'est difficile, on ne peut pas claquer des doigts et espérer que ça arrive comme ça. Mais il faudra quand même jour qu'on m'explique pourquoi la ligne 10 a disparu et pourquoi c'est aussi difficile d'aller de Talence à la gare de Bordeaux en ce moment. Merci.

M. LE MAIRE : Vous avez une Conseillère métropolitaine déléguée aux transports juste derrière vous qui sera ravie de vous répondre. Mais... Je vais vous laisser dans votre position, répondre. Xavier, ce que tu dis, je souscris. C'est la raison pour laquelle on a préservé, par exemple, les quartiers de Talence Nord. C'est la raison pour laquelle le recensement de la parcelle de la ville de pierre a été mis en œuvre. Et c'est la raison pour laquelle on dit qu'on assume la densification, le long des axes de transport, existants ou futurs. Mais jusqu'à un certain point. Mais encore une fois on ne m'a toujours pas expliqué, et on n'a pas expliqué aux maires de Mérignac, de Bordeaux, de Pessac, de qui on veut, où on doit construire les logements qui sont demandés par les personnes. C'est ça la question centrale. Et de rappeler d'abord que la ville de Talence est celle qui émet le moins de permis de construire depuis des années, parce qu'on atteint une certaine forme de maturité. Et moi, je veux juste par rapport à ce que tu disais, la limite on la voit de toute façon, les populations sont en train de tangenter, voire certaines villes commencent maintenant à diminuer en population. Maintenant, je ne suis pas tout à fait sûr que de les envoyer à 50 km de Bordeaux Métropole, avec tous les problèmes que cela peut faire, notamment en matière écologique, ça soit une décision tout à fait responsable. Parce que dire, « *on n'en veut pas* », mais le renvoyer ailleurs, ce n'est pas tout à fait une politique pour moi très responsable. Mais... En tout cas, la plus grande densité de Talence, je le rappellerai toujours, ce n'est pas à Thouars, qu'on la trouve. C'est dans les quartiers d'échoppes. Donc, on déconstruit aussi un certain nombre d'images. Donc Xavier s'abstient. Que fait Talence en Transition s'il vous plaît ?

Mme RAMI : C'est pour.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER ? Vous vous abstenez, très bien. Merci. Pour le reste, la délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à l'Habitat et urbanisme, expose :

« Un plan d'actions métropolitain en faveur de la production de logements a été adopté par délibération n° 2024-268 du conseil métropolitain du 7 juin 2024.

Parmi ces mesures, la ville a la possibilité de solliciter le dispositif mentionné dans l'axe 1 du plan visant à accompagner les communes volontaires à produire du logement, a minima dans le respect des objectifs annuels du Programme Local de l'Habitat (PLH) et de la délégation des aides à la pierre 2022-2027, selon les principes suivants :

- sous forme de volontariat des communes,
- la participation de Bordeaux Métropole s'élève à 1500 € par logement autorisé dans les permis de construire délivrés à compter du 01/07/2024 et jusqu'au 31/12/2025,
- pour les communes, il s'agit d'une subvention d'investissement libre d'affectation.

Pour la commune de Talence les objectifs du PLH sur la période considérée sont de 240 logements dont 60 locatifs sociaux.

La commune a manifesté son intérêt à Bordeaux Métropole par courrier en date du 9 septembre 2024.

Cela étant exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Talence,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil métropolitain du 10 juillet 2015 arrêtant le PLU de Bordeaux Métropole valant Programme Local de l'Habitat,

VU le Programme d'orientations et d'actions habitat du PLU de Bordeaux Métropole approuvé le 16 décembre 2016,

VU la délibération du conseil métropolitain n°2024-53 du 02 février 2024 approuvant la 11ème modification du PLU 3.1,

VU la délibération du conseil métropolitain n°2024/268 du 7 juin 2024 adoptant le plan métropolitain en faveur de la production de logements,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel de crise de la construction, conjugué aux mécanismes dégradés de financement du logement, rend difficile sur le territoire métropolitain la production de logements à court terme,

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux logements nécessitent des besoins en nouveaux équipements publics de compétences métropolitaine et communale,

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de renforcer le partenariat local pour conjuguer les moyens,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter les dispositions du Règlement d'Intervention validé en conseil métropolitain du 07 Juin 2024 annexé aux présentes.

Article 2 : de répondre aux objectifs de production de logements énoncés dans le Programme Local de l'Habitat Métropolitain, soit pour la Ville de Talence, la production minimale de 240 logements, dont 60 logements locatifs sociaux sur la période du 01/07/2024 au 31/12/2025.

Article 3 : de solliciter et de percevoir la subvention d'équipement de Bordeaux Métropole, suivant les modalités de son Règlement d'Intervention.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision permettant l'exécution de la présente délibération. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS (M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel
Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 10 – Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d’eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux – Marché n° 19/30 – Protocole transactionnel n° 3

M. LE MAIRE : Oui, c'est une délibération très technique. Vous savez qu'on avait passé des avenants. Là, l'idée c'est justement de pouvoir faire un protocole transactionnel avec le titulaire de ce marché, avec tout ce que ça peut comporter. Toutes les collectivités font pareil. Et donc pour essayer d'ajuster la fin du contrat avec le prestataire qu'était DALKIA. Y a-t-il des questions ? Non, je n'en vois pas. Les votes s'il vous plaît.

Mme RAMI : Alors, ça sera abstention comme les... On est sur la 10 ?

M. LE MAIRE : Nous sommes sur la 10, oui. Pour tout Talence en Transition ?

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme QUÉLIER.

M. RAMI : C'est NPPV. Je me trompe.

M. LE MAIRE : Alors, attendez, je veux bien que vous me disiez, « *Je vous l'avais déjà dit* », mais NPPV pour Talence en Transition. Merci, Mme QUÉLIER.

M. JOLIOT : Et pour moi également.

M. LE MAIRE : Très bien, M. JOLIOT. Vous êtes unis. Parfait. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que par décision municipale n°130 du 4 juin 2019, la Ville de Talence avait souscrit, avec la SA DALKIA, Région Sud-Ouest, 10 Quater avenue Neil Armstrong, CS 60063, 33693 MERIGNAC CEDEX, un marché d'exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux, à prix forfaitaires et défini comme suit :

- P1 - MTI : Marché de températures avec intéressement. Gestion de l'énergie chauffage et ECS avec clause d'intéressement et fourniture d'énergie gaz en régie pour autres usages,
- P2 – Prestations : Conduite et pilotage, maintenance et dépannage, de l'ensemble des équipements pris en charge, y compris la fourniture d'énergie autres usages et de fourniture des traitements d'eau nécessaires aux besoins d'ECS et des circuits primaires, la maintenance légionellose, la maintenance des équipements techniques nécessaires au chauffage, l'eau chaude sanitaire (y compris la production solaire) ainsi que le traitement d'air,
- P3 – Prestation : Gros Entretien et Renouvellement des équipements et installations prises en charge à ce titre avec clause d'intéressement,

pour une durée allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024 et pour les montants totaux estimatifs suivants sur la durée totale d'exécution :

	Montant totaux estimatifs en € HT	Montants totaux estimatifs en € TTC
Total P1 – Engagement MTI	724 850,33	869 820,40
Total P2	766 307,25	919 568,70
Total P3	261 061,40	313 273,68

Total P1 + P2 + P3	1 752 218,98	2 102 662,78
---------------------------	---------------------	---------------------

Sur la détermination du prix P1 Énergie, le cahier des clauses administratives particulières et l'acte d'engagement intègrent la redevance forfaitaire de fourniture et de gestion de l'énergie pour le chauffage des locaux (MT1), à l'exclusion de toutes les parties fixes et taxes suivantes, qui sont facturées « *indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro sur présentation des factures justificatives du Fournisseur* » (article 3.4.2 dudit CCAP) :

- Abonnement
- Terme fixe ATRT
- Terme compensation stockage
- Terme fixe ATRD
- Location compteur/poste
- TICGN
- CTA.

Or, le Service de Gestion Comptable de Mérignac a réglé les parties fixes et taxes précitées (facturées « *indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro* ») en considérant que leur montant figurait à l'acte d'engagement, sur la base de l'article 10.1.3 du CCAG applicable (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services) qui précise que « *Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.* ».

En conséquence, le montant global de ce marché a été atteint avant l'échéance et le Service de Gestion Comptable de Mérignac s'est opposé à la prise en charge de nouveaux paiements.

Pour rappel :

1. par courrier recommandé du 3 octobre 2023, la société DALKIA a mis en demeure la Ville de Talence de procéder au règlement de factures correspondant à un montant de 574 846,82 €. Les parties se sont donc rencontrées, afin de définir, au sein d'un protocole, les modalités de règlement et de régularisation des différents postes et d'anticiper la définition des acomptes et de la facturation globale.

La Ville de Talence reconnaissant qu'elle est redevable de la somme précitée et s'engageant à en effectuer la régularisation, par délibération n°8 du 13 novembre 2023, les membres du Conseil Municipal ont approuvé la passation d'un premier protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Talence et la société DALKIA concernant le marché n°19/30 « *Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux* » et donc le paiement des sommes dues au titre des incidences financières liées aux parties fixes et taxes précitées (facturées « *indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro* ») pour un montant de 574 846,82 €.

2. par un courrier recommandé du 22 mars 2024, la société DALKIA a à nouveau mis en demeure la Ville de Talence de procéder au règlement de factures correspondant à un montant de 403 817,50 €. Les parties ont défini, au sein d'un deuxième protocole, les modalités de règlement et de régularisation des différents postes concernés.

La Ville de Talence reconnaissant qu'elle est redevable de la somme précitée et s'engageant à en effectuer la régularisation, par délibération n°9 du 8 avril 2024, les membres du Conseil Municipal ont approuvé la passation d'un deuxième protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Talence et la société DALKIA concernant le marché n°19/30 « *Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux* » et donc le paiement des sommes dues au titre des incidences financières liées aux parties fixes et taxes précitées (facturées « *indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro* ») pour un montant de 403 817,50 €.

Par un courrier recommandé en date du 06 novembre 2024, la société DALKIA a pour la dernière fois mis en demeure la Ville de Talence de procéder au règlement de factures correspondant à un montant de 562 928,27 €. Les parties ont défini, au sein d'un troisième et dernier protocole, les modalités de règlement et de régularisation des différents postes concernés. La Ville de Talence reconnaît qu'elle est redevable de la somme précitée et s'engage à en effectuer la régularisation. »

Après délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve :
 - le troisième et dernier protocole d'accord transactionnel à passer entre la Ville de Talence et la société DALKIA concernant le marché n°19/30 « Exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux »,
 - le paiement des sommes dues au titre des incidences financières liées aux parties fixes et taxes précitées (facturées « indépendamment des termes P1 à l'euro/l'euro ») pour un montant de 562 928,27 €.
- M'autorise à signer ledit protocole d'accord transactionnel n°3 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 11 – Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour le projet de réparation des façades du château Peixotto

M. LE MAIRE : C'est moi. Eh bien on sollicite une subvention. Voilà. Dans les conditions précisées dans la délibération, soyons sobres. Y a-t-il des questions ? Non. Y a-t-il des abstentions ? Des NPPV ? Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Lors du Conseil Municipal du 22 mai 2023, une délibération portant sur la sollicitation de plusieurs organismes susceptibles de subventionner le projet de restauration des façades des châteaux Peixotto, Margaut et de leurs annexes avait été approuvée.

La présente délibération a pour objet la sollicitation d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine uniquement pour la réparation des façades du château Peixotto en 2025. En effet, la Région peut, au titre de la restauration des Monuments Historiques, subventionner un projet ayant eu le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

La Ville ayant reçu en juin 2024 le soutien de la DRAC pour les travaux réalisés en 2024 sur le château Margaut, et la sollicitant pour les travaux à réaliser en 2025 sur le château Peixotto, il lui est désormais possible de demander une subvention à la Région.

Le plan de financement pour la réparation des façades du château Peixotto est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Lot 1 : échafaudages - maçonneries - sculptures - VRD	660 353,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	202 101,15 €
Lot 2 : couvertures - zingueries	57 114,76 €	DRAC	202 101,15 €
Lot 3 : menuiseries extérieures	293 037,98 €	Dotation de soutien à l'investissement local	452 600,00 €
Lot 4 : serrurerie	17 118,13 €	Ville de Talence	380 082,14 €
Lot 5 : peinture	55 830,00 €		
Lot 6 : électricité - CFO	32 477,77 €		
Total travaux	1 115 931,64 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre	120 952,80 €		
Total	1 236 884,44 €	Total	1 236 884,44 €

C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver la demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet de restauration du château Peixotto,
- de bien vouloir m'autoriser à signer tout acte et tout document se rapportant à cette demande de subvention. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 13 – Annexes mises à jour à la convention globale « culture » entre l'Éducation Nationale et la ville dans le cadre du Plan d'Éducation Artistique et Culturelle, convention – cadre 2023 – 2026

M. BESNARD : M. le Maire, mes chers collègues. Donc, il s'agit d'autoriser, M. le Maire, à signer des annexes de la Convention entre la ville de Talence et l'Éducation Nationale, à savoir la DSDEN de la Gironde. Et elle concerne des programmes pédagogiques dans le cadre du label 100 % EAC. J'attire votre attention sur le fait qu'elle mobilise tous les services culture de la ville, à savoir donc les médiathèques, l'École de musique, et le Forum, au travers de ces parcours. Donc, j'en profite, d'ailleurs pour signaler le travail remarquable des services au sein... enfin pour l'Éducation Nationale.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« En partenariat avec l'Éducation Nationale, la ville de Talence est engagée autour d'un parcours d'éducation artistique et culturelle afin de permettre à chaque enfant, chaque jeune talençais de s'ouvrir à la rencontre, l'expression, la création et à la réflexion artistique et culturelle. Afin de renforcer la coopération entre la ville et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Gironde, une convention d'accord-cadre a été signée pour une durée de trois ans. Celle-ci permet d'établir les modalités de fonctionnement et de développement des interventions des équipements culturels municipaux auprès des écoles primaires, maternelles et établissements spécialisés de la ville de Talence.

Les annexes de la convention ont été mises à jour pour l'année 2024-2025 afin de permettre ces interventions auprès des enfants scolarisés dans les différents établissements talençais. Ces dernières établissent les projets pédagogiques des différentes structures municipales ainsi que la liste des personnes autorisées à intervenir auprès des enfants.

Les actions de médiation qui y sont programmées par le réseau des Médiathèques de la Ville, l'École Municipale de Musique et de Danse, le Forum des Arts et de la Culture et le service culturel reposent sur les 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle, conformément à la labellisation « 100% EAC » obtenue en 2024 :

- ✓ Des rencontres avec des artistes et des œuvres,
- ✓ Des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- ✓ Des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces annexes modifiées afin de permettre la bonne tenue des ateliers et interventions auprès du jeune public talençais. »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 14 – Avenant à la Convention de partenariat Ville de Talence/Opéra National de Bordeaux

M. BESNARD : Je vous rappelle, en 2023, lorsque nous avons arrêté le Festival « 1.2.3 Musique », on a signé un partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux pour maintenir une offre culturelle variée. Cette délibération consiste à autoriser M. le Maire à signer un avenant concernant la programmation. À savoir le 16 octobre. Donc une performance dansée qui a eu lieu au Forum, qui était d'ailleurs magnifique, et le 14 mars, il y aura un concert avec les chœurs de l'Opéra National de Bordeaux.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il y a des questions. Je n'en vois pas. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« L'Opéra National de Bordeaux (ONB) et la Ville de Talence ont signé le 07/07/2023 une convention pluriannuelle exposant les principes de leur partenariat pour trois saisons artistiques (2023/2024, 2024/2025, 2025/2026).

Comme prévu à l'article 1 de la convention, il convient de renouveler par avenant les axes de partenariat entre la Ville de Talence et l'ONB pour la saison 2024/2025.

L'avenant joint à la présente délibération détaille donc le programme des actions fixées pour cette prochaine saison.

Ainsi, la programmation de spectacles et concerts à Talence comprendra :

- Le 16 octobre 2024 à 18h au Forum des Arts et de la Culture de Talence : une performance dansée d'un danseur du Ballet de l'ONB pour un montant de cession 700 € HT ;
- Le 14 mars 2025 à l'église de la Sainte Famille, un concert du chœur de l'ONB « Requiem de Fauré » pour un montant de cession de 4 000,00 € HT.

Les dispositifs dont Démos sont renouvelés, selon les mêmes modalités.

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat,
- d'approuver la participation financière annuelle de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et l'imputation de la dépense sur la ligne 611 chapitre 011. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 15 – Culture scientifique : convention de partenariat avec l'association F-HOU pour une journée de formation sur le thème de l'astronomie pour l'éducation, « Sur les traces du planétaire humain », au Forum des Arts et de la Culture, le 19 décembre 2024

M. BESNARD : Donc il s'agit d'une délibération un petit peu originale, puisqu'il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'association F-HOU, qui est une

association d'astronomie, qui concerne donc de créer un stage pour... enfin, mettre un œuvre un stage au Forum, pour des actions d'astronomie, pour 80 personnes, à savoir des enseignants, des inspecteurs, des médiateurs, des associations.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des questions ? Non. Mme RAMI, oui, pardon.

Mme RAMI : Alors, il va y avoir une abstention sur ce sujet-là. C'est sans remettre en cause l'association ou l'impact. Toutefois, il y a un sujet sur l'astronomie qui tourne depuis un certain temps sur les délibérations. Donc, ce sont des... ça rentre dans l'aspect culturel, OK. Eh bien là, je pense qu'à un moment donné, il faut pouvoir dire stop, on lève la tête. D'autant plus que dans la convention de partenariat, sur la première page, il y a écrit, comprenant la présentation du projet de planétarium à Talence. Le planétarium, on n'a toujours pas eu une discussion dessus. On ne nous a pas demandé de nous positionner. Vous avancez par la méthode des petits pas. OK. Vous mettez une petite musique. Il faut avoir à un moment donné une position sur ce planétarium. Vous la connaissez, la nôtre. On n'est pas d'accord avec cet équipement. Il y a des choix budgétaires à faire. Donc là, on vous dit un petit stop, on s'abstient.

M. LE MAIRE : Alors, d'abord, on n'avance pas à petits pas. Ce projet... Non. Ce projet... Non, toujours pas et il vous a été présenté, vous posez la question systématiquement à chaque rapport budgétaire. Donc, on en débat. À l'heure actuelle, on en est... et vous le savez, on a adopté le programme, on en est à la phase de sélection des gens qui vont nous aider. Pouvez-vous me citer un projet structurant de la mandature qui n'ait pas fait l'objet d'une présentation en amont dans ce Conseil Municipal ? Aucun. Tous les projets, y compris ceux qui ne dépendent pas d'un débat, je pense notamment au projet « Sécurité, tranquillité et prévention ». On a débattu ensemble. Ce qui ne voulait pas dire qu'on était d'accord, loin de là, sur la police municipale, par exemple, et son armement. Je le rappelle, il y a toujours des positions assez différentes sur la majorité et l'opposition sur ce sujet-là, y compris vers leurs plus farouches opposants, on débat ensemble. Vous êtes et on le sait, et pour une raison que je ne suis même pas exprimée, contre ce projet. Très bien. Nous sommes favorables. À ce projet, parce que c'est un choix politique. C'est un choix politique que de proposer de la science aux personnes. C'est un choix politique d'avoir un équipement qui va faire rayonner notre ville. Un projet que l'on partage avec d'autres collectivités, notamment la Région et Bordeaux Métropole, puisque vous le savez, il y a une fiche CODEV. La participation du Département, à l'heure où je vous parle, n'est encore pas connue, mais j'aurais l'occasion de l'exposer. Vous êtes contre pour des raisons qui vous appartiennent parfaitement. Écoutez, si jamais vous le souhaitez, moi, je ne vois pas ce qu'il y a de mal dans cet élément-là, parce que les astres et ce que l'on regarde, indépendamment d'un planétarium, ça restera des choses que l'on regarde. Donc, vous faites un mauvais procès de délibération, mais c'est votre choix le plus absolu... Moi, je préfère la science. Alors... Donc, abstention pour l'ensemble du groupe Talence en Transition ? Ou une abstention ? J'ai entendu une abstention.

Mme RAMI : De tout le monde.

M. LE MAIRE : De tout le monde. Très bien. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Je m'abstiens pour les mêmes raisons.

M. LE MAIRE : Oui. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Je vote pour et je rappelle mon attachement indéfectible à ce projet de

planétarium. J'estime que c'est une grande avancée intellectuelle scientifique pour notre commune, dont je m'enorgueillis. J'estime que dans une ville où sont installées des petites choses comme l'OASU qui étudie les sciences de l'univers, je trouve que ce n'est pas totalement... voilà... anodin d'être un peu en corrélation avec cette université dont on a souvent vanté la collusion, la fusion presque avec la ville, alors que ce n'était pas très vrai. Maintenant que ça l'est, je crois qu'il faut... qu'on doive s'en féliciter.

M. LE MAIRE : On est d'accord.

M. JOLIOT : Et donc, je rappelle que ce projet, effectivement, comme vous l'avez dit, M. le Maire, c'est un projet qui, non seulement servira les Talençais de toutes les générations, mais aussi bien au-delà.

M. LE MAIRE : Vous savez, il est arrivé par le passé, ma chère collègue, qu'on ne soit parfois pas d'accord. Je me souviens de positions très tranchées sur les Halles, par exemple, de Talence. Quel plaisir de vous voir faire une photo, lors de votre liste en 2020, devant les Halles. Comme quoi parfois, les projets mettent du temps à mûrir, mais arrivent toujours parfois à... Et puis, qu'on ne soit pas d'accord, ne change pas grand-chose. Merci, M. JOLIOT pour cette position constructive et argumentée. Donc abstention et pour, le groupe majoritaire et non inscrit. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« En partenariat avec l'association F-HOU et conformément à la politique culturelle de la ville autour de l'accès à la culture scientifique pour tous, le Forum des Arts et la Culture accueillera une formation sur le thème de l'astronomie pour l'éducation dans le cadre du projet européen ARISTARCHUS, dédié au développement des planétaires humains à travers le monde.

Ce dispositif pédagogique permet de faire vivre des notions scientifiques à travers une chorégraphie du Système Solaire. Les participants deviennent le Soleil, des planètes ou des comètes et se déplacent en suivant les lois de Newton créant ainsi une chorégraphie collective scientifique. Autour d'activités interdisciplinaires et inclusives, le Système Solaire devient l'occasion de réfléchir aux différentes années et trajectoires, aux vitesses et référentiels et à la géométrie. Le projet européen ARISTARCHUS a permis le développement du Planétaire humain sur 4 pays européens entre 2021 et 2024, en France, Allemagne, Chypre et Grèce. 24 écoles ont construit leur propre planétaire dans leur cour. Une trentaine d'enseignants ont été formés et 2000 élèves ont bénéficié des activités menées.

Inscrite dans les actions de formation des écoles académiques de la formation continue, cette journée de formation est destinée à des enseignants, des inspecteurs, des médiateurs et des animateurs à l'échelle de l'académie de Bordeaux. 80 professionnels de l'éducation et de l'animation pourront en bénéficier. Le programme de la journée est composé de la présentation de ce dispositif pédagogique, d'ateliers pratiques et d'une présentation des outils d'astronomie pour l'éducation comprenant la présentation du projet de planétarium à Talence, le Chemin de Temps porté par l'Université de Bordeaux et des différents acteurs du territoire œuvrant sur le champ de l'astronomie pour tous.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention dans le cadre de l'accès à la culture scientifique pour toi avec l'association F-HOU. »

Adopté par 34 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER –
Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 16 – Recrutement d'un instructeur des autorisations d'occupation des sols au service urbanisme

N° 17 – Recrutement d'un gestionnaire accident, maladie professionnelle, médecine préventive et référent reclassement au service formation/prévention.

N° 18 – Recrutement d'un chargé de communication au sein du service communication

N° 20 – Création d'emploi de 7 animateurs au service animations sportives suite à un accroissement temporaire d'activité.

Mme THOMAS-PITOT : Allez, commençons par :

Délibération n° 16 : Il s'agit d'un recrutement d'un instructeur des autorisations d'occupation des sols au service « Urbanisme », suite à la mutation de l'agent titulaire de ce poste. Je vous propose d'ouvrir ce poste à un fonctionnaire ou un contractuel de catégorie C ou B en fonction des candidatures que nous recevrons. Les candidatures de fonctionnaires étant prioritaires.

Délibération n° 17 : Il s'agit d'un recrutement d'un gestionnaire « Accidents – Maladies professionnelles - Médecine préventive » et référent « Reclassement » au service Formation et Prévention. Il s'agit, ici, de faire face à un départ à la retraite de l'agent titulaire du poste. Et ce poste sera proposé à un fonctionnaire ou un contractuel de C ou B, en fonction des candidatures également ; le poste étant prioritaire sur une candidature de fonctionnaire. On continue.

Délibération n° 18 : C'est le recrutement d'un chargé de communication au sein du service « Communication ». Il s'agit ici de faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire au poste de chargé de communication. Et donc, je vous propose d'ouvrir ce poste à un fonctionnaire ou un contractuel de catégorie B.

Je passe à la délibération n° 20 : il s'agit ici de créer 7 postes d'animateurs au service d'Animations sportives suite à un accroissement temporaire d'activité, les services d'animations font appel depuis de nombreuses années à des agents recrutés de septembre à juin. Ces agents étant rémunérés en fonction de leur taux horaire défini il y a plusieurs années, mais sans délibération, pour en justifier la légitimité. Et donc le trésorier a relevé cette incohérence et nous a demandé de nous mettre en conformité. C'est ce que nous faisons ce jour. Ces contrats n'étant pas conclus sur une année complète, ils ne peuvent s'apparenter à des emplois permanents.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il sur ces délibérations des remarques ou des questions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Nous allons voter pour, excepté la n° combien ? La 18 ? La 18, où nous ne prenons pas part au vote.

M. LE MAIRE : Très bien. Pardon ?

Mme QUÉLIER : Pareil. La même chose. Donc la 18, NPPV.

M. LE MAIRE : M. JOLIOT.

M. JOLIOT : La même chose.

M. LE MAIRE : Très bien. Et pour l'ensemble des autres élus, adopté. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite à la mutation d'un agent titulaire du poste d'instructeur des autorisations d'occupation des sols au service urbanisme, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Assurer la prévention et le suivi des infractions au Code de l'urbanisme et la rédaction des procès-verbaux d'infraction et des certificats de conformité ou de non-conformité, y compris en matière de publicité et d'enseignes,
- Instruire les demandes d'autorisation des sols sous le contrôle du responsable du service,
- Instruire les demandes d'autorisations de publicité et d'enseignes..., sous le contrôle du responsable du service,
- Rédiger les arrêtés interruptifs de travaux, sous le contrôle de sa hiérarchie,
- Recevoir et informer le public en matière d'urbanisme,
- Gérer et suivre la fiscalité en matière de publicité et enseignes, ainsi qu'en matière d'urbanisme,
- Suivre l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et des documents d'urbanisme de référence,
- Mettre en forme en format informatique, numérique, les études et documents divers d'urbanisme,
- Etablir les attestations de conformité (attestation de non-contestation de conformité),

Missions annexes :

- Assurer la continuité du service en cas de besoin (accueil, traitement des certificats d'urbanisme, certificats de numérotage, courriers, téléphone),
- Instruire les certificats d'urbanisme en suppléance de l'agent en charge de ces dossiers,
- Instruire les déclarations d'intention d'aliéner en l'absence du référent,
- Contrôler la conformité des travaux aux autorisations des sols.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'instructeur des autorisations d'occupation des sols catégorie C ou B au service urbanisme, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/01/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste de gestionnaire accident, maladie professionnelle et médecine préventive au service formation / prévention, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Accidents / maladies professionnelles :

- Etablir les dossiers correspondant aux accidents de travail, de service et de maladies professionnelles
- Accueillir et informer les agents et les familles
- Organiser la commission d'imputabilité
- Etablir les attestations de salaire auprès de la CPAM
- Intégrer les données dans Pleiades
- Classer les dossiers
- Suivre les actions de prévention
- Renseigner la hiérarchie
- Saisir les médecins experts et le conseil médical
- Saisir les arrêtés accidents et maladies professionnelles

Visites médicales :

- Gérer la périodicité des visites médicales
- Gérer le planning du médecin du travail
- Gérer des visites médicales pour les permis, autorisations de conduites, habilitations électriques

Reclassement :

- Mettre en place une démarche de prise en compte des reclassements dans la collectivité en partenariat avec les différents acteurs
- Être la porte d'entrée des demandes de reclassement et être à l'initiative de leur traitement

Missions annexes :

- Réaliser le bilan Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique (FIPH), suivre la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH)
- Être le binôme de la gestionnaire en charge de la maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/12/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un gestionnaire accident, maladie professionnelle, médecine préventive et référent reclassement catégorie C ou B au service formation / prévention, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/12/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 26/11/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire au poste de chargé de communication au service communication, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre au besoin du service.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Techniciens ou des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Gérer les relations presse : rédaction de communiqués, dossiers de presse, contacts avec la presse locale, identification et proposition d'opérations partenariales, veille médias
- Gérer la création, l'organisation et le suivi de manifestations : suivi logistique, coordination avec les différents services et partenaires impliqués
- Participer à la rédaction et à la réalisation du journal municipal : proposition de sujets, rédaction d'articles, relectures et corrections
- Mettre en œuvre des projets et outils de communication externes et internes : stratégie, suivi de dossier, réalisation, diffusion, évaluation
- Rédiger des contenus divers papier et numérique (flyers, livrets, affiches, panneaux, site internet, vidéo, etc.)
- Suivre la fabrication des supports de communication en lien avec les graphistes
- Participer à l'ensemble des réalisations et missions du service communication

Missions annexes :

- Gérer le planning d'affichage municipal
- Participer à la définition et au suivi des marchés publics dépendant du service communication (imprimés, publications, signalétique, affichage sur mobilier urbain)

Spécificités :

Possibilité de sollicitations régulières en-dehors des heures de travail, liées à la gestion de la presse.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chargé de communication de catégorie B au sein du service communication, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux à compter du 01/01/2025.

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY –
Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le service Animation Sportive est composé de 3 agents permanents assurant la mise en œuvre des différentes activités pédagogiques liées à la pratique sportive sur les temps scolaires, des mercredis et des vacances. Des animateurs interviennent les mercredis dans le cadre du Multisport accueillant 126 enfants âgés de 6 à 12 ans.

Pour un motif d'accroissement temporaire d'activité la collectivité doit recruter 7 agents contractuels de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces contrats n'étant pas conclus sur une année complète, ils ne peuvent pas s'apparenter à des emplois permanents.

Ces postes ouverts aux grades des cadres d'emplois des Adjoints d'animation peuvent être pourvu par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Encadrer des enfants et des animations.

Prendre en charge l'accueil des enfants dans un environnement chaleureux.

Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.

Être responsable du groupe d'enfants qu'il encadre et des propositions d'animation qui lui sont faites.

Concevoir et animer des activités sportives qui ont pour but de faciliter l'expression, la créativité et la socialisation des enfants, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.

Mener des projets d'animation et des démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.

Préparer au mieux ses activités pour se donner les moyens nécessaires à la réussite.

Jouer avec les enfants, donner à jouer et laisser jouer en fonction des attentes et des demandes des enfants en dehors des temps d'activités.

Signaler au directeur toute difficulté rencontrée avec un enfant.

Respecter les règles en matière d'hygiène.

Participer activement aux réunions d'équipe et échange sur les activités et projets de l'accueil, ne pas hésiter à faire part de ses questionnements.

Assister aux réunions de coordination et à toute réunion d'information ou de travail organisées par le service.

S'intégrer à l'équipe d'animation, participer et enrichir la vie de cette même équipe d'animation.

Accompagner les projets pour permettre leur réalisation et l'expression des enfants.

Relayer des informations aux familles si nécessaire.

Contribuer à déterminer les besoins en matériel nécessaire au bon fonctionnement des activités.

Participer à l'évaluation des projets réalisés et au travail quotidien.

Signaler auprès du directeur tout dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel.

Participer au pointage des présences des enfants, des effectifs et de la bonne tenue de l'ensemble des documents administratifs.

Maintenir les locaux dans un état de propreté correcte, respecter et ranger le matériel.

Entretenir avec l'ensemble des acteurs de l'ACM des relations quotidiennes cordiales.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps non complet du 11 septembre 2024 au 25 juin 2025.
Les agents travailleront les mercredis sur la période scolaire (4h/ semaine).

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes d'animation à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer 7 emplois non permanents d'animateurs au service Animations sportives, de catégorie C ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation du 11/09/2024 au 25/06/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 19 – Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde sur la partie prévoyance

Mme THOMAS PITOT : En effet, il s'agit ici d'une délibération ô combien importante pour les agents de notre collectivité. En janvier 2024, le Conseil Municipal avait décidé de donner mandat au centre de gestion de la Gironde, le CDG-33, pour organiser une mise en concurrence, pour un contrat de prévoyance. Le CDG-33 a retenu « TERRITORIA MUTUELLE », comme organisme, pour assurer ce risque de perte de salaire. Pourquoi il est plus favorable pour nos agents de bénéficier de cette convention signée avec le CDG ? Tout simplement, parce qu'il représente un nombre d'agents plus importants. Et donc, si nous avions porté un appel d'offres pour notre collectivité, les avantages donnés par cette convention auraient été moindres. Une autre information à vous donner qui me semble importante, c'est la participation de notre collectivité pour cette prévoyance. Donc cette participation s'est faite en pourcentage, en fonction des salaires annuels de nos agents municipaux, avec, je dois dire, une prise en charge très favorable, puisque pour les salaires inférieurs à 27 000 €, la prise en charge est à hauteur de 55 % et ça représente plus de 600 agents de notre collectivité, ce qui est énorme. Ensuite, le pourcentage est dégressif entre 27 000 et 32 000 €, il sera quand même à hauteur de 40 %. Ça représente 70 agents. Et supérieur à 32 000 €, là il sera pris à hauteur de 25 % et ça représente 69 agents.

M. LE MAIRE : Merci. On voulait vraiment dégrouper dans la présentation, Lætitia, cette délibération importante qui va toucher 100 % des agents de la collectivité. Le CST aura lieu demain. C'est la raison pour laquelle dans la délibération il est précisé « Sous réserve ». Mais je parle sous contrôle du Directeur Général. Cette présentation ne devrait pas faire de difficultés ; puisque l'ensemble des partenaires sociaux ont exprimé un avis favorable à cette présentation. Je voudrais vous rappeler que dans le cadre de la loi votée sous Élisabeth BORNE, la participation minimum légale à compter du 1^{er} janvier est de 7 €. On va être très au-delà, puisque pour 81 % des salariés de cette ville, notamment qui sont sous ce

seuil des 27 000 €, eh bien cette participation sera de 55 %. Évidemment, d'abord, je rappelle que c'est une participation qui doit être exprimée en pourcentage, et pas en montant, puisque la ville prend en charge le pourcentage de la cotisation qui peut varier selon la situation familiale de l'agent, ou tout un tas de choses. Et ce contrat est d'autant plus important que, on le sait, nos agents, dès les trois mois passés de couverture, on va dire classique et légale, eh bien peuvent tomber très rapidement en demi-salaire. Donc ça leur permet justement d'être accompagnés, notamment pour les agents, malheureusement, placés en situation de congé maladie longue durée. Nous aurons des réunions d'information animées par un organisme, donc par la mutuelle sur différents sites, pour justement inciter nos agents, comme on l'avait fait au niveau de la partie mutuelle, pour prendre, parce qu'on a encore beaucoup d'agents qui refusent de se couvrir, notamment par le prix que ça représente ; y compris pour les catégories A, c'est très important. Et donc nous allons participer, comme un certain nombre de collectivités, eh bien au contrat souscrit avec le CDG 33. Et nous ferons un bilan de cette opération dans les 18 mois qui suivent, pour voir si jamais on est allé, justement dans ce qu'attendent les agents. En tout cas, moi, je veux vraiment remercier la Direction des Ressources Humaines, sous l'autorité du DGA et vous, M. le DGS, puisque... et toi, évidemment, Lætitia. Il y a eu des énormément de réunions, beaucoup de négociations c'est un contrat très important et on peut, je pense, être collectivement très contents de cet avantage social qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier de l'année prochaine. Voilà. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Quels sont vos votes ?

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : Pour ? À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors du Conseil municipal du 29/01/2024 vous aviez autorisé Monsieur le Maire à donner mandat au CDG33 et à se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque santé et prévoyance que le Centre de gestion de la Gironde allait engager.

Le décret n°2022-581 du 20/04/2022 est venu préciser les montants minima de participation ainsi que les garanties minimales à mettre en place pour chacun des risques. A compter du 1^{er} janvier 2025, en prévoyance, la participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties minima prévues au décret n°2022-581 du 20 avril 2022 ne pourra être inférieure à 7€ par agent et par mois. Les agents concernés sont les fonctionnaires, et toutes autres personnels civils employés par les employeurs publics, contractuels de droit public, ou privé (apprentis, emplois aidés).

Conformément au code général de la fonction publique et au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011, le Centre de Gestion de la Gironde a procédé à une mise en concurrence pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements de son ressort géographique qui lui ont donné expressément mandat pour le faire.

Cette mise en concurrence portait sur la couverture du risque santé d'une part et la couverture du risque prévoyance d'autre part.

Le 10 juillet 2024, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde a délibéré (délibération n° DE 0032-2024) et au regard du rapport d'analyse des offres et du classement a attribué la convention de participation pour le risque prévoyance à « TERRITORIA MUTUELLE ».

Les organisations syndicales ont été associées et la collectivité souhaite adhérer à la convention de participation pour le **risque prévoyance**. Cette dernière prendrait effet au 1^{er} janvier 2025 et sera signée pour une durée de 6 ans.

Les garanties de l'offre sélectionnée en matière de prévoyance seront proposées à l'adhésion facultative et individuelle des agents.

Seuls les contrats souscrits auprès de l'opérateur sélectionné ouvriront droit aux participations.

La participation financière de l'employeur constitue une aide à la personne, sous forme soit d'un montant unitaire par agent, soit d'un montant modulé dans un but d'intérêt social, et vient en déduction de la cotisation due par les agents.

La participation de l'employeur s'appliquera aux garanties obligatoires uniquement et sera modulée en fonction du niveau des revenus des agents.

Aussi la participation sur la cotisation mensuelle de base se fera de cette manière :

Salaire net imposable année N-1	Inférieur à 27 000 €	Entre 27 000 € et 32 000 €	Supérieur à 32 000 €
Prise en charge de l'employeur sur la cotisation mensuelle appliquée au salaire brut mensuel	55%	40%	25%

Aussi je vous propose donc, sous réserve de l'avis du prochain Comité Social Territorial du 26/11/2024 :

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et TERRITORIA MUTUELLE qui prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la collectivité,
- D'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, des risques d'invalidité et liés au décès conformément au tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le CDG33 ainsi que les éventuels avenants à venir. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 21 – Convention de partenariat – Séances de régulation

Mme THOMAS-PITOT : La dernière délibération RH, c'est la convention de partenariat de séances de régulation. Vous la connaissez depuis un moment, maintenant. Depuis 2011, la collectivité a sollicité un soutien d'une psychologue, en vue d'animer des séances de régulation à destination des agents de notre commune. Cette mission a été attribuée à une nouvelle prestataire depuis 2016. Cela s'inscrit dans les axes de prévention de la ville et qui a pour but de prévenir ou traiter des difficultés rencontrées par les agents, d'améliorer les conditions de travail, ainsi que les services rendus au public. Il s'agit ici de renouveler la convention pour une année, avec une tacite reconduction au maximum de deux fois.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle qu'on dispose, dans le cadre des instances et je parle sous le contrôle de celles et ceux qui nous accompagnent, de différents points sur, qui sollicite et pourquoi. Mais évidemment, tout cela est couvert par le secret médical et donc non

communiqué en annexe de ce rapport. Mais on a les évolutions au fur et à mesure pour cette régulation psychologique qui est très importante pour nos agents. Y a-t-il des remarques ? Des votes pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 4 avril 2022, la collectivité avait renouvelé la convention de partenariat avec la psychologue du travail en vue d'animer des séances de régulation à destination des agents de la Commune.

Je vous rappelle que cette action s'inscrit parmi les axes de prévention de la Ville et a pour but de prévenir et traiter des difficultés rencontrées par les agents, d'améliorer les conditions de travail ainsi que le service rendu au public.

La psychologue du travail a accepté de renouveler ce partenariat en maintenant ses tarifications sur les séances individuelles et collectives.

Au vu de la qualité de l'accompagnement proposé aux agents et dans le souci de poursuivre l'amélioration des conditions de travail de ces derniers, je vous demande de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à :

- Maintenir ce partenariat avec ce prestataire pour une durée d'un an à compter du 01/01/2025 et renouvelable tacitement deux fois au maximum,
- Signer le renouvellement de la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces afférentes,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 013.»

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 26/11/2024

N° 22 – Convention de partenariat entre le Conseil Départemental de la Gironde, la Ville de Talence et son Centre Communal d'Action Sociale.

M. LE MAIRE : Oui, l'occasion de donner un petit clin d'œil à Isabel MADRID qui aurait voulu la présenter, mais qui l'a travaillée. Vous le savez, que nous sommes liés par une convention territoriale d'exercice concerté et donc cette convention, elle fixe la répartition des publics pour l'accompagnement social, pardon, entre le CCAS et la ville de Talence. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION

En l'absence de Madame MADRID, Adjointe déléguée aux Actions innovantes de Ville, à l'Attractivité du territoire, au Suivi du projet « Crespy demain », à la Santé et aide à la parentalité, Monsieur le Maire expose :

« La ville de Talence, le CCAS et le Conseil Départemental sont liés par une convention territoriale d'exercice concerté (CTEC). Cette convention a pour objet de définir et d'organiser les modalités de l'action concertée de nos institutions dans le domaine des « solidarités humaines ».

La convention fixe les principes de l'accueil en fournissant un cadre structurant et en articulant les rôles de chacun pour renforcer l'accès aux droits et lutter ainsi contre l'exclusion.

Cette démarche s'inscrit dans un objectif d'intérêt général, de coordination, de simplification, de clarification et de rationalisation de leurs interventions respectives par la définition du niveau de service de chacun en matière d'accueil des publics relevant de l'action sociale, du développement social, de l'insertion, de la contribution à la résorption de la précarité énergétique et de l'autonomie des personnes.

Elle se fonde sur la complémentarité dans l'exercice des missions basée sur une approche globale des situations individuelles et familiales et sur une lisibilité des interventions de chaque institution.

La convention fixe notamment une répartition des publics pour l'accompagnement social :

- Pour le CCAS : les personnes seules et / ou sans enfant mineur à charge (au sens de la CAF c'est-à-dire ne donnant pas lieu à perception de prestations familiales) confrontées à des problématiques d'insertion sociale, de logement, de santé, de précarité,
- Pour le Département : toutes les familles avec enfant mineur à charge effective et permanente (définition CAF), les femmes enceintes, les jeunes majeurs (18 à 21 ans) désirant et/ou bénéficiant d'une mesure de l'aide Sociale à l'Enfance.

La convention actuelle étant arrivée à son terme, il est proposé de la renouveler en prenant en compte les nouveaux dispositifs et organisations : territoire zéro non-recours, territorialisation de l'aide sociale à l'enfance du département, axe parentalité de la convention territoriale globale avec la CAF, politique inclusive de la commune, etc.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention liant la ville et le CCAS. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 26/11/2024

M. LE MAIRE : Le prochain et dernier Conseil Municipal de la ville de Talence pour l'année 2024 sera organisé le lundi 16 décembre 2024 à 18 heures.

Je vous souhaite à toutes et à tous, y compris celles et ceux qui nous ont suivis, une bonne soirée. La séance est levée. Je vous remercie.

La séance est clôturée à 20h32.